

# PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

## Plan d'actions

### Volume 3



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR  
LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

## GESTION DU DOCUMENT

Documents constituant le PCAET	
1. Diagnostic Climat Air Énergie	
2. Stratégie territoriale	
3. Plan d'actions 2020-2026	X
4. Présentation de la démarche d'élaboration	
5. Évaluation environnementale et stratégique	

Rédaction	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire Service Environnement, unité transition énergétique 25 Quai Carnot, 49 408 Saumur Cedex 02 41 40 45 78
Référence document	PCAET Saumur Val de Loire_volet 3_plan action
Version	Approbation
Date	Conseil Communautaire du 17 décembre 2020

*Ce tome présente le programme d'actions du PCAET.*

*Ce programme d'actions est issu de la concertation menée avec les acteurs socio-économiques et la société civile durant l'élaboration du PCAET et la démarche Cit'ergie de décembre 2018 à décembre 2019.*

*Pour chacune des actions détaillées ci-après, un porteur et des « partenaires » sont indiqués. Certaines actions existent déjà (et sont donc valorisées dans le cadre du PCAET), d'autres actions sont en émergence mais nécessitent une structuration, et des actions sont nouvelles et à construire.*

*Ont été repérés les partenaires déjà engagés sur la question de la transition énergétique ou bien ils ont participé à l'élaboration du PCAET (en écrivant une contribution, en participant aux séminaires ou en contribuant lors d'entretien individuel) et ont ainsi manifesté une envie d'engager une démarche aux côtés d'autres acteurs du territoire. Leur mention dans le document n'est néanmoins en rien contractuelle notamment pour les actions en structuration ou nouvelles.*

***Ce programme se veut agile et évolutif, c'est à dire qu'il a vocation, dans un processus d'amélioration continue, à être régulièrement revu, amendé et renforcé pour pouvoir s'adapter aux évolutions et intégrer les nouvelles opportunités de déploiement d'actions qui se présenteront.***

Le programme d'actions se compose de 7 axes stratégiques déclinés en **35 chantiers opérationnels**. Chaque chantier est composé d'actions complémentaires.

**En vert : Les compléments apportés suite aux avis des Personnes Publics Associées et des citoyens.**



en processus  
**Cit'ergie**  
European Energy Award

# Table des matières

1. Composition des fiches actions.....	5
2. Suivi et évaluation des actions.....	6
3. Fiches actions.....	7
<b>AXE 1.....</b>	<b>8</b>
<b>Accompagner la rénovation énergétique du patrimoine bâti afin d'améliorer les usages et favoriser des bâtiments efficaces et performants.....</b>	<b>8</b>
Chantier 1. Renforcer le service public de l'amélioration énergétique de l'habitat.....	10
Chantier 2. Rénover le bâti résidentiel.....	13
Chantier 3. Renforcer les actions de lutte contre la précarité énergétique des ménages.....	16
Chantier 4. Maîtriser la consommation énergétique du secteur tertiaire.....	18
Chantier 5. Généraliser les aménagements durables et bas carbone.....	21
Chantier 6. Développer l'éco-construction sur le territoire.....	24
<b>AXE 2.....</b>	<b>27</b>
<b>Développer la mobilité durable et bas carbone.....</b>	<b>27</b>
Chantier 7. Réduire les déplacements à la source.....	30
Chantier 8. Renforcer la multimodalité et l'intermodalité.....	34
Chantier 9. Développer les modes actifs.....	37
Chantier 10. Conforter et rendre attractif les transports en commun.....	41
Chantier 11. Développer les nouveaux usages de la voiture individuelle.....	44
<b>AXE 3.....</b>	<b>47</b>
<b>Faire évoluer les pratiques agricoles et forestières pour tendre vers des pratiques durables et préserver les ressources (eau et biodiversité).....</b>	<b>47</b>
Chantier 12. Maîtriser la consommation énergétique du secteur agricole.....	49
Chantier 13. Accompagner l'activité agricole vers des systèmes bas carbone, adaptés au changement climatique.....	52
Chantier 14. Dynamiser la gestion forestière pour allier séquestration carbone, exploitation du bois et adaptation au changement climatique.....	56
Chantier 15. Développer une alimentation durable et une offre de proximité accessible à tous.....	59
Chantier 16. Assurer la gestion partagée de l'eau, des sols et des sous-sols.....	62
<b>AXE 4.....</b>	<b>66</b>
<b>Engager collectivement la transition énergétique.....</b>	<b>66</b>
Chantier 17. Soutenir le développement de l'économie circulaire.....	68
Chantier 18. Accompagner les activités économiques dans une démarche de transition énergétique et climatique.....	71
Chantier 19. Développer un territoire résilient face au changement climatique.....	74
Chantier 20. Mobiliser et embarquer la société civile dans la transition énergétique et climatique....	77
Chantier 21. Soutenir des projets innovants et fédérateurs.....	79
<b>AXE 5.....</b>	<b>81</b>
<b>Passer d'un territoire consommateur à un territoire producteur d'énergie en favorisant le mix énergétique et respectant les sensibilités paysagères.....</b>	<b>81</b>
Chantier 22. Définir une gouvernance locale et privilégier des projets locaux.....	83
Chantier 23. Connaître et valoriser les gisements renouvelables.....	86
Chantier 24. Soutenir les projets citoyens d'énergies renouvelables.....	89



Chantier 25. Développer les filières locales et circuits courts de l'énergie.....	91
Chantier 26. Doter le territoire de moyens financiers nécessaires au développement des EnR.....	95
<b>AXE 6.....</b>	<b>97</b>
<b>Renforcer l'exemplarité de la collectivité.....</b>	<b>97</b>
Chantier 27. Réduire la consommation énergétique du patrimoine public.....	99
Chantier 28. Développer la production d'énergie renouvelable sur le patrimoine public.....	103
Chantier 29. Optimiser les flottes de véhicules, convertir les motorisations vers des solutions « propres ».....	106
Chantier 30. Améliorer la qualité de l'air intérieur des bâtiments publics et sensibiliser les usagers à ces enjeux.....	108
Chantier 31. Systématiser l'éco-responsabilité de la commande publique.....	110
<b>AXE 7.....</b>	<b>113</b>
<b>Piloter, mobiliser les acteurs, évaluer le PCAET.....</b>	<b>113</b>
Chantier 32. Piloter, suivre et évaluer le PCAET.....	115
Chantier 33. Mobiliser et susciter l'intérêt sur le sujet « climat-air-énergie ».....	118
Chantier 34. Communiquer et informer de l'atteinte des objectifs.....	121
Chantier 35. Financer la transition.....	123
 4. Annexe : Tableau de synthèse des indicateurs de suivi.....	 125






# 1. Composition des fiches actions




Chaque fiche action s'articule autour des rubriques suivantes :

- Le numéro de chantier
- Le titre du chantier
- Le niveau d'implication :
  - « Patrimoine » = actions visant l'exemplarité des collectivités locales
  - « Services » = actions émanant des politiques menées par les collectivités locales
  - « Territoire » = actions portées par les acteurs
- Un descriptif du contexte et des enjeux
- Les impacts Climat Air Energie du chantier




- «sur la baisse des émissions Gaz à effet de serre»

<i>Pas d'impact direct sur la baisse des émissions</i>	
<i>Faible (quelques tonnes ou dizaines de tonnes)</i>	
<i>Moyen (quelques centaines de tonnes)</i>	
<i>Fort (quelques milliers de tonnes)</i>	

- « sur la réduction des consommations d'énergie»

<i>Pas d'impact direct sur la réduction des consommations</i>	
<i>Faible (s'exprime en MWh)</i>	
<i>Moyenne (s'exprime en GWh)</i>	
<i>Forte (s'exprime en dizaines de GWh)</i>	

- « Prise en compte de l'environnement » (biodiversité et ressources naturels)

<i>Prise en compte faible (les actions n'ont pas d'impact significatif sur la biodiversité ou la préservation des ressources)</i>	
<i>Prise en compte correcte (les actions et mesures proposées permettent d'impacter positivement sur la biodiversité ou la préservation des ressources)</i>	
<i>Prise en compte bonne (les actions et mesures proposées intègrent de manière efficace les enjeux en lien avec la biodiversité ou la préservation des ressources)</i>	

- « Atténuation / adaptation » : Mention si l'un des deux ou les deux sont concernés.

-« Qualité de l'air » : Effet positif, effet neutre ou effet négatif

- « Énergie renouvelable » : Si l'action engendre une production d'énergie renouvelable



- Etat d'avancement des actions

	« Action avancée » = Engagée et à poursuivre ( <b>démarrage dès 2020</b> )
	« Action en cours de déploiement » = A consolider ( consolidation en 2020 – 2021 et <b>mise en œuvre à partir de 2022</b> )
	« Nouvelle action » = A programmer (montage 2020-2023 et <b>mise en œuvre à partir de 2024</b> )

- Indicateurs de suivi et d'évaluation: il s'agit des indicateurs qui permettront de suivre l'avancement de l'action. La définition de ces indicateurs s'est appuyée sur le référentiel Cit'ergie.

## 2. Suivi et évaluation des actions

Le plan climat-air-énergie territorial inscrit le territoire dans une démarche d'amélioration continue, de même que la démarche Cit'ergie pour l'Agglomération et la Ville de Saumur. Sa mise en œuvre repose sur l'implication du plus grand nombre et le décloisonnement des thématiques.

Le programme d'actions contient 35 chantiers répartis en 7 axes stratégiques. Ces chantiers sont déclinés en une centaine d'actions opérationnelles. Ces actions sont déjà engagées, à renforcer ou nouvelles.

Son suivi s'opérera par un tableau de bord composé des indicateurs de suivi pour chaque chantier. La définition de ces indicateurs s'est appuyée sur le référentiel Cit'ergie. De plus, ils seront utilement complétés par les données de l'observatoire Téo Pays de la Loire.

Le rapport de développement durable réalisé chaque année reprendra les indicateurs principaux et permettra de rendre compte auprès de tous de l'avancement de la démarche avec une valorisation des actions.

L'évaluation se fera à la fois au fil de l'eau et par des bilans annuels. Un état d'avancement intermédiaire sera réalisé et suivi par la Commission Environnement, Transition énergétique et Mobilités. La commission pourra ainsi être force de proposition auprès du Bureau décisionnel pour réorienter des actions, relancer des pilotes et des partenaires, renforcer les moyens humains, techniques et financiers, en lien avec les pilotes et les différentes directions de la collectivité. Le Conseil Communautaire entérinera les décisions du Bureau, si besoin.

Le comité technique multi-acteurs associant l'ensemble des pilotes d'actions et des partenaires se réunira 1 fois par an pour le suivi du programme.

Une évaluation complète sera faite après 3 ans de mise en œuvre du PCAET pour vérifier que le territoire est sur la trajectoire définie, analyser ce qui s'est passé durant 3 ans et en tirer un retour d'expérience pour la suite. Cette évaluation représentera un temps fort pour l'implication d'une diversité d'acteurs. Elle permettra de réorienter certaines actions si besoin, de vérifier l'adéquation des moyens avec les objectifs, de prendre en compte les évolutions des contextes, les opportunités (financières et techniques) et de proposer de nouvelles pistes.



### 3. Fiches actions

Pour chaque chantier, des pilotes sont identifiés. Les pilotes correspondent à des acteurs ayant la compétence dans le domaine ou des partenaires déjà engagés sur la question de la transition énergétique. Ils ont, pour certain, participé à l'élaboration du PCAET et ont manifesté une envie de poursuivre/de consolider/d'engager une démarche aux côtés d'autres acteurs du territoire. La mention des pilotes n'est néanmoins en rien contractuelle.





## **AXE 1**

**Accompagner la rénovation énergétique du patrimoine bâti afin d'améliorer les usages et favoriser des bâtiments efficaces et performants**







Plus d'infos: <https://www.saumurvaldeloire.fr/infos-demarches/amenagement/habitat>

### **Chantier 1: Renforcer le service public de l'amélioration énergétique de l'habitat**

- 1.1 Mettre en œuvre le Plan Local de l'Habitat
- 1.2 Déployer un service d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments
- 1.3 Mettre en place un observatoire de l'habitat et mesurer l'efficacité des opérations

### **Chantier 2: Rénover le bâti résidentiel**

- 2.1 Améliorer la performance énergétique du parc privé par la rénovation
- 2.2 Améliorer la performance énergétique du parc locatif social
- 2.3 Développer les énergies de chauffage propres et performantes

### **Chantier 3 : Renforcer les actions de lutte contre la précarité énergétique des ménages**

- 3.1 Améliorer le repérage des situations de précarité énergétique
- 3.2 Accompagner les ménages modestes à toutes les étapes de la réalisation des travaux
- 3.3 Sensibiliser, informer pour permettre le passage à l'acte de rénovation

### **Chantier 4 : Maîtriser la consommation énergétique du secteur tertiaire**

- 4.1 Soutenir la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires privés
- 4.2 Optimiser l'éclairage public
- 4.3 Sensibiliser les usagers des bâtiments tertiaires aux économies d'énergie

### **Chantier 5: Généraliser la construction durable et bas carbone**

- 5.1 Construire avec les acteurs de l'aménagement un référentiel de la construction sur l'adaptation au changement climatique sur le territoire
- 5.2 Favoriser l'émergence de bâtiments bas carbone sur le territoire
- 5.3 Inciter à l'utilisation de matériaux biosourcés pour les nouvelles constructions

### **Chantier 6: Développer l'éco-construction sur le territoire**

- 6.1 Soutenir le développement d'une filière locale « matériaux biosourcés »
- 6.2 Former les artisans à l'écoconstruction avec les structures professionnelles



## Chantier n°1

# Renforcer le service public de l'amélioration énergétique de l'habitat

Patrimoine / exemplarité

Services / Politiques publiques

Territoire

### Contexte, enjeux

En matière de politique d'habitat, l'Agglomération a délibéré son Plan Local de l'Habitat (PLH) en décembre 2019 et a intégré les enjeux de précarité énergétique.

Depuis 2009, le pôle habitat de l'Agglomération déploie un guichet unique dédié à l'accompagnement des ménages. Différentes permanences sont proposées par les partenaires (ADIL 49, EIE49 animé par Alisée, l'ANAH) afin de conseiller en matière d'habitat et d'informer sur les subventions. L'Agglomération participe au salon de l'Habitat et propose des ateliers thématiques ou « Traque aux Watts » animés par l'EIE. Les ateliers thématiques portent sur la qualité de l'air intérieur par la ventilation, le choix de son mode de chauffage tandis que « Traque aux Watts » consiste en une soirée d'informations et à apporter des solutions d'isolation à partir de photographies thermiques de façades. La programmation de ces animations est établie sur le territoire après appel à manifestation d'intérêt auprès de toutes les mairies. Les communes hôtes participent activement à l'organisation et à la communication de ce programme.

Le diagnostic du PCAET révèle que le résidentiel est le 2<sup>ème</sup> secteur le plus consommateur d'énergie du territoire. Le chauffage est le 1<sup>er</sup> poste de consommation des ménages. Un tiers des ménages chauffe au fioul. Le PCAET fixe une réduction de la consommation du secteur résidentiel de 19 % en 2030 et 46 % en 2050 par rapport à 2012. Pour atteindre cet objectif l'un des premiers leviers est de travailler sur la sobriété dans nos consommations énergétiques par l'accompagnement au changement de comportement.

Liens avec les autres politiques : PLH 2020-2026, OPAH, PIG, Opérations Anjou Coeur de Ville, COTEC Ademe 2019-2021

### Impacts :

Baisse gaz à effet de serre



Baisse consommations d'énergie



Prise en compte biodiversité & ressources



Qualité de l'air

Changement climatique

Énergie renouvelable

Positif

Neutre

Négatif

Atténuation

Adaptation

Oui

Non

État	Descriptif des actions	Calendrier					
1.1	<b>Mettre en œuvre et animer le Plan Local de l'Habitat</b>	2020			2025		
	Mettre en application le plan d'actions 2020-2026.						
	Réaliser le suivi réglementaire du PLH (bilan annuel, bilan triennal...) et mettre en exergue l'impact des actions sur les objectifs du PCAET en les intégrant dans le tableau de bord de suivi.						
	Élaborer la plateforme virtuelle « maison de l'habitat » et s'appuyer sur cet outil pour communiquer sur les offres d'accompagnement des ménages.						

1.2	<b>Déployer un service d'accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat</b>	2020			2025		
	Poursuivre l'animation du guichet unique et l'Espace Info Énergie par l'association Alisée en intégrant les enjeux de qualité de l'air (polluants) et évaluer les dispositifs existants.						
	Étudier la structuration d'un service d'accompagnement à la rénovation énergétique des ménages et des professionnels en lien avec politiques déjà existantes (PLH, OPAH) et les actions déjà menées par les partenaires.						
	Proposer un service adapté permettant de créer une dynamique autour de la rénovation et de structurer un parcours d'accompagnement multi-cibles (ménages, tertiaires, entreprises....) en fonction des synergies déjà existantes.						

1.3	<b>Mettre en place un observatoire de l'habitat et mesurer l'efficience des opérations</b>	2020			2025		
	Conventionner pour le déploiement de l'observatoire de l'habitat proposé par l'ANAH sur le territoire.						
	Suivre les travaux de rénovation sur le territoire et intégrer les données dans l'évaluation du PCAET.						



## Mise en œuvre

Pilote(s) : EPCI (service habitat) et partenaires ayant la compétence logement

Public-cibles : grand public (ménages)

Services de la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier(s)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service habitat</li> <li>• Service environnement</li> <li>• Service communication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Région, Département</li> <li>• Communes</li> <li>• Bailleurs sociaux</li> <li>• ADIL, ANAH</li> <li>• l'Espace Info Energie via Alisée (programme MAGE, parcours Réno...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre des OPAH</li> <li>• Région Pays de la Loire: Programme Régional d'Efficacité Energétique (PREE) avec le déploiement du Service d'accompagnement de la rénovation énergétique (SARE)</li> <li>• ADEME : programme de financement par les CEE (200M€ sur la durée du programme 2019-2024)</li> </ul>

## Moyens /budget

Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 services concernés.</li> <li>• le déploiement de l'action 1.2 nécessite une évaluation des moyens humains en interne</li> </ul>
Coût en euros (à titre indicatif)	PLH: 8,3 M€ sur 6 ans soit 1,4M€/an dont <ul style="list-style-type: none"> <li>• 15 000€ pour la plateforme virtuelle « maison de l'habitat »</li> <li>• 48 000€ sur 6 ans pour l'animation de l'observatoire</li> </ul> Conventionnement 3 ans avec l'Espace Info Energie 2020-2022 : 8726€ /an (délibéré en Conseil)
Nature des dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ingénierie, création d'outils, prestations d'animation</li> </ul>

## Indicateur(s) de suivi et d'évaluation

- ✓ Création d'un observatoire de suivi
- ✓ Nombre d'animations et d'évènements organisés
- ✓ Nombre de foyers accompagnés



## Chantier n°2

## Rénover le bâti résidentiel

Patrimoine / exemplarité

Services / Politiques publiques

Territoire

### Contexte, enjeux

Le territoire dispose d'un parc de logements anciens : 77 % des logements sont construits avant 1990 et 6 logements sur 10 du parc social datent d'avant 1980. Le recours aux aides pour les travaux d'économie d'énergie est faible en comparaison de la part de logements éligibles : 2,7% des logements éligibles ont bénéficié d'un Eco-PTZ en 2009-2017 (804 logements) et 2% ont bénéficié d'une subvention de l'ANAH en 2008-2017 (587 logements) sur le territoire.

Le PCAET fixe un objectif de réduction de la consommation du secteur résidentiel de 46 % d'ici 2050 par rapport à 2012. Le territoire doit renforcer et accélérer la rénovation énergétique de tous les types de logements. A titre d'indication, pour atteindre cet objectif de réduction d'ici 2050 il faudrait :

- Rénover 26 500 maisons individuelles: (soit 800 logements/an)
- Rénover 4 300 logements HLM (soit 143 logements /an)
- Rénover 4 000 logements collectifs (soit 133 logements / an)
- Substituer 35% des chaudières fossiles (soit 5 710 chaudières)

Les données à disposition du territoire ne permettent pas d'évaluer précisément l'ensemble des rénovations déjà effectuées sur le territoire et donc de savoir où en est le territoire par rapport à ces objectifs de rénovation. Comme vu dans le chantier n°1, la mise en place d'un observatoire permettra d'affiner la connaissance du territoire. L'agglomération et ses partenaires sont très impliqués dans le domaine de la rénovation des logements et souhaitent renforcer les dispositifs en place. Ainsi les objectifs de ce chantier sont:

- Encourager les rénovations énergétiques globales et performantes plutôt que les travaux au coup par coup
- Mobiliser les financements, les outils, pour doubler le nombre de projets accompagnés
- Poursuivre et amplifier l'accompagnement des logements collectifs

Liens avec les autres politiques : PLH 2020-2026

### Impacts :

Baisse gaz à effet de serre



Baisse consommations d'énergie



Prise en compte biodiversité & ressources



Qualité de l'air

Changement climatique

Énergie renouvelable

Positif

Neutre

Négatif

Atténuation

Adaptation

Oui

Non

État	Descriptif des actions	Calendrier					
2.1	<b>Améliorer la performance énergétique du parc privé existant en accompagnant à toutes les étapes de la réalisation des travaux</b>	2020					2025
	Avant les travaux : - Avoir une démarche proactive en repérant les ménages susceptibles d'être accompagnés, - Communiquer sur les réalisations et les aides existantes (plaquettes, affiches, visite d'opération, etc.)						
	Pendant les travaux : - Financer le recours à un maître d'œuvre (recherche de devis, organisation et suivi des travaux) - Aider à l'autoréhabilitation accompagnée (par exemple via partenariat avec les Compagnons Bâisseurs)						
	Après les travaux : - Déterminer un objectif de performance énergétique après travaux qui soit au niveau BBC rénovation minimum - Accompagner au changement d'usages : écogestes, maisons témoins, suivi des consommations, journées portes ouvertes, publications, etc.						

2.2	<b>Améliorer la performance énergétique du parc locatif</b>	2020					2025
	Mettre en place un groupe de réflexion avec les bailleurs, en lien avec les Projets Stratégiques de Patrimoine et les Conventions d'Utilité Sociale.						
	Aider la création de partenariats pour réinvestir le parc de logements vacants du parc public.						
	Poursuivre et renforcer les aides bonifiées de l'agglomération.						

2.3	<b>Développer les énergies de chauffage alternatives au fioul très émetteur de GES</b>	2020					2025
	Communiquer sur les aides existantes auprès des ménages (exemple : CEE « Coup de pouce Chauffage » 2019-2020 du Ministère de la Transition écologique).						
	Identifier les ménages chauffant au fioul et définir un dispositif d'accompagnement pour aider à la reconversion des systèmes au fioul.						

<b>Mesures Environnementales</b>	Veiller à une bonne intégration environnementale des logements réhabilités, en plus de l'aspect énergétique avec l'intégration de critères environnementaux dans le cadre de la rénovation et réhabilitation du bâti. La place de la biodiversité, la
----------------------------------	---



**Complémentaires**

gestion de l'eau en milieu urbain, la préservation des sols et espaces perméables et l'ensemble des autres critères sont des leviers à prendre en compte dans le ralentissement du réchauffement climatique.



## Mise en œuvre

Pilote(s) : EPCI (service habitat), bailleurs sociaux, communes, GRDF (travail sur la modernisation du parc chaudière Gaz), partenaires ayant la compétence logement

Public-cibles : ménages, bailleurs sociaux

Services de la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier(s)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Service habitat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Région, Département</li> <li>Communes, CCAS</li> <li>Bailleurs sociaux</li> <li>ADIL, ANAH</li> <li>l'Espace Info Energie</li> <li>Professionnel du bâtiment (CAPEB, FFB...)</li> <li>La poste ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aides de l'ANAH</li> <li>Aides de l'agglomération</li> <li>Aides de la Ville de Saumur</li> <li>Prime CEE « coup de pouce Chauffage » pour le remplacement de chaudière ou équipement par un appareil de chauffage au bois (sous condition de ressource)</li> </ul>

## Moyens /budget

Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> <li>un service pilote</li> </ul>
Coût en euros (à titre indicatif)	<p>PLH (fiche action n°6): Accompagnement des travaux des ménages</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>maîtrise d'œuvre : 10 % du coût des travaux, base 40 000€ travaux / logements = 4 000€/logement X 100 logements par an = 400 000€/an X 6 ans= 2 400 000€</li> <li>Auto-réhabilitation : 60 000€</li> </ul> <p>PLH (fiche action n°7): Accompagnement au réinvestissement du parc public : 50 000€</p> <p>Aide de l'agglomération à la réhabilitation thermique, adaptation logement, création logement bas loyer : 150 000€ /an soit 900 000€ sur 6 ans</p>
Nature des dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ingénierie, travaux, communication, outils</li> </ul>

## Indicateur(s) de suivi et d'évaluation

- ✓ Nombre de logements rénovés énergétiquement
- ✓ Nombre de ménages repérés et volume de dossier déposés et d'aides octroyées
- ✓ Nombre de maîtrises d'œuvre financées et volumes des aides
- ✓ Nombre de formations-actions au changement d'usages





## Chantier n°3

# Renforcer les actions de lutte contre la précarité énergétique des ménages

Patrimoine / exemplarité

Services / Politiques publiques

Territoire

### Contexte, enjeux

Sur le territoire Saumur Val de Loire, la facture énergétique (transport + logement) annuelle d'un ménage s'élève à 1 453€. Du fait de l'état thermique du parc de logement, 16% des ménages ( 6613 ménages) ont une dépense d'énergie pour leur logement supérieure à 8% de leur revenu et sont donc en situation de vulnérabilité énergétique résidentielle. Ce taux est supérieur à la moyenne départementale qui s'élève à 14,3%.

Ainsi, parmi les logements à réhabiliter, ceux des ménages en précarité énergétique constituent la priorité. Il s'agit en premier lieu d'identifier ces ménages, puis d'engager un accompagnement technique, financier et social.

Objectifs: réduire la précarité énergétique des ménages.

Liens avec les autres politiques : PLH 2020-2026 (fiche action 16)

### Impacts :

Baisse gaz à effet de serre



Baisse consommations d'énergie



Prise en compte biodiversité & ressources



Qualité de l'air			Changement climatique		Énergie renouvelable	
Positif	Neutre	Négatif	Atténuation	Adaptation	Oui	Non

État	Descriptif des actions	Calendrier					
3.1	<b>Améliorer le repérage des situation de précarité énergétique et accompagner les ménages modestes</b>	2020					2025
	Développer et valoriser les actions actuelles: Locaux Moteurs, partenariat ANAH/La Poste, forums d'informations, formation des professionnels.						
	Mieux mobiliser les fournisseurs d'énergies dans le repérage des ménages en situation de précarité énergétique.						
	Étudier le développement des campagnes de thermographies ( <i>Expérience de Saumur en 2016</i> ).						

3.2	<b>Sensibiliser, informer pour permettre le passage à l'acte de rénovation</b>	2020				2025	
	Créer des logements témoins pour permettre la formation des artisans, des travailleurs sociaux.						
	Sensibiliser à la rénovation énergétique et renforcer les formations aux éco-gestes.						
	Mettre à disposition les logements témoins pour des ménages pendant la période de travaux.						

### Mise en œuvre

Pilote(s) : EPCI (service habitat), Département, Ville de Saumur, Enedis (mise à disposition de volontaire en service civique pour sensibiliser aux éco-gestes)

Public-cibles : ménages en situation de précarité énergétique

Services de la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier(s)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Service habitat</li> <li>Service communication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conseil départemental</li> <li>ANAH</li> <li>ARS</li> <li>ADIL, Locaux Moteurs, Alisée (Espace Info Energie)</li> <li>PNR Loire Anjou Touraine</li> <li>Fournisseurs d'énergie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diverses aides des partenaires</li> <li>Budget politique habitat de l'agglomération</li> </ul>

### Moyens /budget

Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> <li>3 services concernés</li> </ul>
Coût en euros (à titre indicatif)	<ul style="list-style-type: none"> <li>PLH : 2 logements témoins X 150 000€ par logement (acquisition, travaux) = 300 000€</li> </ul>
Nature des dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>Animation, travaux, outils</li> </ul>

### Indicateur(s) de suivi et d'évaluation

- ✓ Nombre de logements repérés
- ✓ Nombre de ménages hébergés
- ✓ Nombre de logements bénéficiant de travaux au titre de la sortie de précarité énergétique (taux travaux / repérage)
- ✓ Nombre de logements témoins réalisés
- ✓ Nombre d'animations, d'outils créés



## Chantier n°4

# Maîtriser la consommation énergétique du secteur tertiaire

Patrimoine / exemplarité

Services / Politiques publiques

Territoire

### Contexte, enjeu

Le secteur tertiaire a consommé, en 2016, plus de 270 GWh, ce qui représente 12 % de la consommation totale du territoire. 37% de l'énergie consommée est consacrée au chauffage, 27% à l'électricité spécifique, 13% à l'eau chaude sanitaire et 16% aux autres usages (climatisation, éclairage public...).

Des efforts en matière d'efficacité énergétique seront à orienter en priorité sur les activités de commerces, de bureaux et loisirs/sport/culture (locaux). Bien que difficilement mobilisable pour des actions de maîtrise de l'énergie, le secteur du tertiaire peut se montrer beaucoup plus vertueux. Les solutions sont connues (performance de l'éclairage et des équipements, actions spécifiques dans les bureaux, etc). La difficulté principale est de mobiliser et engager les acteurs sur la voie de l'efficacité énergétique.

**Objectifs:** Le PCAET fixe un objectif de réduction de la consommation du secteur tertiaire de 13 % en 2030 et 32 % en 2050 par rapport à 2012.

**Liens avec les autres politiques :** La loi ELAN, en modifiant l'article L. 111-10-3 du code de la construction et de l'habitat, a prévu que des actions devront être mises en œuvre dans les bâtiments à usage tertiaire, afin de parvenir à une réduction de la consommation d'énergie finale d'au moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050, par rapport à 2010. Un décret publié au Journal Officiel du 24 juillet 2019 précise les modalités de mise en œuvre et que cette obligation d'économies d'énergie concerne tout le secteur tertiaire (privé et public), pour tout bâtiment d'une surface supérieure ou égale à 1000m<sup>2</sup>.

### Impacts :

Baisse gaz à effet de serre



Baisse consommations d'énergie



Prise en compte biodiversité & ressources



Qualité de l'air

Changement climatique

Énergie renouvelable

Positif

Neutre

Négatif

Atténuation

Adaptation

Oui

Non

État	Descriptif des actions	Calendrier					
4.1	<b>Soutenir la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires privés</b>	2020			2025		
	Recensement des dispositifs existants et définition des modalités de soutien.						

4.2	<b>Optimiser l'éclairage public</b>	2020			2025		
	Suivi des consommations par les communes, en lien avec le SIEM (conseil en énergie partagé et service éclairage), avec des préconisations d'actions : - extinction nocturne - détecteur de présence à certains endroits - moins d'éclairage des routes - modernisation des appareils (LED, voire fonctionnement avec l'énergie solaire) <i>(lien axe 6 - exemplarité)</i>						
	Recenser puis communiquer sur les actions et les économies réalisées auprès des habitants.						
	Travailler en lien avec les chambres consulaires pour inciter les entreprises à éteindre l'éclairage de leurs vitrines et enseignes la nuit.						

4.3	<b>Sensibiliser les usagers des bâtiments tertiaires aux économies d'énergie</b>	2020			2025		
	Étudier le montage d'un défi écocitoyen sur le territoire proposé par l'Association Alisée qui se compose d'un : - Accompagnement méthodologique : afin de permettre l'élaboration d'un plan d'actions sur la bureautique, l'informatique, l'éclairage, le chauffage, la gestion des déchets, l'eau, la mobilité, ... avec des échéances de début et de fin de projet et de favoriser la participation active et la prise d'initiatives, - Accompagnement technique : afin d'analyser les consommations d'énergie et d'eau des bâtiments tertiaires et pouvoir mesurer l'impact des actions mises en place sur les consommations - Accompagnement pédagogique : afin de favoriser la participation du plus grand nombre avec plusieurs outils pédagogiques						

<b>Mesures Environnementales Complémentaires</b>	Intégrer les impacts lumineux sur la faune et la flore et profiter de la modernisation de l'éclairage public pour l'adapter à une dimension plus environnementale (réduction des éclairages, type de lumières, puissances, orientations, durées limitées) pour réduire la pollution lumineuse et limiter la perturbation de certaines espèces animales nocturnes.
--	---



## Mise en œuvre

Pilote(s) : EPCI, communes et SIEMML (volet éclairage), Chambres consulaires, Association Alisée (défi écocitoyen au bureau)

Public-cibles : communes, entreprises (Commerces, bureaux, loisirs, ..), salariés

Services de la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier(s)
<ul style="list-style-type: none"><li>Service développement économique</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>SIEMML</li><li>Enedis</li><li>CCI</li><li>CA SVL.</li><li>Alisée...</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>A définir</li></ul>

## Moyens /budget

Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"><li>Services techniques municipaux pour l'éclairage public</li><li>Association Alisée pour le défi écocitoyen: 1 à 2 salariés</li></ul>
Coût en euros ou nature des dépenses (à titre indicatif)	<ul style="list-style-type: none"><li>Défi écocitoyen au bureau animé par Alisée: 5 000€/an</li><li>Prestation d'accompagnement des entreprises/commerces</li><li>Modernisation des équipements d'éclairage public</li></ul>

## Indicateur(s) de suivi et d'évaluation

- ✓ Consommation d'électricité par l'éclairage public
- ✓ Evolution de la consommation d'énergie du secteur tertiaire (donnée BASEMIS)



## Chantier n°5

# Généraliser les aménagements durables et bas carbone

Patrimoine / exemplarité

Services / Politiques publiques

Territoire

### Contexte, enjeux

Face aux enjeux du changement climatique et la surexploitation des ressources naturelles non renouvelables, la France s'est dotée en 2016 d'une Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC). Elle s'est engagée vers une neutralité carbone en 2050 c'est à dire de ne pas émettre plus de gaz à effet de serre que le territoire peut en absorber via notamment les forêts ou les sols.

Par ailleurs, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) entrée en vigueur en 2015, instaure une démarche expérimentale sur les labels de construction de demain : bâtiments à énergie positive et réduction carbone (E+C-). Ce projet s'inscrit dans la dynamique de la future RE2020 qui proposera des méthodes de l'Analyse du Cycle de Vie et des ambitions quantifiées pour l'énergie et le carbone à l'échelle des bâtiments.

Pour atteindre ces ambitions, l'État s'inscrit dans une démarche d'incitation au développement des filières vertes. Parmi ces filières, celle des matériaux de construction bio-sourcés (bois, paille, chanvre lin ...) représente un enjeu fort. En apportant une alternative à l'utilisation de matières premières non renouvelables, les matériaux bio-sourcés, dont les performances thermiques et hygrométriques sont reconnues et qui disposent d'une faible énergie grise, constituent un vecteur d'emplois locaux non délocalisables. Ces filières ancrées sur le territoire peuvent également permettre la mise en avant des spécificités locales.

Le PLH 2020-2026 fixe un objectif de production globale de 2 700 logements sur la durée du programme (450 logements/an) dont 1800 logements en construction neuve (300 logements/an) et 900 logements en mobilisation du parc existant (150 logements /an). La construction neuve doit être exemplaire tant sur les consommations d'énergie que sur son impact carbone grâce à l'utilisation d'éco-matériaux et permettre de nouvelles façons d'habiter.

Les enjeux sont multiples :

- la santé et la sécurité des habitants
- le confort et le cadre de vie, la viabilité économique
- l'anticipation des impacts du changement climatique
- l'augmentation de la résilience et de l'adaptation du territoire par ses aménagements

### Impacts :

Baisse  
gaz à effet de serre



Baisse  
consommations d'énergie





Qualité de l'air			Changement climatique		Énergie renouvelable	
Positif	Neutre	Négatif	Atténuation	Adaptation	Oui	Non

État	Descriptif des actions	Calendrier					
5.1	<b>Construire avec les acteurs de l'aménagement un référentiel de la construction sur l'adaptation au changement climatique sur le territoire</b>	2020					2025

	Constituer un groupe d'acteurs pour favoriser la prise en compte par les acteurs de l'aménagement des risques liés au changement climatique (canicule, sécheresse, pluviométries) et la création d'un réseau de référents de l'adaptation au changement climatique sur le territoire et à l'échelle des communes.						
	Élaborer le référentiel						
	Mobiliser des outils tels que la cartographie des îlots de chaleur urbain, l'évaluation des écoulements d'eau pluviale...						
	Expérimenter des solutions d'adaptation qui deviendraient des démonstrateurs et enrichiraient le référentiel ( <i>exemple : lancement d'un appel à manifestation</i> )						

5.2	<b>Favoriser l'émergence de bâtiments bas carbone</b>	2020					2025
-----	---	------	--	--	--	--	------

	Identifier des sites pilotes						
	Valoriser les projets d'éco-construction et de bâtiments E+C- sur le territoire (expérimentation par Saumur Habitat)						

5.3	<b>Inciter à l'utilisation de matériaux biosourcés</b>	2020					2025
-----	--	------	--	--	--	--	------

	Les PLU-PLUi ont une approche volontariste pour les nouvelles constructions. Le bioclimatisme est intégré dans les règlements et OAP. Intégrer des prescriptions en faveur des matériaux biosourcés dans des zones d'aménagement ou lotissements (travail à mener en partenariat avec Atlanbois sur l'écriture des prescriptions).						
	Porter à connaissance des opportunités/filières existantes pour les nouvelles constructions et les projets de l'agglomération (lien avec le chantier 6)						

<b>Mesures Environnementales Complémentaires</b>	<p>Limitier l'extension urbaine pour préserver les puits carbone que constituent les surfaces agricoles et naturelles.</p> <p>Privilégier à l'urbanisation les secteurs déjà urbanisés (densification, vacance).</p> <p>S'appuyer sur les documents d'urbanismes pour mettre en place des mesures réglementaires vertueuses d'un point de vue urbanisme durable et environnement.</p>
--	---



## Mise en œuvre

Pilote(s) : PNR Loire Anjou Touraine (pour le référentiel), EPCI ( service urbanisme)

Public-cibles : aménageurs

Services de la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier(s)
<ul style="list-style-type: none"><li>• Service urbanisme</li><li>• Service environnement</li><li>• Service marché public</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Communes</li><li>• Chambre d'agriculture</li><li>• Atlanbois</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fond mobilisable auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne</li></ul>

## Moyens /budget

Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ingénierie du PNR Loire Anjou Touraine pour réaliser le référentiel</li><li>• Ingénierie de l'agglomération et des communes pour identifier des sites pilotes</li></ul>
Coût en euros ou nature des dépenses (à titre indicatif)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ingénierie, outils (cartographie des îlots de chaleur) ...</li></ul>

## Indicateur(s) de suivi et d'évaluation

- ✓ Nombre de référents « adaptation » sur le territoire
- ✓ Réalisation d'un référentiel (oui / non)
- ✓ Nombre d'expérimentations





## Chantier n°6

# Développer l'éco-construction sur le territoire

Patrimoine / exemplarité

Services / Politiques publiques

Territoire

### Contexte, enjeux

En 2015, le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine a réalisé une étude de faisabilité pour la mise en place d'une plateforme d'écoconstruction. Les conclusions ont montré qu'il y avait un vrai potentiel local à développer tant au niveau des entreprises que des maîtres d'ouvrage, privés comme publics. Il n'était cependant pas jugé nécessaire de mettre en place un lieu d'accueil physique pour les fournisseurs car les réseaux d'approvisionnements sont bien structurés pour les entreprises qui s'y intéressent. La priorité a été de mettre en réseaux ces professionnels, leur proposer des formations et, surtout de favoriser le développement du marché. Le Parc a également expérimenté l'accompagnement à l'auto-réhabilitation accompagnée (dispositif « Isole-toit mais pas tout seul » : 15 chantiers sur le territoire entre novembre 2016 et janvier 2019) et la mutualisation de l'achat d'écomatériaux par la commande groupée.

En parallèle, un groupe de professionnels ECHOBAT Développement (en faveur de l'écoconstruction solidaire) s'est constitué dans le grand saumurois. Regroupant différents corps de métiers du bâtiment et deux structures d'insertion agissant dans le bâtiment. Cette antenne n'a pas trouvé suffisamment de marchés adéquat pour renforcer son développement. La disparition des deux structures d'insertion (Régie de quartiers du Saumurois et Batispire) a suspendu son activité. Les professionnels, dont certains sont impliqués dans l'auto-réhabilitation accompagnée ou dans les commandes groupées, sont cependant prêts à s'impliquer pour développer leur savoir-faire sur un marché qui devrait se développer avec l'évolution de la future réglementation thermique.

Actuellement, sur notre territoire, quelques productions sont déjà en place telles que le lin, le chanvre pour la filière semence autre que l'éco-construction.

**Objectifs:** Le PCAET souhaite s'appuyer fortement sur cette dynamique liée à l'écoconstruction qui est à la croisée des enjeux écologiques, patrimoniaux et socio-économiques.

### Impacts :

Baisse  
gaz à effet de serre



Baisse  
consommations d'énergie



Prise en compte  
biodiversité & ressources



Qualité de l'air			Changement climatique		Énergie renouvelable	
Positif	Neutre	Négatif	Atténuation	Adaptation	Oui	Non

État	Descriptif des actions	Calendrier				
6.1	<b>Soutenir une filière locale « matériaux biosourcés »</b>	2020				2025
	Définir un groupe de pilotage multi-partenarial pour étudier un plan de déploiement de l'éco-construction sur le territoire en s'appuyant sur l'expertise du PNR et de la Chambre d'Agriculture et voir l'opportunité de mutualiser une ingénierie avec d'autres territoires.					
	Par la Chambre d'Agriculture : - Étudier le marché sur les filières nécessitant des opérateurs à l'étape de production et de transformation des matières premières (chanvre, paille, bois,...) pour identifier les "maillons manquants" et les filières prioritaires à soutenir. Prendre en compte les interrelations avec les territoires voisins, réfléchir à un périmètre large. - Mobiliser les agriculteurs et des groupes d'agriculteurs pour participer à la production de ces nouvelles filières - Appel à projet pour l'installation d'un "transformateur" (en fonction des filières identifiées comme pertinentes/prioritaires) avec accompagnement du porteur de projet, mise à disposition du foncier/ateliers-relais, acquisition éventuelle du matériel nécessaire (ou aide à l'achat), mise en réseau des fournisseurs et consommateurs.					
	Développer, voir systématiser l'écoconstruction dans les chantiers publics afin de démultiplier les marchés et offrir de la visibilité aux entreprises ( <i>lien avec le chantier 1</i> ).					
	Former et accompagner les agents des collectivités en charge de l'ingénierie et des marchés mais aussi de l'instruction en urbanisme, des politiques de l'habitat.					
	Animer la thématique « éco-construction » auprès de réseaux d'habitants en s'appuyant sur les dispositifs d'animation en existant (EIE...)					

6.2	<b>Former les artisans à l'éco-construction avec les structures professionnelles, les prescripteurs</b>	2020				2025
	Relancer la dynamique notamment avec le groupe de professionnels existants (exemple : ECHOBAT Développement)					
	Modalité de formation à définir avec les partenaires					



## Mise en œuvre

Pilote(s) : PNR Loire Anjou Touraine, Chambre d'Agriculture, EPCI, Atlanbois

Public-cibles : professionnelles du bâtiments, entreprises, agriculteurs, particuliers...

Services de la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier(s)
<ul style="list-style-type: none"><li>• Services développement économique</li><li>• Service environnement</li><li>• Service habitat</li><li>• Service marché</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• CAUE</li><li>• Saumur Habitat</li><li>• groupe ECHOBAT Développement</li><li>• Département 49 (service insertion et service logement)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Contrats régionaux,</li><li>• OPAH/RU,</li><li>• ANAH</li><li>• Ademe</li></ul>

## Moyens /budget

Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"><li>• Temps humain nécessaire pour coordonner la démarche à l'échelle territoriale et mettre en synergie les partenaires techniques.</li></ul>
Coût en euros ou nature des dépenses (à titre indicatif)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Coût précis à définir</li><li>• Animation, formation, investissement/travaux</li></ul>

## Indicateur(s) de suivi et d'évaluation

- ✓ Création d'un groupe de pilotage à l'échelle territoriale
- ✓ Une feuille de route du déploiement et financement





## AXE 2

**Développer la mobilité durable et bas carbone**



### **Chantier 7 : Réduire les déplacements à la source**

- 7.1 Dématérialiser l'accès aux services publics à distance avec la GRU (gestion des relations avec les usagers)
- 7.2 Accompagner le télétravail sur le territoire par la mise à disposition de tiers lieux et coworking
- 7.3 Renforcer la mixité fonctionnelle des espaces dans l'aménagement du territoire et les documents d'urbanisme

### **Chantier 8 : Renforcer la multimodalité et l'intermodalité**

- 8.1 Mettre en œuvre un schéma de mobilité durable sur le territoire et l'animer
- 8.2 Renforcer l'information et la promotion de l'offre mobilité pour sensibiliser le plus grand nombre aux alternatives à la voiture

### **Chantier 9 : Développer les modes actifs**

- 9.1 Élaborer et mettre en œuvre un schéma directeur vélo à l'échelle de l'agglomération
- 9.2 Structurer et sécuriser le réseau de pistes cyclables
- 9.3 Proposer des services cohérents et adaptés à la mobilité active (location VAE, parking vélo ...)
- 9.4 Promouvoir et développer les pédibus/vélobus

### **Chantier 10 : Conforter et rendre attractif les transports en commun**

- 10.1 Développer les transports collectifs locaux
- 10.2 Améliorer les aménagements et les services proposés
- 10.3 Expérimenter de nouveaux services de transports collectifs sur mesure (hipposcolaire, navettes...)

### **Chantier 11 : Développer des nouveaux usages de la voiture individuelle**

- 11.1 Renforcer la pratique du covoiturage et compléter le maillage d'aires de covoiturage
- 11.2 Développer un modèle d'autopartage
- 11.3 Accompagner l'installation de bornes de recharge pour voiture électrique
- 11.4 Promouvoir le bioGNV



## Chantier n°7

## Réduire les déplacements à la source

Patrimoine / exemplarité

Services / Politiques publiques

Territoire

### Contexte, enjeux

L'organisation spatiale joue un rôle important sur les distances parcourues et les choix de modes de déplacement. Les enjeux sont :

- environnemental : la mobilité des personnes est à l'origine d'émissions de GES, et de polluant locaux qui dégradent la qualité de l'air, des eaux et des sols
- social : favoriser les formes urbaines de courtes distances est une question d'équité sociale en termes de mobilité
- économique : la déconnexion entre forme urbaine et mobilité a un coût financier non négligeable et engendre de nombreux ménages en situation de précarité

Les espaces mutualisés représentent une opportunité pour le développement des territoires : avantages économiques en contribuant au développement d'une économie de proximité, avantages sociaux avec la baisse des temps de transports, et des avantages environnementaux grâce à la réduction des déplacements en voiture. Sur le territoire, sont déployés des Maisons de Services au Public (MSAP) et des pôles de santé afin d'assurer un équipement au niveau des pôles de centralité. La présence d'outils et d'espaces mutualisés est une solution pour réduire les déplacements à la source. *Lien avec le chantier 29 de l'axe 6.*

**Objectifs:** Le transport est le 1<sup>er</sup> secteur de consommation. En 2016, la consommation s'élève à 857 GWh avec une moyenne de +0,4% par an. Le PCAET fixe un objectif de réduction de la consommation du secteur transport de 20 % en 2030 et 49 % en 2050 par rapport à 2012.

- Baisser de 17 % la part modale de la voiture (92 % actuellement à 75 % en 2050)
- Faire passer la part modale de bus à 15 % en 2050
- Augmenter la part modale du vélo pour des courtes distances (<10 km)

Leviers principaux:

- Limiter les déplacements en développant la mixité fonctionnelle des espaces au travers de l'aménagement du territoire et des documents d'urbanisme (PLU)
- Développer les modes actifs pour les distances inférieures à 3 km
- Favoriser le changement de comportement
- Favoriser les transports en commun
- Développer l'usage de véhicules moins polluants
- Améliorer la performance des moteurs et le développement des moteurs alternatifs.

### Impacts :

Baisse  
gaz à effet de serre



Baisse  
consommations d'énergie





Qualité de l'air			Changement climatique		Énergie renouvelable	
<i>Positif</i>	<i>Neutre</i>	<i>Négatif</i>	<i>Atténuation</i>	<i>Adaptation</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>

État	Descriptif des actions	Calendrier					
<b>7.1</b>	<b>Dématérialiser l'accès aux services publics à distance avec la GRU (gestion des relations avec les usagers)</b>	2020			2025		
	Sur la base de l'état des lieux (audit des usages et des besoins en interne) réalisé en 2019, lancer l'appel d'offre pour l'acquisition, l'intégration et la maintenance d'une solution de GRU pour l'agglomération et la Ville de Saumur.						
	Déployer l'outil GRU pour la Communauté d'Agglomération et la Ville de Saumur.						
	Élargir l'outil à l'ensemble des communes à terme en s'appuyant notamment sur les MSAP.						
<b>7.2</b>	<b>Développer les espaces de tiers-lieux et de coworking</b>	2020			2025		
	Étudier la possibilité de créer des tiers-lieux, pouvant accueillir des espaces de travail partagé : 1-Cartographier les initiatives citoyennes, associatives, professionnelles en lien avec la transition énergétique et sociétale et à l'échelle de bassins de vie sur le territoire. 2-En partenariat avec le PNR et l'action-recherche « Transition Énergétique et Sociétale » : définir des modalités d'accompagnement et de création de tiers-lieux (processus de coopération, posture, gouvernance, financements...). Ces tiers-lieux sont des lieux matériels ou immatériels, où naît de la coopération territoriale. Un centre Social, une MJC, un café, un espace de coworking peuvent également devenir des tiers-lieux de transition. 3-Faciliter l'émergence de tiers-lieux au service des transitions en s'appuyant sur le projet de territoire "Montreuil-Bellay en transition" en partenariat avec le Centre Michel Serres 4- Élargir la réflexion sur la création de tiers-lieux dans les pôles de proximité.						
	Valoriser des MSAP, les espaces de télétravail existant sur le territoire et assurer une veille régulière.						
<b>7.3</b>	<b>Renforcer la mixité fonctionnelle des espaces dans l'aménagement du territoire et les documents d'urbanisme</b> Réflexion sur la mise en place d'une densité minimale de construction à proximité des transports collectifs						



	dans des secteurs délimités par le règlement des PLU(i)						
--	---	--	--	--	--	--	--





## Mise en œuvre

Pilote(s) : EPCI/ville de Saumur (projet GRU), PNR Loire Anjou Touraine (pour le développement des tiers lieux), EPCI, communes, entreprises

Public-cibles : habitants, entreprises, associations, les agents de la collectivité

Services de la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier(s)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Service informatique (GRU)</li> <li>Service environnement</li> <li>Service mobilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communes</li> <li>Conseil de développement</li> <li>Centre Michel Serre (CNAM)</li> <li>...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appel à manifestation d'intérêt de l'Ademe sur l'innovation sociale prévu pour 2020.</li> <li>Fondation de France via l'appel à projet Pétillante Initiative</li> <li>FEDER (Investissement)</li> <li>Agglomération</li> </ul>

## Moyens /budget

Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> <li>Services de la collectivité</li> </ul>
Coût en euros (à titre indicatif)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet GRU (étude, outils, accompagnement par un prestataire): 350 000€</li> </ul>
Nature des dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>Acquisition d'outil, prestation...</li> </ul>

## Indicateur(s) de suivi et d'évaluation

- ✓ Une solution de GRU mise en œuvre
- ✓ Nombre de services mis à distance
- ✓ Nombre de démarches des usagers
- ✓ Réalisation de l'état des lieux cartographique (oui/non)
- ✓ Création d'un tiers-lieu (oui/non)



## Chantier n°8

# Renforcer la multimodalité et l'intermodalité

Patrimoine / exemplarité

Services / Politiques publiques

Territoire

### Contexte, enjeux

Le transport est le 1<sup>er</sup> secteur de consommation. En 2016, la consommation s'élève à 857 GWh avec une moyenne de +0,4% par an.

La gestion des déplacements est une réponse à apporter aux problèmes générés par le développement urbain et son étalement. Si la voiture particulière a largement orienté le développement des territoires depuis les années 60, les déplacements motorisés doivent aujourd'hui être limités pour s'articuler avec les ambitions durables du territoire et lutter contre les nuisances telles que pollution, dépenses énergétiques, etc. Le développement et l'aménagement urbain intègrent la nécessité de rééquilibrer les différents modes de déplacements en faveur des modes alternatifs.

Actuellement, plusieurs actions ponctuelles existent. Mais il n'y a pas de démarche globale sur la qualification de l'offre de mobilité et sur l'élargissement de ces offres.

**Objectifs:** Le PCAET fixe un objectif de réduction de la consommation du secteur transport de 20 % en 2030 et 49 % en 2050 par rapport à 2012.

- ➔ Baisser de 17 % la part modale de la voiture (92 % actuellement à 75 % en 2050)
- ➔ Faire passer la part modale de bus à 15 % en 2050
- ➔ Augmenter la part modale du vélo pour des courtes distances (<10 km)

### Impacts :

Baisse gaz à effet de serre



Baisse consommations d'énergie



Prise en compte biodiversité & ressources



Qualité de l'air

Changement climatique

Énergie renouvelable

Positif

Neutre

Négatif

Atténuation

Adaptation

Oui

Non

État

Descriptif des actions

Calendrier

8.1

**Mettre un œuvre le schéma mobilité durable sur le territoire et l'animer**

2020

2025

Réaliser un diagnostic de la demande de déplacement et de

l'offre de transport (analyse des besoins, évaluation de l'accessibilité multimodale et intermodale du territoire, étudier le potentiel de la gare ferroviaire...)						
Définir des orientations stratégiques en définissant des alternatives à l'utilisation de la voiture particulière, en proposant des actions sur les transports collectifs, les modes actifs et en développant des services partagés (TAD, covoiturage, autopartage) <i>Exemples:</i> <i>Assurer la desserte des principaux pôles d'attraction</i> <i>Renforcer la performance et l'usage de l'offre de transport public en assurant une meilleure coordination entre les différentes offres</i> <i>Susciter et accompagner les changements de comportements, etc.</i>						
Définir et mettre en œuvre le plan d'actions <i>Exemples:</i> <i>Un réseau de bus plus attractif et mieux hiérarchisé</i> <i>Pacifier la voirie pour redonner la priorité aux modes actifs</i> <i>Favoriser le stationnement des vélos</i> <i>Encourager et développer la pratique du covoiturage</i> <i>Développer les plans de déplacements d'entreprises et d'administrations, etc.</i>						
Sensibiliser et accompagner dans l'acquisition de véhicules plus « propres » que le diesel (bioGNV...). Profiter de la mise en service de la station BioGNV du Breil pour faire connaître cette nouvelle offre de mobilité aux particuliers et entreprises.						

8.2	<b>Renforcer l'information et la promotion de l'offre mobilité pour sensibiliser le plus grand nombre aux alternatives à la voiture</b>	2020						2025							
	Promouvoir l'offre de mobilité (plaquette, évènement, site internet).														
	Organiser des temps de sensibilisation, d'informations, d'échange ( <i>ex du forum mobilité le 21 septembre 2019 organisé dans le cadre d'Energie Tour Pays de la Loire</i> ).														
	Expérimenter la mise en œuvre d'un challenge de la mobilité à destination des salariés de l'agglomération														
	Élargir la mise en œuvre d'un challenge de la mobilité à destination des entreprises avec les partenaires compétents.														

<b>Mesures Environnementales Complémentaires</b>	Intégrer dans les réflexions les impacts des énergies alternatives, notamment vis-à-vis des risques et des choix d'implantation des réseaux et des stations vis-à-vis des populations et des enjeux écologiques.
--	--



## Mise en œuvre

Pilote(s) : EPCI (service mobilité) et autorités organisatrices de transport

Public-cibles : Tous les usagers (habitants, entreprises, associations)

Services de la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier(s)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Service mobilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ADEME</li> <li>Techniciens en charge des mobilités au sein de l'AOM, des communes, de la Région et du Département</li> <li>SPL Agglobus</li> <li>les acteurs du projet de station bio GnV (Saumur Energie Verte, SPL agglompreté, GRDF...)</li> <li>Chambres consulaires</li> <li>Communes...</li> <li>Alisée (Challenge Mobilité)</li> <li>Siéml</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Agglomération</li> <li>ADEME...</li> </ul>

## Moyens /budget

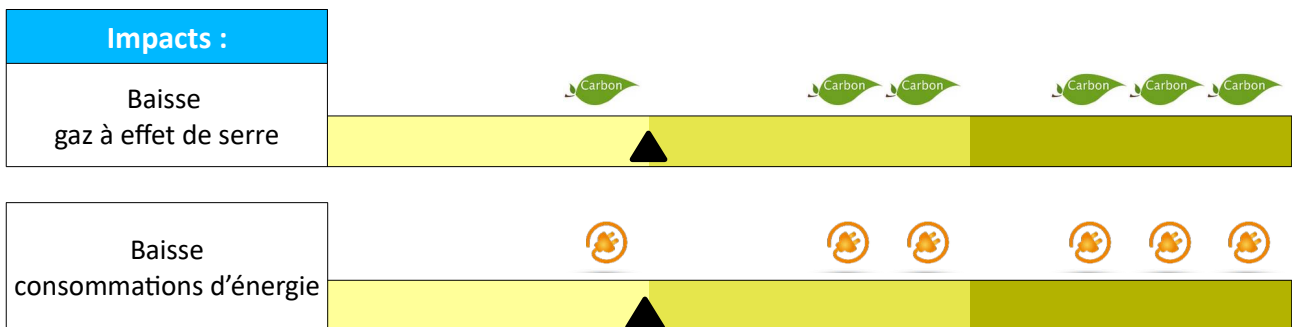
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un service concerné sur le pilotage et mobilisation du service support (communication)</li> <li>Un salarié référent à l'association Alisée pour le challenge mobilité</li> </ul>
Coût en euros et nature des dépenses (à titre indicatif)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coût challenge de la mobilité (animation territoriale) : 1200 à 1800€ par entreprise</li> <li>Coût précis à définir (prestation d'étude, animation...)</li> </ul>

## Indicateur(s) de suivi et d'évaluation

- ✓ Approbation du plan global de déplacement (= schéma mobilité)
- ✓ Nombre d'animations réalisées



Chantier n°9		Développer les modes actifs	
Patrimoine / exemplarité		Services / Politiques publiques	Territoire
Contexte, enjeux	<p>Le transport est le 1<sup>er</sup> secteur de consommation. En 2016, la consommation s'élève à 857 GWh avec une moyenne de +0,4% par an. Les déplacements sur le territoire se font quasi-exclusivement en voiture et sont générateurs de gaz à effet de serre. Les habitants prennent leur voiture même pour de très petits parcours.</p> <p>Des bandes cyclables existent mais le linéaire reste encore faible et l'insécurité ressentie par les usagers n'incite pas à l'utilisation du vélo.</p> <p>Un service de location de vélo à assistance électrique (AVAE) est effectif depuis juillet 2017 et compte à l'heure actuelle un parc de 95 vélos. Selon l'ADEME, la location longue durée de vélo à assistance électrique génère une moyenne annuelle de 2000 km parcourus par location dont 1 400 km en report depuis la voiture (soit 0,33 t de CO<sub>2</sub> évité par location par an)</p> <p>A noter, la présence d'une voie ferrée désaffectée qui traverse le nord saumurois, reliant la gare de Saumur via Saint Lambert des levées, Vivy, Blou, Saint Philbert du Peuple et Vernantes. Cette voie pourrait être réutilisée en voie verte (VTT, cheval ...) vélo rail ou autres. Il s'agirait d'une variante intéressante pour relier la Loire à vélo et développer la pratique équestre.</p> <p><u>Objectifs:</u> Le PCAET fixe un objectif de réduction de la consommation du secteur transport de 20 % en 2030 et 49 % en 2050 par rapport à 2012.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Baisser de 17 % la part modale de la voiture (92 % actuellement à 75 % en 2050)</li> <li>➔ Faire passer la part modale de bus à 15 % en 2050</li> <li>➔ <b>Augmenter la part modale du vélo pour des courtes distances (&lt;10 km)</b></li> </ul> <p>Leviers principaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter les déplacements</li> <li>• <b>Développer les modes actifs pour les distances inférieures à 3 km</b></li> <li>• <b>Favoriser le changement de comportement</b></li> <li>• Favoriser les transports en commun</li> <li>• Développer l'usage de véhicules moins polluants</li> <li>• Améliorer la performance des moteurs et le développement des moteurs alternatifs.</li> </ul>		





Qualité de l'air			Changement climatique		Énergie renouvelable	
Positif	Neutre	Négatif	Atténuation	Adaptation	Oui	Non
État	Descriptif des actions				Calendrier	
9.1	<b>Élaborer et mettre en œuvre un schéma directeur vélo à l'échelle de l'agglomération</b>				2020	2025
	Recrutement d'un chargé de mission vélo au sein de l'agglomération pour animer le schéma.					
	Recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du schéma à l'échelle intercommunale.					
	Réaliser le diagnostic , définir le plan d'actions pluriannuel pour le développement du vélo et rechercher les financements.					
	Solliciter les citoyens pour l'expertise d'usage (exemple avec le test des pistes cyclables mené par le Conseil des Sages de Saumur).					
	Réaliser les travaux et aménagements.					

9.2	<b>Structurer et sécuriser le réseau cyclable</b>				2020	2025
	<p>Décliner le schéma directeur vélo intercommunale en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- lançant appel à manifestation auprès des communes pour la déclinaison du schéma à l'échelle communale avec une obligation de résultat (engagement dans la réalisation d'une PPI et des travaux). L'objectif est d'identifier et prioriser à l'échelle des communes les itinéraires à enjeux en lien avec les pôles générateurs de déplacement ( gare, écoles, piscines, équipements culturelles, commerces...)</li> <li>- en application du phasage prévu par le Schéma directeur Vélo, réaliser les opérations d'aménagement, de sécurisation et/ou de jalonnement des voies cyclables, en définissant le maître d'ouvrage pour chaque aménagement (communal, intercommunal, départemental ?)</li> <li>- recherchant des financements et en suivant les marchés de maîtrise d'œuvre pouvant être lancés par les porteurs</li> </ul>					
	<p>Poursuivre et valoriser les projets en cours sur le territoire (<i>recensement non exhaustif</i>):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet de Passerelle Vélo Gennes-Les Rosiers-sur-Loire</li> <li>- Projet de liaison douce entre Vivy et Neuillé (2020-2023)</li> <li>- Projet de partage de voirie communale à Neuillé avec les vélos par l'aménagement et la structuration de la chaussée (2021)</li> <li>- Projet d'itinéraire cyclable «Loire à Vélo Troglodyte» (2025)</li> </ul>					



9.3	<b>Proposer des services cohérents et adaptés à la mobilité active</b>	2020		2025			
	Poursuivre et évaluer le développement du service de location Avaé (objectif d'un parc de 150 vélos d'ici 2021)						
	Développer des équipements adaptés à l'usage du vélo (parking, arceau, box sécurisés, vélo cargo, ateliers réparations...)						

	<b>Promouvoir et développer les pédibus/vélo</b>	2020		2025			
	Montage et modalités d'accompagnement à définir en lien avec les partenaires.						

<b>Mesures Environnementales Complémentaires</b>	Dans le cas d'aménagements à créer en lien avec les mobilités douces, favoriser des linéaires de pistes cyclables et de cheminements perméables et s'accompagnant dès que possible d'aménagements paysagers pour intégrer les cheminements dans leur environnement.
	Ne pas rompre des haies ou autre continuité écologique identifiée pour l'aménagement des infrastructures. Si éclairage, choisir des systèmes peu impactant pour les espèces nocturnes.

Mise en œuvre		
<u>Pilote(s)</u> : EPCI (service mobilité), communes		
<u>Public-cibles</u> : Communes, citoyens (actifs, touristes, jeunes...), entreprises		
Services de la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier(s)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Service mobilité</li> <li>Service communication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Région, ADEME, Département, association de cyclotouriste, FUB, communes, office du tourisme, association d'usagers...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appel à projet « Vélo et Territoire » de l'Ademe</li> <li>Contrat d'Objectif Energie Climat, Ademe</li> <li>CTR de la Région Pays de la Loire</li> <li>Agglomération</li> </ul>

Moyens /budget	
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service mobilité (recrutement d'un chargé de mission- 1 ETP)</li> </ul>
Coût en euros (à titre indicatif)	<p>Schéma directeur vélo : 175 000€</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>chargé de mission vélo : 105 000€ sur 3 ans</li> <li>Communication : 15 000€</li> <li>Outils : 10 000€</li> <li>Marché prestataire : 50 000€</li> </ul> <p>Coût moyen 1 km de bande cyclable : 80 000€ HT  Coût moyen 1 km de piste cyclable : 320 000€ HT  Étude de maîtrise d'œuvre pour la création d'un passerelle Gennes/Les Rosiers : 500 000€</p>



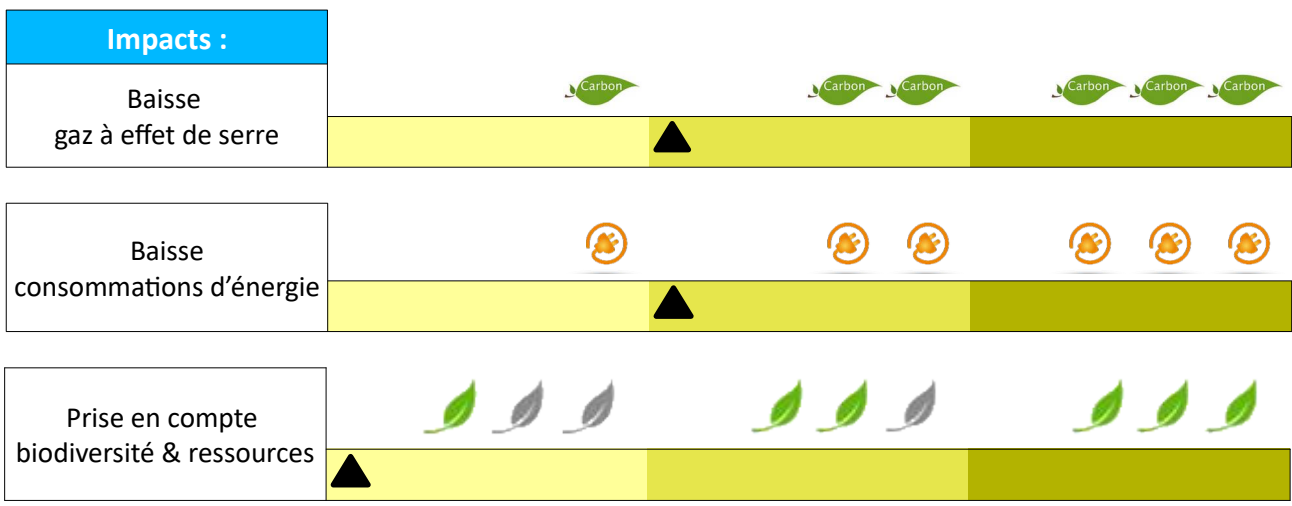
	Projet liaison Neuillé-Vivry : 261 725€ HT Projet de la Loire à Vélo Troglodyte : 5 millions €
--	---

<b>Indicateur(s) de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Approbation du schéma directeur vélo</li><li>✓ km de voies cyclables (voie verte, piste cyclable, voie partagée)</li><li>✓ Nombre de vélos en location</li><li>✓ Nombre d'équipements vélos</li><li>✓ Part modale de la voiture (en nombre de déplacements)</li></ul>
---	---





<b>Chantier n°10</b>	<b>Conforter et rendre attractif les transports en commun</b>	
<i>Patrimoine / exemplarité</i>	<i>Services / Politiques publiques</i>	<i>Territoire</i>
<b>Contexte, enjeux</b>	<p>Le PCAET fixe un objectif de réduction de la consommation du secteur transport de 20 % en 2030 et 49 % en 2050 par rapport à 2012.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Baisser de 17 % la part modale de la voiture (92 % actuellement à 75 % en 2050)</li> <li>➔ <b>Faire passer la part modale de bus à 15 % en 2050</b></li> <li>➔ Augmenter la part modale du vélo pour des courtes distances (&lt;10 km)</li> </ul> <p>Leviers principaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter les déplacements</li> <li>• Développer les modes actifs pour les distances inférieurs à 3 km</li> <li>• Favoriser le changement de comportement</li> <li>• <b>Favoriser les transports en commun</b></li> <li>• Développer l'usage de véhicules moins polluants</li> <li>• Améliorer la performance des moteurs et le développement des moteurs alternatifs.</li> </ul>	



Qualité de l'air			Changement climatique		Énergie renouvelable	
<i>Positif</i>	<i>Neutre</i>	<i>Négatif</i>	<i>Atténuation</i>	<i>Adaptation</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>

État	Descriptif des actions	Calendrier					
10.1	<b>Développer les transports collectifs locaux</b>	2020					2025
	Mettre en œuvre le schéma de desserte sur la Ville de Saumur avec un travail sur la refonte des lignes structurantes (redéfinition des trajets, fréquences en fonction des besoins et des cibles).						
	Mise en service du nouveau réseau sur la ville de Saumur (juillet 2021)						
	Collaboration avec la région pour l'élaboration du schéma de mobilité régionale						



<b>10.2</b>	<b>Améliorer les aménagements et services proposés</b>	2020				2025	
	Proposer un trajet entre les gares et les centre-ville.						
	Communiquer et mettre en valeur les outils existants (la plateforme intermodale de la gare routière, l'application TixiPass...) en mettant en place une campagne d'informations sur l'offre de transports en commun (affiches aux arrêts de bus, réseaux sociaux) et mise en place d'avantages permettant aux nouveaux usagers potentiels de tester les solutions de déplacements partagés (tickets essai, abonnements gratuits courte durée...)						

<b>10.3</b>	<b>Expérimenter de nouveaux services de transports collectifs sur mesure</b>	2020				2025	
	Faciliter la mise en œuvre des projets collectifs et citoyens. <i>Exemples :</i> - projet hipposcolaire porté par la commune de Mouliherne et le collectif de citoyens du Gennois - projet de l'association Saumur Loire Basket (mise en place d'une plateforme de covoiturage et acquisition d'un mini bus BioGNV)						

### Mise en œuvre

Pilote(s) : Région de Pays de la Loire (schéma mobilité régional), EPCI (service mobilité), commune de Mouliherne pour le projet Hipposcolaire, Association Saumur Loire Basket en lien avec la Ville de Saumur (service vie associative et sportive),

Public-cibles : Communes, citoyens (actifs, touristes, jeunes...), entreprises

Services de la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier(s)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Service mobilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>SPL Agglobus</li> <li>Ville de Saumur</li> <li>Groupe transition écologique du Gennois (projet Hipposcolaire)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Agglomération</li> </ul>

### Moyens /budget

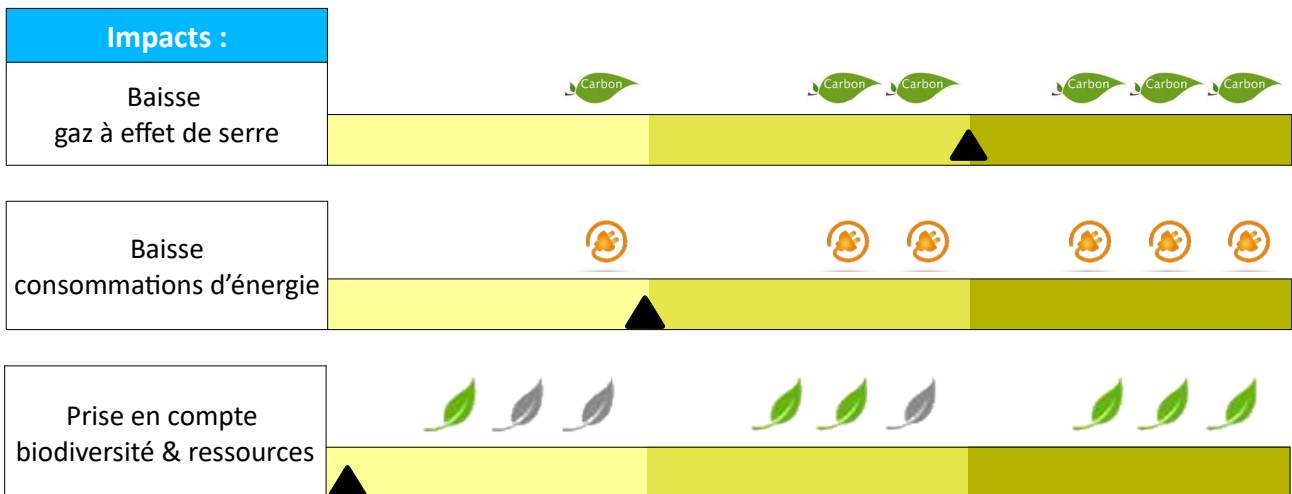
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service mobilité et la SPL Agglobus</li> </ul>
Coût en euros (à titre indicatif)	<ul style="list-style-type: none"> <li>A définir</li> </ul>
Nature des dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prestation, investissement, outils de communication</li> </ul>

### Indicateur(s) de suivi et d'évaluation

- ✓ Approbation du schéma de desserte



Chantier n°11 Développer les nouveaux usages de la voiture individuelle		
Patrimoine / exemplarité	Services / Politiques publiques	Territoire
Contexte, enjeu	<p>Les alternatives à la voiture individuelle en milieu rural (du type covoiturage) nécessitent d'être encouragées et organisées afin de réduire efficacement les distances parcourues par véhicule et par personne et donc les consommations d'énergies associées.</p> <p><b>Objectifs:</b> Le PCAET fixe un objectif de réduction de la consommation du secteur transport de 20 % en 2030 et 49 % en 2050 par rapport à 2012.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ <b>Baisser de 17 % la part modale de la voiture (92 % actuellement à 75 % en 2050)</b></li> <li>➔ Faire passer la part modale de bus à 15 % en 2050</li> <li>➔ Augmenter la part modale du vélo pour des courtes distances (&lt;10 km)</li> </ul> <p>Leviers principaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter les déplacements</li> <li>• Développer les modes actifs pour les distances inférieurs à 3 km</li> <li>• <b>Favoriser le changement de comportement</b></li> <li>• Favoriser les transports en commun</li> <li>• <b>Développer l'usage de véhicules moins polluants</b></li> <li>• Améliorer la performance des moteurs et le développement des moteurs alternatifs.</li> </ul>	



Qualité de l'air			Changement climatique		Énergie renouvelable	
Positif	Neutre	Négatif	Atténuation	Adaptation	Oui	Non

État	Descriptif des actions	Calendrier					
11.1	<b>Renforcer la pratique du covoiturage et compléter le maillage d'aires de covoiturage</b>	2020					2025
	Mettre en œuvre une plateforme territoriale du covoiturage (périmètre, pilotage, contenu de la plateforme numérique,						



	lien avec la plateforme régionale...)						
	Communication autour des outils existants, des aires de covoiturage sur le territoire (cartographie), sur les possibilités de multimodalités à l'appui de ces aires de covoiturage.						
	Étudier l'accompagnement des entreprises dans la sensibilisation sur le covoiturage pour les trajets domicile-travail des actifs en lien avec les partenaires concernés						

<b>11.2</b>	<b>Développer un modèle d'autopartage</b>	2020		2025			
	Montage et modalités d'accompagnement à définir en lien avec les partenaires et les entreprises.						

<b>11.3</b>	<b>Accompagner l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques</b>	2020		2025			
	Porter à connaissance les installations existantes (cartographie sur le site de l'agglomération).						

<b>11.4</b>	<b>Promouvoir le bioGNV</b>	2020		2025			
	Organiser l'inauguration de la station BioGNV de Saumur et faire la promotion de cette nouvelle offre auprès des particuliers et entreprises avec des avantages à définir (ex : gratuité du stationnement pour les véhicules moins polluants bioGNV, électricité...)						
	Acquérir une flotte bus en bioGNV (3 bus février 2020)						
	Travailler avec les partenaires pour développer un plan de communication et de promotion du bioGNV sur le territoire						
	Etudier le déploiement d'autres stations sur le territoire en lien avec les projets d'unité de méthanisation. Ces nouvelles stations-service pourront intégrer des services sur place : messagerie, envoi/réception de marchandises commandées à distance, snacking, intermodalité : vélos, trottinettes et véhicules électriques et gaz en libre-service sur place, aire de covoiturage, etc. Des bons d'achat pourraient être récupérés en échange de dépôts de biodéchets qui alimenteront le ou les méthaniseur(s) du territoire.						

<b>Mesures Environnementales Complémentaires</b>	<p>Intégrer visuellement les aménagements (maillage d'aires de covoiturage) dans leur environnement paysager.</p> <p>Planter les aires de covoiturage dans un milieu à faible enjeu environnemental afin de limiter l'impact sur les espaces d'habitats et de circulation de la faune, en encourageant le recours à des matériaux perméables.</p> <p>Prendre en compte dans les choix d'implantation des réseaux et stations les risques vis-à-vis des populations et les enjeux écologiques en présence.</p>
--	---



## Mise en œuvre

Pilote(s) : EPCI pour assurer la cohérence des actions, mais opérations portées par les partenaires (Département, Saumur Energie Verte, SIEML...)

Public-cibles : habitants, salariés

Services de la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier(s)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service mobilité</li> <li>• Service environnement</li> <li>• Service développement économique</li> <li>• Service communication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Région, Département</li> <li>• Conseil de développement</li> <li>• Communes</li> <li>• SEVE, SEMAE, GRDF</li> <li>• SIEML</li> <li>• Entreprises</li> <li>• Associations locales, d'usagers...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agglomération</li> <li>• Département</li> </ul>

## Moyens /budget

Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service collectivité</li> </ul>
Coût en euros et nature des dépenses(à titre indicatif)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisition bus bioGNV par Agglobus : 250 000€ / bus soit 750 000€</li> <li>• Coût d'adhésion à une plateforme, investissement matériel, outils de communication</li> </ul>

## Indicateur(s) de suivi et d'évaluation

- ✓ Une plateforme de covoiturage territoriale (oui/non)
- ✓ Nombre d'aires de covoiturage identifiés
- ✓ Nombre de véhicules utilisant la station bioGNV
- ✓ Nombre de station bioGNV sur le territoire
- ✓ Mise en place d'une expérimentation sur l'autopartage







### **Chantier 12: Maîtriser la consommation énergétique du secteur agricole**

- 12.1 Optimiser la consommation de carburant
- 12.2 Accompagner les agriculteurs dans la maîtrise de la consommation énergétique des bâtiments agricoles

### **Chantier 13 : Accompagner l'activité agricole vers des systèmes bas carbone, adaptés au changement climatique**

- 13.1 Développer des parcours adaptés à chaque type de culture du territoire
- 13.2 Accompagner les agriculteurs vers l'agro-écologie et la conversion à l'agriculture biologique

### **Chantier 14: Dynamiser la gestion forestière pour allier séquestration carbone, exploitation du bois et adaptation au changement climatique**

- 14.1 Valoriser la forêt et sa gestion, améliorer les capacités de séquestration du carbone par la mise en place d'une Charte Forestière de Territoire (CFT)
- 14.2 Structurer et développer une filière agro-énergie du bois (bois énergie, matériaux biosourcés) tout en conciliant les usages

### **Chantier 15 : Développer une alimentation durable et une offre de proximité accessible à tous**

- 15.1. Élaborer un Plan Alimentaire Territorial
- 15.2 Amplifier et accompagner les restaurants collectifs vers une alimentation locale , de qualité et bas carbone
- 15.3 Développer les circuits courts et locaux
- 15.4 Poursuivre le défi alimentation positive

### **Chantier 16 : Assurer la gestion partagée de l'eau, des sols et des sous-sols**

- 16.1 Réduire les prélèvements d'eau dans le milieu et en assurer la qualité
- 16.2 Diminuer la pollution aux nitrates des milieux aquatiques
- 16.3 Anticiper une ressource en eau en plus faible quantité en été et envisager des cultures moins consommatrices d'eau.



## Chantier n°12

# Maîtriser la consommation énergétique du secteur agricole

Patrimoine / exemplarité

Services / Politiques publiques

Territoire

### Contexte, enjeux

Entre 2012 et 2016, le secteur agricole a consommé en moyenne 215 GWh. Cette consommation concerne principalement :

- le carburant des tracteurs et engins agricoles (60 % de la consommation)
- le chauffage et la ventilation des bâtiments d'élevage (porcs, volailles et bovins),
- le chauffage des serres maraîchères et horticoles.

Le secteur agricole n'est pas le plus gros consommateur d'énergie mais il a un impact important sur les émissions de gaz à effet de serre et la qualité l'air. En matière de maîtrise des consommations d'énergie dans ce secteur, l'agglomération s'appuiera sur l'expertise des partenaires et leur champ d'intervention auprès du monde agricole pour :

- ➔ déployer un accompagnement adapté pour diminuer les consommations d'énergie des bâtiments
- ➔ optimiser la consommation de carburant

Objectifs: Le PCAET fixe un objectif de réduction de la consommation d'énergie du secteur agricole de 35 % en 2030 par rapport à 2012.

Ce sont sur ces postes que doivent porter les actions pour diminuer les consommations d'énergie fossile.

D'après la Chambre d'Agriculture, l'énergie représente en moyenne 12 000 € par an et par exploitation et 10 % à 30 % des charges variables selon les productions. Ces dépenses ont plus que doublé en 20 ans.

### Impacts :

Baisse gaz à effet de serre



Baisse consommations d'énergie



Prise en compte biodiversité & ressources



Qualité de l'air

Changement climatique

Énergie renouvelable

Positif

Neutre

Négatif

Atténuation

Adaptation

Oui

Non



État	Descriptif des actions	Calendrier					
12.1	<b>Optimiser la consommation de carburant</b>	2020			2025		
	Éviter le morcellement des exploitations et favoriser des opérations d'échanges parcellaires						
	Favoriser l'éco-conduite Potentiel d'atténuation <80 ch: 1485kgCO <sub>2</sub> /tracteur/an >80ch: 3267kgCO <sub>2</sub> /tracteur/an						
	Travailler sur l'optimisation du matériel Potentiel d'atténuation : 1,61 MteqCO <sub>2</sub> /an						
	Réaliser le contrôle banc d'essai Potentiel d'atténuation : 1,633 t eq CO <sub>2</sub> / Ha						

12.2	<b>Accompagner les agriculteurs dans la maîtrise de la consommation énergétique des bâtiments agricoles</b>	2020			2025		
	1/connaître et maîtriser ses consommations par un diagnostic énergétique (diagnostic avant et après les investissements et la réhabilitation).						
	2/installer des équipements performants et économes. Exemple : En élevage porcin ou avicole, la principale consommation d'énergie finale directe provient du chauffage. Pour les ruminants, c'est le tank à lait qui représente l'un des principaux consommateurs d'électricité. L'utilisation d'un pré-refroidisseur permet d'économiser une large part de cette dépense énergétique. La réhabilitation de certains chais en lien avec une réflexion de cohérence énergétique du chai permettrait aussi de communiquer positivement sur l'agriculture.						
	3/ regarder l'orientation du bâtiment, sa ventilation naturelle, l'ajout de haies rafraîchissantes au moment de la construction des bâtiments						
	4/ Substituer les énergies fossiles par des énergies renouvelables						

### Mise en œuvre

Pilote(s) : Chambre d'Agriculture

Public-cibles : Agriculteurs

Services de la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier(s)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Service agriculture</li> <li>Service environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les acteurs du monde agricole, la Région</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>VIVEA dans le cadre des formations</li> </ul>

### Moyens /budget

Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi et lien avec les services de l'agglomération</li> </ul>
Coût en euros et nature des dépenses ( à titre indicatif)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pilotage, coordination et accompagnement technique</li> </ul>
<b>Indicateur(s) de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre d'accompagnements réalisés</li> <li>✓ Gain sur la consommation d'énergie</li> </ul>



## Chantier n°13

# Accompagner l'activité agricole vers des systèmes bas carbone, adaptés au changement climatique

Patrimoine / exemplarité

Services / Politiques publiques

Territoire

### Contexte, enjeu

Sur le volet rural, l'activité agricole, bien que moins émettrice qu'ailleurs, reste néanmoins une source importante de GES sur le territoire (27%). En 2016, le secteur agricole a émis environ **154 000 tonnes éq. CO<sub>2</sub>**, soit **27 % du total** des émissions de GES. Une des spécificités de ce secteur est la **part importante des émissions non énergétiques** (70% des émissions du secteur). Ces émissions d'origine non énergétiques sont contrôlées par des processus biologiques (fertilisation des sols agricoles, fermentation entérique et déjections animales).

Il est essentiel de renforcer tous les écosystèmes et pratiques agricoles qui contribuent à accroître le potentiel de stockage des sols en carbone et en eau (zones humides, prairies permanentes, forêt, agro-écologie, agroforesterie, permaculture ...).

L'enjeu principal est de renforcer les actions de concertations auprès des agriculteurs afin de favoriser le stockage de carbone et la baisse des émissions (Ex : Sensibiliser les agriculteurs à la préservation ou création de haies)

Objectifs: Le PCAET fixe un objectif de réduction des émissions de GES du secteur agricole de 19 % en 2030 et de 65 % en 2050 par rapport à 2012.

### Impacts :

Baisse gaz à effet de serre



Baisse consommations d'énergie



Prise en compte biodiversité & ressources



Qualité de l'air			Changement climatique		Énergie renouvelable	
Positif	Neutre	Négatif	Atténuation	Adaptation	Oui	Non

État	Descriptif des actions	Calendrier					
13.1	Développer des parcours « Bas Carbone » adaptés à chaque type de culture du territoire	2020					2025
	Développer le parcours « lait viande » déjà existant composé d'une démarche de sensibilisation (réalisation d'un						

diagnostic CAP'2ER par un conseiller agréé par l'IDELE et d'une démarche de progrès avec une mobilisation des éleveurs sur 4 à 5 ans)						
Étudier la mise en œuvre d'un parcours « viticulteur » comprenant une sensibilisation des vigneronns au bilan carbone, la réalisation d'un diagnostic de mesures des impacts GES, et la définition d'une trajectoire de réalisation						
Étudier la mise en œuvre d'un parcours « cultures spécialisées »						

13.2	<b>Accompagner les agriculteurs vers l'agroécologie et la conversion à l'agriculture biologique</b>	2020				2025
	<p><b><u>Pour les collectifs d'agriculteurs:</u></b> Accompagner les collectifs d'agriculteurs dans leurs évolutions de pratiques et vulgariser leurs résultats : « exemple du groupe de MERON et du groupe culture ». Ces groupes travaillent sur des pratiques culturales plus vertueuses comme par exemple l'agriculture de conservation mais aussi à la diminution des intrants phytosanitaires. Environ 3 à 4 rencontres collectives par an</p> <p><b><u>Pour les diagnostics agro-écologiques:</u></b> Rencontres sur le terrain, articles, réunion de concertation.</p> <p><b>Diagnostic agro-écologique :</b> Potentiel biologique de l'exploitation (points forts et faiblesses) + prescriptions d'aménagements écologiques + cartographie de l'état initial et des prescriptions. Une demi-journée de terrain partagée avec l'agriculteur + une note de synthèse individuelle + un temps de restitution de vive voix.</p> <p><b>Relevés biologiques :</b> Inventaires non exhaustifs d'espèces, sur des groupes cibles (coccinelles, orthoptères...). Deux passages dans l'été auxquels l'agriculteur est invité à participer + une note de synthèse individuelle + saisie des données naturalistes dans les bases de données (pour les communes du PNR, les données pourront être fournies au PNR avec accord préalable des parties prenantes).</p> <p><b>Temps fort / bout de champ</b> Une rencontre technique sur le terrain sur des enjeux forts identifiés sur les fermes prenant part à la démarche. Cette rencontre sur une demi-journée mobilisera des intervenants naturalistes et conseillers agricoles, sur une ferme du territoire.</p> <p><b><u>Pour le Pass bio:</u></b> Des rencontres individuelles entre le conseiller CAPDL et l'agriculteur pour étudier le projet d'une conversion à</p>					



l'agriculture biologique.						
---------------------------	--	--	--	--	--	--

<b>Mesures Environnementales Complémentaires</b>	<p>Encourager une meilleure gestion de l'eau et favoriser des cultures moins consommatrices et plus adaptées aux températures futures : sélectionner les espèces ou variétés les mieux adaptées, encourager les cultures mixtes avec légumineuses, éviter le labour pour favoriser la perméabilité des sols.</p> <p>Création ou préservation d'espaces ombragés arborés dans les prairies et en bordure de parcelles (bandes enherbées, haies).</p> <p>Développer des pratiques moins impactantes sur les sols et la ressource en eau (réduire le travail du sol, augmenter les durées de rotation, limiter les intrants chimiques...)</p> <p>Prendre en compte dans les réflexions les espèces inféodées aux pratiques culturales et aux cultures en elles-mêmes pour éviter de dégrader leurs habitats et de perturber les cycles.</p>
--	--

Mise en œuvre		
<u>Pilote(s)</u> : Chambre d'agriculture		
<u>Public-cibles</u> : agricultures, vignerons, groupements agricoles/filières		
Services de la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier(s)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Service agriculture</li> <li>service environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Région, Département, PNR, Association technique viticole 49, CILOUEST, GABB, CIVAM, communes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>VIVEA dans le cadre des formations</li> <li>Programme SAGE Authion</li> <li>ADEME</li> <li>Agence de l'eau</li> <li>Fonds de formation des agriculteurs « Vivéa »</li> <li>Pass Bio</li> </ul>

Moyens /budget	
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chambre Agriculture</li> </ul>
Coût en euros (à titre indicatif)	Diagnostic agro-écologique : 1256 € HT (2 jours à 628 €/j HT). Relevés biologiques : 880 € TTC (1,6 j à 550 € TTC). Bout de champ : 2200 € HT
Nature des dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ingénierie</li> </ul>

<b>Indicateur(s) de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre d'accompagnements réalisés</li> <li>✓ Gains sur les émissions de GES</li> <li>✓ Nombre de diagnostics / relevés biologiques réalisés.</li> <li>✓ Evolution des pratiques de gestion des agriculteurs.</li> <li>✓ Aménagements réalisés par les agriculteurs.</li> <li>✓ Nombre d'agriculteurs qui adhèrent aux démarches collectives</li> </ul>
---	---





## Chantier n°14

# Dynamiser la gestion forestière pour allier séquestration carbone, exploitation du bois et adaptation au changement climatique

Patrimoine / exemplarité

Services / Politiques publiques

Territoire

### Contexte, enjeux

En 2016, le secteur UTCF révèle que le territoire a absorbé près de 170 000 teq CO<sub>2</sub> soit 140 teqCO<sub>2</sub>/km<sup>2</sup> ce qui est supérieur à la moyenne départementale (115 teqCO<sub>2</sub> /km<sup>2</sup>). D'après les données Basemis, le bilan total de la séquestration carbone du territoire entre 2008 et 2016 fait état d'une absorption annuelle d'environ **156 000 teq CO<sub>2</sub>/an**.

**La forêt** constitue le principal puits de carbone sur le territoire puisqu'elle séquestre en moyenne 153 000 teqCO<sub>2</sub>/an et les produits bois 3 000 teqCO<sub>2</sub>/an. Il y a donc un enjeu fort sur l'exploitation et l'entretien des espaces boisés afin de maintenir et même d'augmenter la **séquestration carbone** sur le territoire.

La séquestration du carbone se fait aussi grâce à l'agriculture par :

- **l'agroforesterie**
- **les haies et le bocage**

*Un exemple d'expérimentation sur les territoire Pays des Mauges:*

*CARBOCAGE : Projet pilote financé par l'ADEME sur 3 ans, il permet de concevoir une méthode assurant l'évaluation du stockage carbone par les haies et propose l'expérimentation d'un marché carbone local sur 3 territoires pilotes (le Pays du Roi Morvant, le Pays des Mauges et le Pays de la Vallée de la Sarthe). Cette expérience a vocation à être multipliée sur d'autres territoires.*

En matière d'adaptation au changement climatique, il est essentiel d'envisager l'évolution des essences à planter pour renouveler les forêts, les haies et les rendre plus robustes face à l'évolution du climat. De plus, il faut favoriser la diversité génétique pour améliorer le potentiel adaptatif des peuplements.

### Impacts :

Baisse gaz à effet de serre



Baisse consommations d'énergie



Prise en compte biodiversité & ressources



Qualité de l'air

Changement climatique

Énergie renouvelable

Positif

Neutre

Négatif

Atténuation

Adaptation

Oui

Non

État	Descriptif des actions	Calendrier					
14.1	<b>Étudier la mise en place d'une Charte Forestière de Territoire (CTR)</b>	2020					2025
	Travailler en partenariat avec le CRPF, l'ONF pour définir les modalités de mise en place d'une charte forestière de territoire avec l'association de la Chambre d'Agriculture sur le volet agriculture.						
	Définir et mettre en œuvre un plan d'actions avec des critères d'évaluation et de suivi de la séquestration du carbone.						
	Sensibiliser et mobiliser à la plantation de haies et à l'agroforesterie par des réunions d'informations, des visites exemplaires ou encore des chantiers participatifs.						

14.2	<b>Structurer et développer une filière agro-énergie du bois (bois énergie, matériaux biosourcés) tout en conciliant les usages</b>	2020					2025
	A étudier dans le cadre de l'étude de potentiel ENR (cf axe 5, chantier 23)						

<b>Mesures Environnementales Complémentaires</b>	<p>S'assurer de la gestion raisonnée de la ressource pour ne pas surconsommer et préserver les espaces de puits de carbone et la fonctionnalité pour la faune. Préserver les refuges pour la faune locale (vieux arbres à cavité, chandelles, cha-blis isolés, gros bois morts au sol...)</p> <p>Éviter les prélèvements de bois pendant la période de reproduction des espèces. Veiller au bon fonctionnement et à la performance des systèmes de chauffage bois.</p>
--	--

Mise en œuvre		
<u>Pilote(s)</u> : CRPF (pour la charte forestière)		
<u>Public-cibles</u> : Propriétaire forestier, entreprises/scieries locales, agriculteurs		
Services de la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier(s)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Service développement économique</li> <li>Service environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CRPF, Fransylva (Syndicat des propriétaires forestiers), Chambre d'Agriculture, Atlanbois (interprofession de la filière forêt-bois en Pays de la Loire), professionnels de la filière, CPIE, associations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Financement FEADER existants pour financer la mise en œuvre et l'animation des CFT ; les financements actuels couvrent 100% de la dépense.</li> <li>Programme de</li> </ul>





	naturalistes (LPO, GRECIA, CBNB,...) • Siéml (étude et mise en œuvre projets chaufferie bois)	développement rural régional des Pays de la Loire
--	--	---

Moyens /budget	
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination et pilotage à définir</li> <li>• CRPF : 1 chargé de mission</li> <li>• Siéml : 1 animateur chaleur renouvelable</li> </ul>
Coût en euros et nature des dépenses ( à titre indicatif)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coût à définir</li> </ul>

<b>Indicateur(s) de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Réalisation d'une charte forestière (oui/non)</li> <li>✓ Évolution des surfaces forestières, des linéaires de haies (réduction, maintien, augmentation)</li> </ul>
---	---



## Chantier n°15

# Développer une alimentation durable et une offre de proximité accessible à tous

Patrimoine / exemplarité

Services / Politiques publiques

Territoire

### Contexte, enjeux

Dans un contexte où la qualité de l'alimentation est une cause nationale, où la loi Egalim affiche comme objectifs 50% de produits bio, locaux ou sous signe de qualité et 20% de bio d'ici 2020, la dynamique alimentaire territoriale est un vrai enjeu.

Déjà plusieurs communes du territoire se sont engagées au niveau local mais c'est un chaînage des acteurs qu'il faut favoriser pour amplifier l'approvisionnement local et répondre aux objectifs.

La relocalisation de la consommation permettra de réduire l'empreinte carbone du territoire.

L'Agglomération s'est engagée dans l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT). Les objectifs sont de **structurer l'économie agricole**, mettre en œuvre un **système alimentaire territorial**, **consolider les filières** territorialisées (courtes et longues), développer les **circuits-courts** et les **produits de qualité**. Il s'inscrit dans l'un des enjeux du projet de territoire « Saumur Val de Loire 2028 » qui est d'encourager une agriculture raisonnée de proximité pour une alimentation plus saine. Ces projets permettent, via la cohésion des acteurs locaux de l'alimentation, de favoriser les circuits courts et les circuits longs de proximité et ainsi diminuer les GES liés à l'alimentation et la consommation d'énergie.

### Impacts :

Baisse gaz à effet de serre



Baisse consommations d'énergie



Prise en compte biodiversité & ressources



Qualité de l'air

Changement climatique

Énergie renouvelable

Positif

Neutre

Négatif

Atténuation

Adaptation

Oui

Non

État

Descriptif des actions

Calendrier

Élaborer un Plan Alimentation territorial (PAT)

2020

2025

Réaliser le diagnostic, recenser et faire connaître les lieux de

	vente directe et circuits courts existants du territoire						
	Identifier la stratégie à mettre en œuvre et les moyens						
	Formaliser le programme d'action et la gouvernance						
	Mettre en œuvre les actions et les évaluer						

<b>15.1</b>	<b>Amplifier et accompagner les restaurants collectifs vers une alimentation locale, de qualité et bas carbone</b>	<i>2020</i>					<i>2025</i>
	<p>La Chambre d'Agriculture propose :</p> <p>0. Réunion d'information/soirée-débat pour sensibiliser les publics concernés (association de parents d'élèves, écoles, EHPAD, agriculteurs, collectivités...)</p> <p>1. Élaborer un état des lieux des pratiques des restaurants collectifs du territoire, à l'écoute des attentes et contraintes des cuisiniers, personnels, gestionnaires et des élus : type de gestion, % de produits locaux/AB déjà introduits, fournisseurs, prix des repas, capacité technique et humaine de développer...</p> <p>2. Recenser des agriculteurs prêts à rentrer dans ces démarches et les conditions de réussite de leur implication. Identifier les besoins de structuration de la filière des producteurs.</p> <p>3. Partager l'état des lieux et construire les objectifs à atteindre, incluant la part de produits bio et la part de produits locaux, en application des nouvelles normes et incluant les éventuels changement de modes de production des repas (relocalisation des cuisines, développement des liaisons chaudes)</p> <p>4. Structurer un plan d'action à l'échelle du territoire et par sous-bassin de vie</p> <p>5. Accompagner la mise en œuvre du plan d'actions en mobilisant les fournisseurs, en cherchant les solutions logistiques les plus efficaces.</p> <p>6. Évaluer l'impact carbone des nouvelles pratiques et communiquer les résultats</p> <p>7. Informer les personnes concernées par ce changement (convives, personnels, parents d'élèves, résidents maison de retraites...)</p>						

<b>15.2</b>	<b>Développer les circuits courts et locaux (lien avec PAT)</b>						
-------------	---	--	--	--	--	--	--

<b>15.3</b>	<b>Soutenir le défi alimentation positive animé par le GABB Anjou</b>						
	Réalisation d'un projet autour de l'alimentation de qualité, de proximité et de saison pour les habitants. 3 à 5 équipes composés de différents acteurs (restaurant scolaire, un établissement, 5 à 10 familles de parents d'élèves de l'établissement, une ferme locale, une structure locale) auront pour objectif d'augmenter leur consommation de						



produits de qualité et de proximité en maîtrisant leur budget						
---	--	--	--	--	--	--

### Mise en œuvre

Pilote(s) : Chambre d'agriculture, EPCI (service agriculture), GABB Anjou (défi alimentation)

Public-cibles : citoyens/consommateurs, agriculteurs...

Services de la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier(s)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Service agriculture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ADEME, Département, Communes, chambres consulaires, DRAAF, CIAP, GABB Anjou, Collectif « alimentation positive », Conseil de développement, Université Populaire du Saumurois, ARS, DDT, MSA, PNR, SPL Agglopropreté...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>PAT financé par la Région Pays de la Loire</li> </ul>

### Moyens /budget

Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chargée de mission service agriculture</li> <li>1 animateur du Gabb Anjou en charge du défi alimentation positive</li> </ul>
Coût en euros (à titre indicatif)	<ul style="list-style-type: none"> <li>A définir dans le cadre de l'élaboration du PAT</li> </ul>

### Indicateur(s) de suivi et d'évaluation

- ✓ Adoption d'un PAT



## Chantier n°16

# Assurer la gestion partagée de l'eau, des sols et des sous-sols

Patrimoine / exemplarité

Services / Politiques publiques

Territoire

### Contexte, enjeux

Le réseau hydrologique souterrain et de surface du territoire de la communauté d'agglomération constitue un enjeu fort sur le territoire intercommunal, celui-ci ne présentant pas des états écologiques et physico-chimiques satisfaisants :

- Le territoire est concerné par deux zones de répartition des eaux (ZRE) dont une au Nord sur le système aquifère du Cénomaniens et une autre sur le bassin hydrographique du Thouet . Ces zones caractérisent par une insuffisance chronique des ressources en eau par rapport aux besoins. Le classement en ZRE constitue un signal fort de reconnaissance d'un déséquilibre durablement instauré entre la ressource et les besoins en eau.
- Les masses d'eau du territoire sont classées en zone vulnérable aux nitrates.

La ressource en eau est encadrée par des documents tels que le SDAGE du Bassin Loire-Bretagne qui fixe des objectifs de préservation et de qualité de l'eau à atteindre.

#### Enjeux :

- **Limiter les prélèvements d'eau :** Certaines années montrent une forte variabilité climatique générant des situations de déficits hydriques marqués, impactant la production agricole et l'activité d'élevage. L'irrigation est un outil pour compenser les situations de déficit hydrique. Dans un contexte de changement climatique, des possibilités de développement d'une irrigation « préventive » et/ou « de sécurisation » sont sans doute envisageables. La recherche d'innovations est incontournable pour que chaque goutte d'eau soit le mieux valorisée possible. De nouvelles techniques de pilotage de l'irrigation existent, reposant sur la maîtrise de la capacité hydrique des sols. L'irriguant a aujourd'hui la possibilité d'agir à plusieurs niveaux sur son installation pour atteindre ses objectifs. Les seules économies d'eau ne permettront pas d'adapter l'agriculture au changement climatique. La création de réserves ou de retenues collinaires permet de participer à la sécurisation du système de production de cultures et de fourrages. Ces dispositifs permettent, par voie de conséquence, également de diversifier les productions en réaffectant des surfaces à d'autres cultures.
- **Préserver la qualité de l'eau,** en limitant, notamment, les nitrates et les résidus de produits phytosanitaires.

### Impacts :

Baisse gaz à effet de serre



Baisse





Qualité de l'air			Changement climatique		Énergie renouvelable	
<i>Positif</i>	<i>Neutre</i>	<i>Négatif</i>	<i>Atténuation</i>	<i>Adaptation</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>

État	Descriptif des actions	Calendrier					
16.1	<p><b>Réduire les prélèvements d'eau dans le milieu et en assurer la qualité</b></p> <p><b>1- Apporter un conseil collectif et individuel en irrigation via les outils d'aide au pilotage de l'irrigation, pour moins consommer la ressource en eau</b>            Évaluer le besoin selon la dimension du territoire à couvrir et les enjeux par micro-bassins, évaluer le besoin de sondes Acquisition, installation et paramétrage d'un réseau de sondes capacitatives par secteur à enjeux.</p> <p>Sensibiliser aux irrigants : Organiser des réunions locales d'information pour expliquer la démarche et l'intérêt de préférer des cultures moins consommatrices en eau .</p> <p>Diagnostiquer les pratiques en collectif, évaluer les pratiques et identifier les marges de progrès.</p> <p>Accompagner/conseiller et réaliser un bulletin hebdomadaire de conseil collectif en irrigation à l'échelle du secteur.</p> <p>Assurer un conseil individualisé en irrigation tout au long de la campagne à l'appui des résultats du suivi hydrique par les sondes capacitatives.</p> <p>Réaliser de 1 à 2 bouts-de-champs sur le thème du pilotage de l'irrigation, du réglage du matériel, de la structure du sol.</p> <p>Évaluer l'évolution de la consommation en eau sur plusieurs campagnes en tenant compte des conditions météorologiques et des assolements.</p> <p><b>2-Réduire les prélèvement d'eau dans le milieu en initiant une gestion collective de l'eau comme:</b>            - La mise en place de retenue collective (ne pas se contenter de regarder passer l'eau l'hiver mais en garder pour l'irrigation l'été),            - Station de lavage phyto en collectif et en circuit fermé            - La récupération des eaux pluviales des bâtiments d'élevage</p>	2020					2025



<p><b>3-Préserver la qualité de l'eau:</b>  Par l'incitation à des pratiques plus vertueuses :  - en favorisant le passage des drones  - une sensibilisation lors de journées techniques permises par les syndicats d'eau de BV  - la mobilisation de groupe d'agriculteur pour des pratiques culturales plus vertueuses (agriculture de conservation, pulvérisation confinée, buses anti-dérives, groupes déphy, groupe 30000,...)  - Une conversion vers l'agriculture biologique  - Inciter à l'agroforesterie, la plantation de haies et la préservation du bocage</p> <p><b>Par la démarche de certification HVE des exploitations:</b>  Une démarche volontaire, accessible à toutes les filières, construite autour de quatre thématiques environnementales</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la protection de la biodiversité</li> <li>• la stratégie phytosanitaire</li> <li>• la gestion de la fertilisation</li> <li>• la gestion de la ressource en eau</li> </ul>						
---	--	--	--	--	--	--

<p><b>16.2 Diminuer la pollution aux nitrates des milieux aquatiques</b>  Cela peut passer par :  - La sensibilisation des agriculteurs sur la réduction des intrants comme les engrais azotés et sur les conséquences directes pour le milieu et les espaces;  - L'établissement de bandes enherbées et de couverture végétale le long des cours d'eau  - La mise aux normes des stockages d'effluents d'élevages</p>						
--	--	--	--	--	--	--

<p><b>16.3 Anticiper une ressource en eau en plus faible quantité en été et envisager des cultures moins consommatrices d'eau</b>  Cela peut passer par :  - la collecte des eaux pluviales pour l'arrosage des espaces publics ;  - la sensibilisation des habitants à l'utilisation d'une gestion économe en eau ;  - l'accompagnement à l'évolution des pratiques d'irrigation  - le choix des cultures moins consommatrices d'eau et adaptées aux changements climatiques</p>						
---	--	--	--	--	--	--

<p><b>Mesures Environnementales Complémentaires</b></p>	<p>S'assurer de la bonne efficacité et performance des installations d'eau potable.  Préserver et développer les espaces verts notamment en milieu urbain.  Mettre en place une gestion différenciée des espaces verts et former les agents aux bonnes pratiques.</p>
---	---



	Encourager la gestion des eaux pluviales à la parcelle ou un rejet à débit limité et privilégier la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux multifonctions dans les projets d'aménagements d'habitats et zones d'activités.
--	---

### Mise en œuvre

<u>Pilote(s)</u> : Chambre d'Agriculture, ARS Pays de la Loire		
<u>Public-cibles</u> : agriculteurs		
Services de la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier(s)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Service agriculture</li> <li>Service environnement (GEMAPI)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>EPCI, Communes</li> <li>Professions agricoles, industriels</li> <li>Etat (DDT, ARS, DREAL)</li> <li>Exploitants de l'alimentation en eau potable</li> <li>Syndicats de Bassins</li> <li>Agence de l'eau</li> <li>CPIE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>SDAGE/SAGE, VIVEA</li> </ul>

### Moyens /budget

Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chambre d'agriculture</li> </ul>
Coût en euros (à titre indicatif) et nature des dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>A définir</li> </ul>

<b>Indicateur(s) de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre d'agriculteurs sensibilisés et accompagnés</li> <li>✓ Évolution des volumes d'eau consommés</li> <li>✓ Evolution des indicateurs de la qualité de l'eau</li> </ul>
---	--







## AXE 4

Engager collectivement la transition  
énergétique



### **Chantier 17: Soutenir le développement de l'économie circulaire**

- 17.1 Élaborer et animer un plan d'actions territorial « économie circulaire »
- 17.2 Mettre en œuvre la politique locale de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés tournée vers l'économie circulaire et la valorisation des matières
- 17.3 Accompagner les entreprises dans la réduction des déchets

### **Chantier 18: Accompagner les activités économiques dans une démarche de transition énergétique et climatique**

- 18.1 Accompagner les entreprises à réduire leur consommation d'énergie et à produire des énergies renouvelables
- 18.2 Prendre en compte les enjeux « climat-air-énergie » dans les aménagements des zones d'activités économiques
- 18.3 Favoriser le tourisme durable

### **Chantier 19 : Développer un territoire résilient face au changement climatique**

- 19.1 Améliorer et partager la connaissance sur les aléas climatiques et l'évolution de leurs impacts attendus sur le territoire
- 19.2 Développer une culture commune de l'adaptation au changement climatique
- 19.3 Anticiper, planifier l'aménagement du territoire pour améliorer sa résilience et éviter la mal-adaptation et améliorer la performance énergétique et environnementale globale des opérations d'aménagement
- 19.4 Sensibiliser aux interactions entre la santé et le changement climatique

### **Chantier 20 : Mobiliser et embarquer la société civile dans la transition énergétique et climatiques**

- 20.1 Organiser des temps forts réguliers de mobilisation de la société civile et de valorisation des actions locales
- 20.2 Sensibiliser les plus jeunes
- 20.3 Accompagner les habitants via les volontaires en service civique de la transition énergétique

### **Chantier 21: Soutenir des projets innovants et fédérateurs**

- 21.1 Création et soutien de « tiers lieux » comme outil de transition
- 21.2 Mettre en place le Plan Paysage
- 21.3 Poursuivre et valoriser le projet Data Center



## Chantier n°17

# Soutenir le développement de l'économie circulaire

Patrimoine / exemplarité

Services / Politiques publiques

Territoire

### Contexte, enjeux

L'économie circulaire (ECi) vise à développer de nouvelles manières de produire et consommer afin de limiter la consommation des ressources et de réintroduire la matière contenue dans les déchets dans les cycles de production. Il s'agit de sortir du système « extraire, produire, consommer et jeter » pour arriver à un système circulaire où même la notion de « déchet » disparaît au profit de celle de « ressource ». Au-delà des déchets, l'impact de l'économie circulaire est essentiellement environnemental, mais aussi économique et social. Ce modèle met l'accent sur de nouveaux modes de conception, production et consommation, le prolongement de la durée d'usage des produits, la réutilisation et le recyclage des composants : autant d'opportunités pour développer l'économie et créer de l'emploi.

Au niveau national, la feuille de route Économie Circulaire de 2018 et la future loi « anti-gaspillage pour une économie circulaire » viennent impulser une dynamique et mettre en place des mesures pour développer les stratégies territoriales en matière d'économie circulaire.

Au niveau régional, la Région Pays de la Loire a décliné son « Plan d'actions économie circulaire 2018-2025 » autour de quatre axes stratégiques :

- Réussir la transition vers l'économie circulaire ;
- Accompagner les acteurs des territoires ;
- Développer l'économie circulaire dans les filières à fort potentiel ;
- La Région s'engage.

Dans le cadre de ce plan d'action, la Région a lancé un appel à projet auprès des acteurs de l'économie circulaire, en partenariat avec l'ADEME.

Le projet de territoire de L'Agglomération, adopté en 2018, est un document stratégique qui définit les orientations et les objectifs de la collectivité autour de 3 axes, l'attractivité, l'environnement et le dynamisme. Ce projet de territoire développe notamment un volet économie circulaire qui s'intègre par ailleurs dans l'objectif d'un territoire « Zéro Déchets ».

Au vu du contexte national et des objectifs de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, il a été proposé de répondre à l'appel à projet de la Région Pays de la Loire en s'engageant dans un Plan d'actions Territorial Économie Circulaire. L'objectif est de structurer un plan d'action territorial "Économie Circulaire" en lien avec les autres politiques transversale (PCAET, PAT, PLPD).

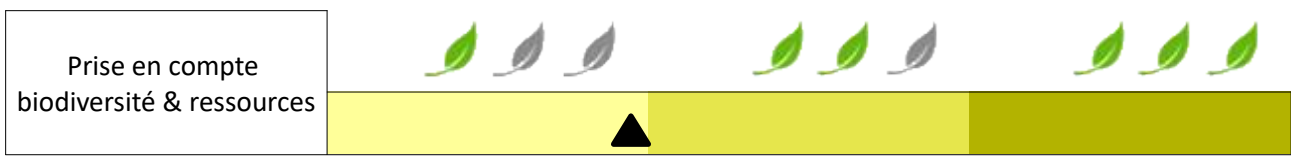
### Impacts :

Baisse  
gaz à effet de serre



Baisse  
consommations d'énergie





Qualité de l'air			Changement climatique		Énergie renouvelable	
<i>Positif</i>	<i>Neutre</i>	<i>Négatif</i>	<i>Atténuation</i>	<i>Adaptation</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>

État	Descriptif des actions	Calendrier					
17.1	<b>Élaborer et animer un plan d'actions territorial « économie circulaire »</b>	2020					2025
	Réalisation d'un diagnostic du territoire pour évaluer les enjeux et formalisation une stratégie avec des objectifs et des cibles clairement exprimés ainsi que le plan d'actions						
	Animer le plan d'action territorial avec les services de la collectivité et les acteurs du territoire et sensibilisation du grand public						
	Poursuivre la démarche d'écologie industrielle et territoriale et la duplication sur d'autres zones d'activités (1 zone par an)						

17.2	<b>Mettre en œuvre la politique locale de prévention et gestion des déchets (PLPD)</b>	2020					2025
	Adoption du PLPD						
	Mise en œuvre du plan d'action. Les actions de développement des sites de compostages partagés et les sessions de broyage des végétaux en déchetterie et dans les communes sont en cours. D'autres actions introduites dans le PLPD seront développées à partir de 2020.						

17.3	<b>Accompagner les entreprises dans la réduction des déchets</b>	2020					2025
	- S'appuyer sur les outils existants et animations proposées par les chambres consulaires et la SPL Agglopropreté. Par exemple, la CCI propose un « pack déchet » avec un objectif de 7 évaluations par an.  - Encourager la réparation, le réemploi des déchets et matériaux inutilisés (ressourcerie, repair café...)						
	Lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration commerciale. Par exemple, la CCI propose la réalisation d'un diagnostic déchet par la CCI chez les restaurateurs volontaires dans la continuité de l'action de la SPL						



### Mise en œuvre

Pilote(s) : EPCI, CCI, SPL Agglopropreté

Public-cibles : entreprises

Services de la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier(s)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service déchet</li> <li>• Service développement économie</li> <li>• Service environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• la Région ; L'ADEME, Les organismes consulaires, SPL Agglopropreté, les entreprises , PNR (projet écotrophée), les associations (ASPIRE, Emmaüs, ...), les citoyens</li> <li>• Saumur Terre d'avenir (action de sensibilisation sur la réduction des déchets)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Subvention de la Région dans le cadre appel à projet économie circulaire (agglo lauréat)</li> <li>• Contrat de quasi régie pour l'exploitation du service Déchets avec la SPL Saumur Agglopropreté</li> </ul>

### Moyens /budget

Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SPL Agglopropreté (une apprentie économie circulaire, une chargée de mission PLPD)</li> <li>• CCI : 28 jours pour le déploiement du Pack Déchet</li> </ul>
Coût en euros (à titre indicatif)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démarche économie circulaire : 91 000€ dont 45 000€ de subvention de la Région et 45 000 en autofinancement agglo</li> <li>• Démarche Pack Déchet CCI: 1 200 euros par diagnostic</li> </ul>

### Indicateur(s) de suivi et d'évaluation

- ✓ un plan d'action territorial « économie circulaire » adopté
- ✓ un PLPD adopté
- ✓ nombre d'entreprises accompagnées/sensibilisées
- ✓ Tonnage des déchets en déchetterie
- ✓ Production de déchets ménagers et assimilés (kg/hab.an)



## Chantier n°18

# Accompagner les activités économiques dans une démarche de transition énergétique et climatique

Patrimoine / exemplarité

Services / Politiques publiques

Territoire

### Contexte, enjeux

Les acteurs économiques sont concentrés sur leur cœur d'activité et ne disposent souvent par d'expertise sur l'énergie. Des démarches d'accompagnement et de mobilisation des entreprises sont menées sur le territoire. Ils sont transversaux (déchets, écologie industrielle, énergie, eau, mobilité) pour répondre aux besoins spécifiques de chacun. De nombreux dispositifs d'aide à la réduction des consommations d'énergie existent en Région Pays de la Loire. A titre d'exemple :

- Le programme Optima Énergie de la CCI: programme d'efficacité énergétique avec pour objectif une diminution de 10 à 15 % des consommations d'énergie. Les actions menées par les entreprises ne nécessitent pas beaucoup d'investissements financiers puisqu'elles concernent principalement le changement de comportements par les éco-gestes, l'optimisation et l'organisation du matériel. Ce programme se caractérise par une formation d'un référent énergie au sein de l'entreprise. En 2019, 5 entreprises se sont engagées sur le territoire Saumur Val de Loire.
- Le parcours des entreprises à énergie positive (PEPS)

L'implication des acteurs économiques nécessite une animation de proximité et des retours d'expérience entre pairs. C'est l'objectif de ce chantier.

### Impacts :

Baisse gaz à effet de serre



Baisse consommations d'énergie



Prise en compte biodiversité & ressources



Qualité de l'air

Changement climatique

Énergie renouvelable

Positif

Neutre

Négatif

Atténuation

Adaptation

Oui

Non

État

Descriptif des actions

Calendrier

18.1

**Accompagner les entreprises à réduire leur consommation d'énergie**

2020

2025

Renforcer la promotion des outils et des dispositifs

	d'accompagnement existants en lien avec les enjeux « climat, air, énergie » et capitaliser les retours d'expérience. (ex : publication dans la lettre éco de l'agglomération, visites des entreprises, boîte à outil de l'économie circulaire, labellisation Envol...)						
	Poursuivre l'animation de la démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale sur les zones d'activités du territoire : septembre 2019 sur Montreuil-Bellay, puis sur Chacé en 2020, Neuillé en 2021, Longué en 2022, Gennes en 2023 (lien chantier 17).						

<b>18.2</b>	<b>Prendre en compte les enjeux « climat-air-énergie » dans les aménagements des zones d'activités</b>	<i>2020</i>	<i>2025</i>
-------------	--	-------------	-------------

<b>18.3</b>	<b>Favoriser le tourisme durable</b>	<i>2020</i>	<i>2025</i>				
	Identifier les enjeux et les bonnes pratiques en matière de tourisme durable sur le territoire et les valoriser						
	Renforcer les partenariats visant l'information et la sensibilisation aux enjeux énergie climat sur le territoire ainsi que les produits locaux, la promotion de l'artisanat local, etc. entre professionnels de l'hébergement et de la restauration et les autres acteurs du territoire						
	Poursuivre l'offre de mobilité durable en lien avec le tourisme (promotion du vélo, circuit des transports en commune en lien avec les sites touristiques, circuits de randonnées pédestres et cyclables...)						

### Mise en œuvre

Pilote(s) : EPCI, CCI (sur le volet entreprise), SPL Tourisme, PNR Loire Anjou Touraine (travail sur l'adaptation du secteur touristique au changement climatique)

Public-cibles : entreprises, professionnels du tourisme, les aménageurs

Services de la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier(s)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Service tourisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réseaux d'entreprise (ADECC)</li> <li>Comité 21 Pays de la Loire</li> <li>Atlanbois pour susciter et accompagner les projets de chaufferies bois dans les industries et réseaux de chaleur</li> </ul>	

### Moyens /budget

Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> <li>Deux conseillers énergies au sein de la CCI 49</li> </ul>
Coût en euros (à titre indicatif)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de coûts spécifiques identifiés</li> </ul>



Indicateur(s) de suivi et  
d'évaluation

- ✓ Nombre d'entreprises accompagnées
- ✓ Taux d'hébergements labellisés Ecolabel Européen (ou équivalent)





## Chantier n°19

# Développer un territoire résilient face au changement climatique

Patrimoine / exemplarité

Services / Politiques publiques

Territoire

### Contexte, enjeux

Les changements climatiques accroissent les risques et peuvent impacter les personnes et les biens, bloquer les déplacements, l'économie locale si le territoire ne repense pas son aménagement, son bâti, ses équipements. Il est donc essentiel d'intégrer l'adaptation dans les projets d'aménagements. Les PLU intègrent des recommandations et prescriptions en matière de gestion des eaux pluviales, risques naturels, préservation des milieux, orientation du bâti. La prise en compte des chaleurs estivales et du confort d'été sont à renforcer. Le diagnostic a permis d'identifier les vulnérabilités du territoire face au changement climatique et en particulier les risques de canicule, qui touchent d'abord les personnes les plus fragiles.

De plus, les changements climatiques fragilisent la biodiversité (impacts directs sur les espaces animales et végétales, leurs milieux et leurs cycles de vie) et d'impacter les zones humides du fait des modifications de la pluviométrie et des périodes de fortes chaleurs. Leur préservation et le renforcement de leur résilience sont donc d'autant plus importants à anticiper dès aujourd'hui que leur régression, déjà importante à l'échelle nationale, accélérerait la perte de biodiversité.

Les objectifs sont de diminuer l'exposition des populations, des biens, des ressources et des activités économiques et de développer une culture commune sur le changement climatique et l'adaptation.

### Impacts :

Baisse gaz à effet de serre



Baisse consommations d'énergie



Prise en compte biodiversité & ressources



Qualité de l'air			Changement climatique		Énergie renouvelable	
Positif	Neutre	Négatif	Atténuation	Adaptation	Oui	Non

État	Descriptif des actions	Calendrier	
19.1	Améliorer et partager la connaissance sur les aléas climatiques et l'évolution de leurs impacts attendus sur le territoire	2020	2025

	Améliorer les connaissances, favoriser l'information, la sensibilisation et la diffusion des bonnes pratiques (inondations, îlots de chaleur, canicules...)						
<b>19.2</b>	<b>Développer une culture commune de l'adaptation au changement climatique</b>	2020		2025			
	Création d'un cabaret climatique sur la mise en récit du territoire Saumur Val de Loire et une sensibilisation du plus grand nombre par le PNR Loire Anjou Touraine (chantier 33)						
<b>19.3</b>	<b>Anticiper, planifier l'aménagement du territoire pour améliorer sa résilience et éviter la mal-adaptation.</b>	2020		2025			
	Élaboration avec les acteurs de l'aménagement un référentiel de la construction sur l'adaptation au changement climatique sur le territoire (voir chantier 5)						
	Renforcer la prise en compte des risques climatiques dans l'urbanisme et l'aménagement. Cela peut passer par : - la limitation de l'artificialisation des sols et le renforcement de la nature en ville, des espaces naturels et forestiers (lien avec la Trame Verte et Bleue) - l'application d'un coefficient de végétalisation dans les constructions et les aménagements urbains - le traitement des îlots de chaleur urbain par la végétalisation - la gestion des eaux pluviales - des nouvelles prescriptions dans le PLU sur les constructions dans les zones à risque - un programme de protection contre les ruissellements et développement des dispositifs d'hydrauliques douce : haies, fossés, mares, talus, etc.) - le développement des espèces locales adaptées aux évolutions climatiques et moins allergisantes - le renforcement des prescriptions du SCOT lors de la prochaine révision en matière d'énergie (économies d'énergie et développement des énergies renouvelables et locales), de climat, de biodiversité et d'eau.						
<b>19.4</b>	<b>Sensibiliser aux interactions entre la santé et le changement climatique</b>	2020		2025			
	Travailler dans le cadre du Contrat Local de Santé à la familiarisation des professionnels de la santé aux impacts liés au changement climatique sur la santé des patients (information, temps d'échanges, diffusion des outils pédagogiques de l'OMS et de l'INSERM.)						
	Informier et sensibiliser à la santé environnementale sous forme de colloques/conférences avec diffusion de supports d'informations (flyers, affiches...)						



### Mise en œuvre

Pilote(s) : PNR Loire Anjou Touraine, ARS Pays de la Loire (volet santé) EPCI (territoire d'expérimentation)

Public-cibles : citoyens, communes, aménageurs

Services de la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier(s)
<ul style="list-style-type: none"><li>• Service environnement</li><li>• Service politique sociale (CLS)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Volet santé: ARS, conseiller environnement, Saumur Terre d'Avenir</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Appel à projets PRSE3 2020</li><li>• Appel à projets AACT-AIR de l'ADEME</li></ul>

### Moyens /budget

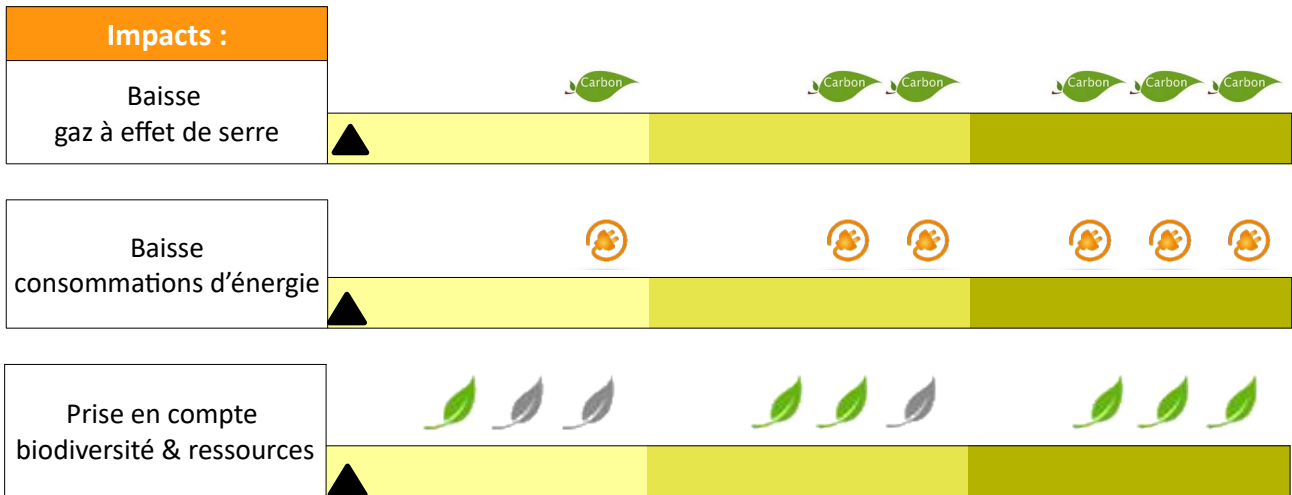
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les agents du PNR Loire Anjou Touraine</li><li>• Temps de la chargée de mission énergie-climat</li></ul>
Coût en euros (à titre indicatif) ou nature des dépenses	<ul style="list-style-type: none"><li>• Prestation pour la création du cabaret climatique</li><li>• Édition du référentiel</li></ul>

### Indicateur(s) de suivi et d'évaluation

- ✓ Réalisation d'un référentiel de la construction sur l'adaptation au changement climatique sur le territoire



<b>Chantier n°20</b>	<b>Mobiliser et embarquer la société civile dans la transition énergétique et climatique</b>	
	<i>Patrimoine / exemplarité</i>	<i>Services / Politiques publiques</i>
<b>Contexte, enjeux</b>	Il s'agit de donner à tous l'envie de s'engager dans la transition énergétique.	



Qualité de l'air			Changement climatique		Énergie renouvelable	
<i>Positif</i>	<i>Neutre</i>	<i>Négatif</i>	<i>Atténuation</i>	<i>Adaptation</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>

État	Descriptif des actions	Calendrier					
<b>20.1</b>	<b>Organiser des temps forts réguliers de la société civile</b>	2020					2025
	Mettre en place un agenda partagé des événements organisés localement sur le site internet de l'agglomération. (lien chantier 33)						
	Définir un plan de sensibilisation et des animations thématiques en fonction des enjeux du territoire.						

<b>20.2</b>	<b>Sensibiliser les plus jeunes</b>	2020					2025
	Les acteurs engagés pour l'environnement (PNR Loire Anjou Touraine, SPL Agglopropreté, Alisée...) interviennent auprès des écoles et proposent des animations sur le développement durable.						
	Trois établissements du territoire (les collèges Pierre-Mendès-France à Saumur, Calypso à Montreuil-Bellay et Paul-Éluard à Gennes) en partenariat avec le Conseil Départemental participent au concours national CUBE.S en						



2020 dont l'objectif est de réaliser environ 12 % d'économies d'énergie en 1 an.						
--	--	--	--	--	--	--

20.3	Accompagner les habitants via les volontaires en service civique de la transition énergétique	2020				2025	
		Des « Volontaires de la transition énergétique » (VTE) en service civique avec Unis Cité accompagnent les habitants des quartiers de Saumur pour les aider à mieux maîtriser leur consommation (électricité, eau, ...) Pendant huit mois, les jeunes volontaires organisent des animations individuelles (rencontre au domicile) et collectives (au bas d'immeubles, dans les lieux d'accueil existants, lors de manifestations organisées par les bailleurs, dans les maisons de quartier, les écoles, ...). Les volontaires ont développé différents partenariats auprès d'écoles, de maisons de quartier, d'associations d'habitants afin de proposer des animations sur le thème de la transition énergétique. Parmi les actions proposées des quizz sous différentes formes auprès des maisons de quartiers, de plusieurs maisons de retraites, et à destination des enfants dans les écoles.					
Élargir le programme des VTE aux communes de l'agglomération (à étudier en amont avec Enedis et Véolia) avec un ciblage sur les foyers en précarité énergétique (lien chantier 3)							

### Mise en œuvre

Pilote(s) : PNR (volet éducation), Alisée (action défi établissement), Département (via le programme CUBE.S), Enedis/Véolia (action VTE), EPCI (volet coordination, valorisation)

Public-cibles : tous les publics

Services de la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier(s)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Service environnement</li> <li>Service communication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Multi-acteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Financements privés</li> </ul>

### Moyens /budget

Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> <li>Temps de la chargée de mission énergie-climat</li> <li>4 « volontaire de la transition énergétique » (VTE) à temps plein sur l'agglomération de Saumur formés par Unis cité, Enedis et Veolia.</li> </ul>
Coût en euros (à titre indicatif) ou nature des dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le financement du projet VTE est porté en quasi-totalité par Enedis en 2018 et en 2019 50% par Enedis et 50% par Veolia. Le financement de ce type d'actions pourraient être multi-partenarial avec la collectivité et d'autres acteurs de l'énergie afin d'augmenter le nombre de personnes sensibilisées et donc l'impact des actions.</li> </ul>

### Indicateur(s) de suivi et d'évaluation

- ✓ Nombre de personnes sensibilisées dans le cadre de l'action des VTE et nombre d'animations organisées



## Chantier n°21

## Soutenir des projets innovants et fédérateurs

Patrimoine / exemplarité

Services / Politiques publiques

Territoire

### Contexte, enjeux

L'agglomération s'est engagée dans le programme de recherche-action « Transition Énergétique et Sociétale » piloté par de nombreux acteurs (Région, Ademe, Syndicats d'énergie, collectivités...) et porté sur le territoire par le PNR Loire Anjou Touraine.

Dans le cadre d'une étude menée par la Plateforme Régionale d'Innovation (PRI) en 2015, l'Agglomération a été associée à cette démarche de valorisation énergétique innovante.

Trois actions ont été développées :

- un datacenter écologique et low cost dans les galeries souterraines du Saumurois
- la création d'un produit touristique innovant : la Loire à Vélo souterraine
- l'exploitation énergétique d'une cavité souterraine. La PRI Monde souterrain a mené en partenariat avec les établissements publics BRGM et CEREMA, l'étude d'une installation aérothermique développée par la société de production de champignons SCSA à Dampierre-sur-Loire, qui utilise sa cave de 7 hectares pour refroidir ou réchauffer naturellement l'air extérieur destiné à son activité de production. Le rapport d'analyse de 2015 révèle que depuis l'utilisation de l'air de la cave la consommation énergétique a baissé de 10 % (environ 250 000 kWh) et la consommation de fioul de 30 % (-52 000 L). De plus, il a été constaté une diminution de l'impact carbone de près de 20 % avec près de 130 T de CO<sub>2</sub> évités par an (équivalent de 130 années de chauffage). Par ailleurs, l'entreprise s'est dégagée de sa dépendance vis-à-vis des aléas climatiques extérieurs et a donc une meilleure visibilité sur sa facture énergétique.

### Impacts :

Baisse gaz à effet de serre



Baisse consommations d'énergie



Prise en compte biodiversité & ressources



Qualité de l'air

Changement climatique

Énergie renouvelable

Positif

Neutre

Négatif

Atténuation

Adaptation

Oui

Non

État	Descriptif des actions	Calendrier					
21.1	<b>Création et soutien de « tiers lieux » comme outil de transition</b>	2020					2025
	Dans le cadre du programme « Transition Énergétique et Sociétale »(TES) un groupe de travail « Tiers Lieux » composés d'acteurs régionaux a été constitué pour définir des modalités d'accompagnement et de création de tiers-lieux (processus de coopération, posture, gouvernance, financements...). Ces tiers-lieux sont des lieux matériels ou immatériels, où naît de la coopération territoriale. Le projet de territoire "Montreuil-Bellay en transition" en partenariat avec le Centre Michel Serre s'inscrit dans ces réflexions.						

21.2	<b>Mettre en place le plan Paysage</b>	2020					2025
------	--	------	--	--	--	--	------

21.3	<b>Poursuivre et valoriser le projet Data Center</b>	2020					2025
------	--	------	--	--	--	--	------

### Mise en œuvre

Pilote(s) : PNR Loire Anjou Touraine (programme TES), en lien avec le Centre Michel Serre du CNAM, EPCI (territoire d'expérimentation)

Public-cibles : entreprises, communes, citoyens

Services de la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier(s)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Service environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Multi-acteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fondation de France (Pétillante Initiative)</li> <li>ADEME (AMI sur l'innovation sociale à venir)</li> </ul>

### Moyens /budget

Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> <li>Temps de la chargée de mission énergie-climat</li> <li>Service civique PNR Loire Anjou Touraine</li> </ul>
Coût en euros (à titre indicatif) ou nature des dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>A définir</li> </ul>

### Indicateur(s) de suivi et d'évaluation

- ✓ Création d'un tiers-lieux





## AXE 5

**Passer d'un territoire consommateur à un territoire producteur d'énergie en favorisant le mix énergétique et respectant les sensibilités paysagères**







### **Chantier 22 : Définir une gouvernance locale et privilégier des projets locaux**

- 22.1 Former les élus, les agents, les partenaires, aux enjeux des énergies renouvelable et à la démarche de territoire énergie positive
- 22.2 Créer une instance de pilotage et de suivi des projets
- 22.3 Mettre en place un guichet unique d'informations
- 22.4 Élaborer une charte intercommunale en faveur des EnR et communiquer sur les initiatives existantes

### **Chantier 23 : Connaître et valoriser les gisements renouvelables**

- 23.1 Élaborer un schéma directeur des EnR
- 23.2 Mettre en place un observatoire local des projets
- 23.3 Faire connaître et animer le cadastre solaire

### **Chantier 24 : Soutenir les projets citoyens d'énergie renouvelable**

- 24.1 Soutenir les collectifs citoyens locaux et favoriser l'investissement participatif pour faciliter le développement des projets ENR citoyens
- 24.2 Informer les habitants sur les solutions d'EnR

### **Chantier 25 : Développer les filières locales et circuits courts de l'énergie**

- 25.1 Travailler avec les gestionnaires de réseaux et les partenaires afin de favoriser la connaissance des risques, la maîtrise de la demande et en garantissant aux producteurs d'énergie renouvelable l'accès aux réseaux
- 25.2 Développer le solaire photovoltaïque et thermique
- 25.3 Poursuivre les expérimentations l'aérothermie et géothermie
- 25.4 Soutenir les projets de méthanisation s'inscrivant dans un objectif d'aménagement du territoire
- 25.5 Développer une mixité énergétique

### **Chantier 26 : Doter le territoire de moyens financiers nécessaires au développement des EnR**

- 26.1 Créer un appel à projet pour accompagner les projets d'EnR (5 projets/an)
- 26.2 Mettre en place une enveloppe d'investissement aux projets d'énergie citoyenne



## Chantier n°22

# Définir une gouvernance locale et privilégier des projets locaux

Patrimoine / exemplarité

Services / Politiques publiques

Territoire

### Contexte, enjeux

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire est coordonnatrice de la transition énergétique localement. En 2016, la production d'énergies renouvelables (EnR) s'élevait à 214 GWh et représentait 9 % de la consommation d'énergie locale.

Beaucoup de projets EnR fleurissent sur le territoire, à l'initiative des acteurs privés principalement, au coup par coup sans vision d'ensemble, dans des délais longs et avec un taux de réussite mitigé. Le sujet des EnR est bien spécifique et nécessite des connaissances techniques, économiques, juridiques.

Les capacités d'ingénierie locale sont peu lisibles voire insuffisantes pour accompagner les porteurs de projet.

Il y a une réelle volonté des élus et des habitants du territoire d'être acteurs de la production d'énergie locale, ce qui implique une montée en compétence de chacun et une instance territoriale.

Une charte de développement des EnR avait été adoptée par l'ex CC de la région de Doué la Fontaine.

L'Agglomération est rentrée au capital de la SEM Alter Energie qui assure l'ingénierie des projets EnR (éolien et solaire) lors de la phase de développement (réalisation des études, obtention des autorisations) et d'investissement (mise en place du financement).

### Impacts :

Baisse gaz à effet de serre



Baisse consommations d'énergie



Prise en compte biodiversité & ressources



Qualité de l'air

Changement climatique

Énergie renouvelable

Positif

Neutre

Négatif

Atténuation

Adaptation

Oui

Non

État	Descriptif des actions	Calendrier					
22.1	<b>Former et sensibiliser les élus, les agents, les partenaires, aux enjeux des énergies renouvelables et à la démarche de territoire énergie positive</b>	2020			2025		
	Hiérarchiser les sujets/enjeux à traiter , cartographier les structures porteuses/relais et les compétences à mobiliser, élaborer des contenus et communiquer auprès des publics cibles.						
	Organiser des temps d'échanges ludiques et formateurs (colloques avec des spécialistes des énergies renouvelables, visites de sites de production, retour d'expériences des autres territoires...)						
22.2	<b>Créer une instance de pilotage et de suivi des projets</b>	2020			2025		
	Mettre en place et animer un comité de pilotage et de suivi des projets EnR sur le territoire (en associant les services et les partenaires concernés).						
	Définir avec le comité de pilotage les critères de priorisation des projets d'exploitation de ressources énergétiques locales.						
22.3	<b>Mettre en place un guichet unique d'informations</b>	2020			2025		
	Définir le rôle et préparer la mise en place d'un guichet unique d'informations des EnR pour les porteurs de projet (1 <sup>er</sup> niveau d'information). S'appuyer sur des partenaires techniques avec les modalités d'accompagnement à définir. <i>Ex : Informer et sensibiliser les acteurs (communes, entreprises...) des secteurs à forte potentialité, aider à l'émergence de projets d'EnR sur le territoire, accompagner le développement des projets citoyens, mise en relation avec les structures et expertises locales.</i>						
	Mettre en place le guichet unique d'informations et communiquer.						
22.4	<b>Élaborer une charte intercommunale en faveur des EnR et communiquer sur les initiatives existantes</b>	2020			2025		
	Traduire les engagements de l'intercommunalité et des communes dans une charte en faveur du développement des EnR.						
	Communiquer sur les actions de développement des EnR qui existent sur le territoire (valorisation des actions, exemplarité).						



## Mise en œuvre

Pilote(s) : CASVL, Siéml

Public-cibles : Citoyens, entreprises, communes

Services de la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier(s)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service environnement</li> <li>• Service développement économique</li> <li>• Service urbanisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ADEME, SIÉML, PNR LAT</li> <li>• EPCDL / Energie Partagée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• COTEC ADEME 2019-2021 sur le volet sensibilisation aux énergies renouvelables</li> </ul>

## Moyens /budget

Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Siéml : Responsable de projets ENR</li> <li>• CASVL et PNR: 2 chargées de mission Energie-Climat</li> <li>• Les services de l'agglomération (urbanisme, développement économique, environnement)</li> </ul>
Coût en euros (à titre indicatif)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation/formation sur les EnR : 10 000€ (budget transition énergétique)</li> </ul>
Nature des dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prestation externe, outils de sensibilisation, adhésion aux réseaux d'Enr citoyenne pour bénéficier des formations et outils ( ECPDL)</li> </ul>

## Indicateur(s) de suivi et d'évaluation

- ✓ Nombre d'élus/agents/partenaires formés aux enjeux des EnR
- ✓ Adoption d'une charte de développement des EnR intercommunale (Oui/Non)
- ✓ Adhésion à un réseau d'EnR citoyenne (oui/non)



## Chantier n°23

## Connaître et valoriser les gisements renouvelables

Patrimoine / exemplarité

Services / Politiques publiques

Territoire

### Contexte, enjeux

À ce jour, 9 % de la consommation d'énergie est couverte par la production renouvelable locale et la quasi-totalité de cette production est assurée par le bois énergie.

Un travail est actuellement mené en collaboration avec le SIEML pour déterminer le potentiel du territoire pour l'énergie éolienne et photovoltaïque et réseau de chaleur.

Il existe également un schéma départemental de développement de la méthanisation sur lequel on peut s'appuyer.

Par ailleurs, l'agglomération a mis en place un observatoire local des projets d'énergie renouvelable sous forme de base de données et le Sieml proposera courant 2020 un outil collaboratif multi-partenarial pour suivre l'avancement des projets d'énergies renouvelables structurants sur le territoire.

L'agglomération s'est engagée auprès de l'ADEME dans un Contrat d'Objectifs 2019-2020 à travailler sur l'estimation du potentiel des énergies renouvelables du territoire et de favoriser l'appropriation des énergies émergentes.

**Objectifs:** Le PCAET fixe l'ambition de territoire à énergie positive. La collectivité souhaite porter la part des énergies renouvelables à 100 % dans la consommation du territoire en 2050 avec un objectif minimum de 32 % en 2030 comme fixé par la loi TECV. Pour ce faire, il y a lieu de déterminer notre gisement et mettre en œuvre des actions pour le valoriser.

- Favoriser la maîtrise du développement des ENR par les collectivités
- Contribuer à l'optimisation des retombées économiques pour le territoire
- Développer une vision partagée du développement des ENR sur le territoire
- Définir l'implication du territoire (collectivités, citoyens) dans les projets

### Impacts :

Baisse  
gaz à effet de serre



Baisse  
consommations d'énergie



Prise en compte  
biodiversité & ressources



Qualité de l'air

Changement climatique

Énergie renouvelable

Positif	Neutre	Négatif	Atténuation	Adaptation	Oui	Non
---------	--------	---------	-------------	------------	-----	-----

État	Descriptif des actions	Calendrier					
<b>23.1</b>	<b>Élaborer un schéma directeur des EnR</b>	<b>2020</b>					<b>2025</b>
	Analyser le potentiel de production des différentes filières (biomasse, géothermie...), Identifier les sites potentiels pour les projets (anciennes carrières pour les projets PV ...) les contraintes, les opportunités avec une vision de développement sur le long terme pour chacune des filières.						
	Se faire accompagner par des spécialistes pour déterminer le potentiel du territoire concernant les autres énergies (géothermie, aérothermie, hydrogène, chaleur fatale...)						
	Adopter un schéma directeur de développement des EnR en intégrant les acteurs du territoire (Alter Energie, SIEML, PNR, associations citoyennes...)						

<b>23.2</b>	<b>Mettre en place d'un observatoire local des projets</b>	<b>2020</b>					<b>2025</b>
	Mise en place d'un observatoire local des projets EnR, en lien avec le SIEML qui aura une approche départementale. Echange avec le Siéml pour définir les fonctionnalités de l'outil.						
	Mise en place de l'outil collaboratif multi-partenarial						

<b>23.3</b>	<b>Faire connaître et animer le cadastre solaire</b>	<b>2020</b>					<b>2025</b>
	Élaborer une stratégie de communication sur le cadastre solaire et l'ensemble des dispositifs d'accompagnement existants						
	Mettre en place un dispositif d'animation territoriale à destination du grand public. Montage avec le SIEML et Alisée.						
	Suivi du dispositif						

### Mise en œuvre

Pilote(s) : EPCI, Siéml (sur la partie observatoire et solaire notamment), gestionnaires de réseau

Public-cibles : Porteurs de projets, grand public

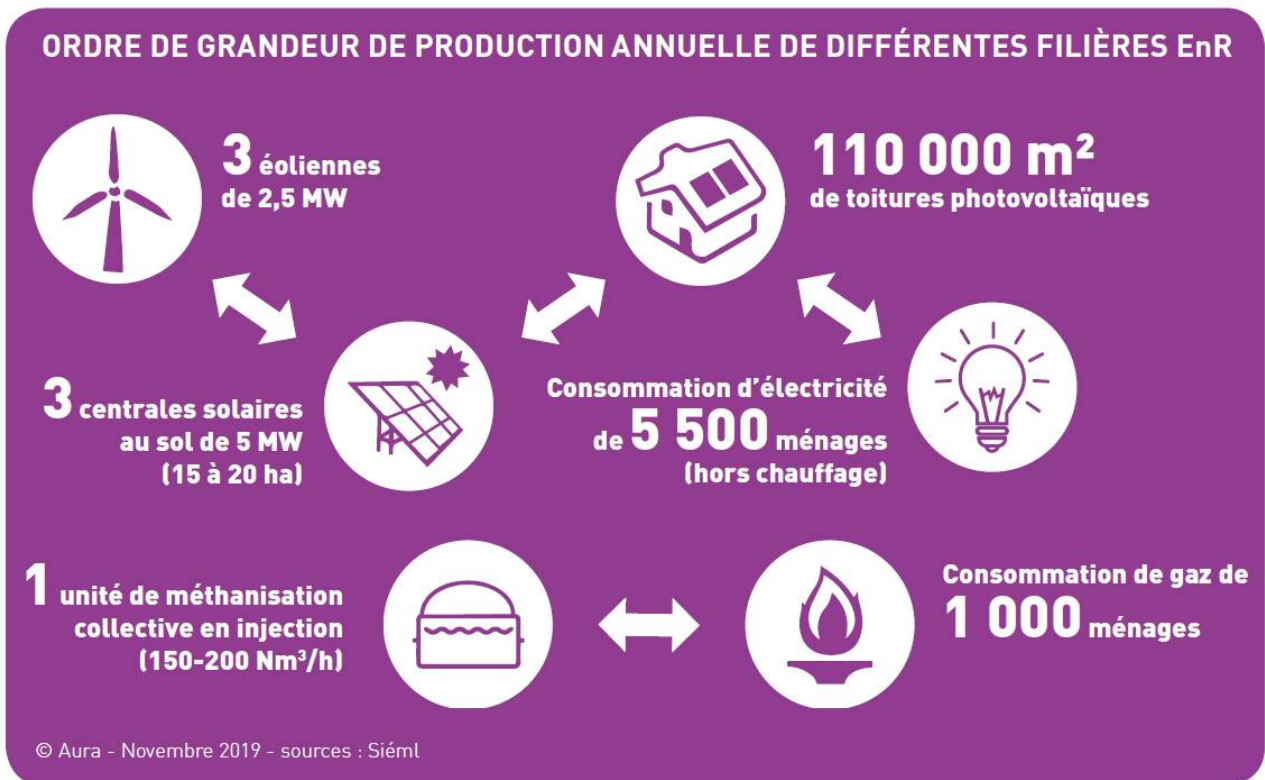
Services de la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier(s)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Service environnement</li> <li>Service urbanisme</li> <li>Service SIG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>SIEML</li> <li>Alisée</li> <li>PNR LAT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>COTEC ADEME 2019-2021 : réalisation d'un schéma directeur des EnR</li> </ul>



<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service communication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ADEME</li> <li>• Communes</li> <li>• Atlanbois pour susciter et accompagner les projets de chaufferies bois dans les industries et réseaux de chaleur</li> </ul>	
---	---	--

Moyens /budget	
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Siéml : Responsable de projets ENR, Responsable service planification/ingénierie/projets ; Alisée : 1ETP à l'échelle départementale pour l'animation du cadastre solaire</li> </ul>
Coût en euros (à titre indicatif)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation du cadastre solaire : 5000 à 10000€</li> <li>• Schéma directeur : 40 000€</li> <li>• Budget communication : à définir</li> </ul>
Nature des dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Études, ingénierie, outil collaboratif</li> </ul>

Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Adoption du schéma directeur des EnR (Oui/Non)</li> <li>✓ Opérationnalité de l'outil collaboratif et multipartenarial</li> <li>✓ Part d'EnR dans le mix énergétique territorial et la production d'énergie renouvelable globale du territoire (MWh)</li> <li>✓ Taux de production d'électricité renouvelable sur le territoire (%)</li> </ul>
--	--



## Chantier n°24

# Soutenir les projets citoyens d'énergies renouvelables

Patrimoine / exemplarité

Services / Politiques publiques

Territoire

### Contexte, enjeux

Pour l'Agglomération et les acteurs associés à l'élaboration du PCAET la production d'énergie renouvelable doit impliquer les habitants et elle souhaite développer des initiatives citoyennes sur le territoire dans la continuité du travail déjà engagé par le PNR Loire Anjou Touraine. Pour certains projets des groupes sont déjà identifiés et mobilisés, pour d'autres, une démarche active est nécessaire pour favoriser leur émergence.

Un suivi et un accompagnement méthodologique de ces groupes facilitent la maturation et l'aboutissement de projets citoyens.

Ainsi, en favorisant une meilleure appropriation locale des énergies renouvelables et de leurs retombées par le plus grand nombre, ces projets constituent un levier essentiel pour massifier les énergies renouvelables sur les territoires.

Le réseau Énergies Citoyennes en Pays de la Loire propose d'accompagner les collectivités dans cette démarche via l'association Alisée.

Une démarche d'accompagnement est déjà engagée depuis 2018 avec le groupe de citoyens de l'association PEPS (Projet des Énergies Participatives Saumuroises).

La SEM Alter Energie, en partenariat avec l'Agglomération, développe un parc photovoltaïque sur l'ancienne décharge de déchetterie à Champ de Liveau. Un volet participation citoyenne est en cours d'étude.

### Impacts :

Baisse gaz à effet de serre



Baisse consommations d'énergie



Prise en compte biodiversité & ressources



Qualité de l'air

Changement climatique

Énergie renouvelable

Positif

Neutre

Négatif

Atténuation

Adaptation

Oui

Non

État

Descriptif des actions

Calendrier

24.1

**Soutenir les collectifs citoyens locaux et favoriser l'investissement participatif pour faciliter le développement des projets ENR citoyens**

2020

2025



Adhérer au réseau Énergies Citoyenne en Pays de la Loire (ECPDL)						
Travailler sur un programme concret de mobilisation pour favoriser l'émergence des projets d'ENR citoyens sur le territoire (à travailler avec ECPLD et Alisée)						
Mettre en œuvre une stratégie de mobilisation sur le territoire (ciné-débat, conférences sur le thème de la transition énergétique, visites de projet EnR local...)						
Aider à l'émergence des projets citoyens par un appui technique (mise à disposition de données) et logistique (prêt de salle, soutien à la diffusion d'information...)						
Proposer une offre d'accompagnement globale (technique, financier) de la collectivité et des partenaires pour les projets EnR citoyens sur le territoire et communiquer						

<b>24.2</b>	<b>Informers les habitants sur les solutions d'EnR</b>	<b>2020</b>	<b>2025</b>
	Pour le photovoltaïque l'information serait faite avec Alisée via l'animation du cadastre solaire et via l'EIE dans le cadre de l'accompagnement à la rénovation.		
	Mettre en œuvre une stratégie de mobilisation sur le territoire (ciné-débat, conférences sur le thème de la transition énergétique, visites de projet EnR local...)		

### Mise en œuvre

Pilote(s) : ECPDL et Alisée pour l'accompagnement des collectifs citoyens, PNR Loire Anjou Touraine, EPCI pour la coordination

Public-cibles : habitants du territoire, entreprises, communes

Services de la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier(s)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Service environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ECPLD, Alisée, Cowatt</li> <li>PNR, SIEML</li> <li>Communes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>A définir</li> </ul>

### Moyens /budget

Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> <li>Alisée : 1 animateur</li> <li>chargée de mission énergie climat de l'agglo</li> </ul>
Budget en euros (estimatif)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagnement de l'association PEPS par Alisée: 10 000€</li> <li>Frais d'études (faisabilité, conseil juridique): 50 000€</li> <li>Adhésion à EPCDL et Energie Partagée : 1000€</li> </ul>
Nature des dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etudes, ingénierie pour l'animation</li> </ul>

### Indicateur(s) de suivi et d'évaluation

- ✓ Nombre de projets/études financés
- ✓ Nombre d'habitants impliqués dans le(s) projet(s)



## Chantier n°25

# Développer les filières locales et circuits courts de l'énergie

Patrimoine / exemplarité

Services / Politiques publiques

Territoire

### Contexte, enjeu

La collectivité et les acteurs locaux peuvent contribuer au développement de toute une palette d'énergies de proximité en passant par la conjugaison de toutes les ressources locales et par des solutions multi-énergies et multifilières (biomasse, géothermie, solaire thermique, biogaz...)

De belles synergies existent sur le territoire comme par exemple l'unité de méthanisation de Chacé qui alimentera en biogaz la station bioGNV du Breil à Saumur.

### Impacts :

Baisse gaz à effet de serre



Baisse consommations d'énergie



Prise en compte biodiversité & ressources



Qualité de l'air			Changement climatique		Énergie renouvelable	
Positif	Neutre	Négatif	Atténuation	Adaptation	Oui	Non

État	Descriptif des actions	Calendrier					
25.1	<b>Travailler avec les gestionnaires de réseaux et les partenaires afin de favoriser la connaissance des risques, la maîtrise de la demande et en garantissant aux producteurs d'énergie renouvelable l'accès aux réseaux</b>	2020					2025
	Poursuivre le travail de partenariat mené avec ENEDIS, GRDF, SIEML						
	Groupe de travail Siéml-Enedis pour identifier et lever les freins au raccordement des ENR sur le réseau basse tension (convention transition énergétique du contrat de concession du réseau d'électricité)						
	Améliorer la connaissance des acteurs locaux et partager les enjeux liés à transition énergétiques et aux réseaux d'énergie						
	Étude prospective du développement du réseau gaz						

25.2	Développer le solaire photovoltaïque et thermique	2020				2025	
	Assurer la lisibilité et la visibilité des dispositifs d'accompagnements existants pour les différents publics						
	Travailler avec les acteurs locaux pour lever les freins au développement des installations (raccordement au réseau électrique, intégration des installations en secteur sauvegardé,...)						
	Pré-repérer les sites pouvant accueillir des installations PV et faciliter le développement des projets (notamment avec les entreprises). Cibler prioritairement les équipements ayant d'importants besoins d'eau chaude (piscine, EHPAD, exploitations agricoles, station de lavage...) Travail à approfondir avec le SIEML et Alter Energie.						
	Structurer une filière économique locale : fabricants et installateurs locaux, achats groupés, suivis maintenance, formation, autoconsommation sur le territoire...						

25.3	Poursuivre les expérimentations d'aérothermie et de géothermie	2020				2025	
	Réaliser une étude pour connaître le potentiel géothermique du territoire ( <i>lien avec chantier 23</i> )						
	Poursuivre les expérimentations, notamment le dispositif aérothermie avec les cavités						

25.4	Soutenir les projets de méthanisation s'inscrivant dans un objectif d'aménagement du territoire	2020				2025	
	Affiner les potentiels méthanisables ( <i>lien avec chantier 23</i> ) et étudier le développement des CIVE (cultures intermédiaires à valorisation énergétique)						
	Mobiliser et sensibiliser les acteurs agricoles et industriels à la méthanisation.						
	Accompagner les porteurs de projet dans la mise en œuvre opérationnelle d'unités de méthanisation (modalités à définir)						
	Travailler sur un plan de promotion de la filière BioGNV sur le territoire <i>Ex : stations de distribution de carburant, achats de véhicules, plan de promotion auprès des professionnels, travail avec les concessionnaires, visites de site, etc.</i>						

25.5	Développer une mixité énergétique	2020				2025	
	Aboutir à un schéma directeur permettant un développement équilibré des différents types d'énergies						



<b>Mesures Environnementales Complémentaires</b>	<p>Implanter les ouvrages dans un milieu à faible enjeu paysager et environnemental afin de limiter l'impact sur les espaces d'habitats et de circulation de la faune.</p> <p>Limiter autant que possible les surfaces d'imperméabilisation des sols et les emprises sur les milieux naturels (site et voies de desserte).</p> <p>Implanter les ouvrages à une distance minimale des habitations pour éviter les nuisances et risques potentiels pour les populations.</p> <p>Travailler en amont avec les acteurs pour faciliter l'insertion des panneaux solaires.</p> <p>Intégrer une réflexion paysagère dans les aménagements.</p>
--	---

Mise en œuvre		
<u>Pilote(s)</u> : EPCI, Siéml		
<u>Public-cibles</u> : porteurs de projets		
Services de la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier(s)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Service environnement</li> <li>Service agriculture</li> <li>Service bâtiments</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Siéml</li> <li>CAPmétha49 (AILE, ADEME, GRDF, Siéml, Chambre d'agriculture, Conseil départemental 49)</li> <li>Saumur Energie Verte (SEVE)</li> <li>Atlanbois (équipe bois-énergie et relais chaleur renouvelable 49 via Mission Bocage)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>A rechercher</li> </ul>

Moyens /budget	
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> <li>Siéml : Responsable projets ENR électrique, responsable développement réseau gaz, Animateur chaleur renouvelable</li> </ul>
Coût en euros (à titre indicatif)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Schéma directeur des ENR : 40 000€ (inscrit budget 2020)</li> </ul>
Nature des dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>Études, ingénierie</li> </ul>

<b>Indicateur(s) de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre de projets d'ENR</li> <li>✓ Nombre d'acteurs mobilisés</li> </ul>
---	---



## Chantier n°26

# Doter le territoire de moyens financiers nécessaires au développement des EnR

Patrimoine / exemplarité

Services / Politiques publiques

Territoire

### Contexte, enjeux

En phase de développement, le porteur de projet doit assurer le financement des études (impact environnemental, foncière, gisement de ressources, productible, raccordement au réseau...).

L'agglomération souhaite impulser des projets EnR en participant aux études de faisabilité.

Durant cette phase, d'autres dispositifs sont mobilisables par les porteurs de projet. A titre d'exemple, EnRciT est un dispositif de financement créé en 2018 dont l'objectif est d'accompagner le développement des projets EnR portés par les citoyens et par les collectivités dans les territoire. Il intervient pour financer la phase développement de ces projets et permettre leur concrétisation. Doté de 10 millions d'euros par la Caisse des Dépôts, l'Ircantec et le Crédit Coopératif, ce dispositif doit permettre de financer environ 150 projets sur 10 ans.

La Société Energie Partagée Coopérative (EPC) assure la gestion et le pilotage du dispositif. EnRciT intervient en fonds propres, avec prise de participation minoritaire. Une fois la construction achevée, EnRciT cède ses parts en priorité au profit des acteurs du territoire.

### Impacts :

Baisse gaz à effet de serre



Baisse consommations d'énergie



Prise en compte biodiversité & ressources



Qualité de l'air

Changement climatique

Énergie renouvelable

Positif

Neutre

Négatif

Atténuation

Adaptation

Oui

Non



État	Descriptif des actions	Calendrier					
26.1	<b>Créer un appel à projet pour accompagner les projets d'EnR (10 projets/an) avec un règlement d'aides</b>	2020					2025
	Identifier les ressources et partenaires mobilisables. Définir les modalités de l'appel à projets et le règlement d'attribution des aides						
	Lancer l'appel à projet (10 projets / an)						
26.2	<b>Mettre en place une enveloppe d'investissement pour les projets d'énergie citoyenne</b>	2020					2025
	Définir un règlement de la participation financière de l'agglomération à l'investissement dans les projets d'énergie citoyenne et l'approvisionnement budgétaire.						

### Mise en œuvre

Pilote(s) : EPCI, Alter Energie

Public-cibles : Porteurs de projet

Services de la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier(s)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Service environnement</li> <li>Service finance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Alter Energie</li> <li>PNR Loire Anjou Touraine</li> <li>Energie Partagée...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>dispositif EnRCiT (Caisse des Dépôts, le Crédit Coopératif, l'Ircantec, Ademe)</li> </ul>

### Moyens /budget

Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chargée de mission Energie Climat (veille, recherche de financement, montage de l'appel à projets)</li> </ul>
Coût en euros (à titre indicatif)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Étude préféabilité (PV, éolien): 5 à 10 000€ par projet</li> </ul>
Nature des dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etudes</li> </ul>

### Indicateur(s) de suivi et d'évaluation

- ✓ Budget alloué pour le développement des EnR
- ✓ Nombre de projets d'EnR développés sur le territoire





## **AXE 6**

**Renforcer l'exemplarité de la collectivité**





### **Chantier 27 : Réduire la consommation énergétique du patrimoine public**

- 27.1 Mettre en place un suivi de la consommation des flux (énergie, eau), des émissions de GES et une stratégie de réduction des consommations et des émissions
- 27.2 Élaborer une stratégie patrimoniale avec un programme de rénovation, de changement d'énergie et un plan de financement et un suivi
- 27.3 Développer un référentiel de construction / rénovation du patrimoine avec des niveaux de performances ambitieux, y intégrer le potentiel d'intégration d'EnR, y intégrer le confort d'été (adaptation)
- 27.4 Travailler sur les usages : Améliorer la gestion énergétique du parc informatique et outils de télécommunication ; Mobiliser les usagers des équipements pour qu'ils s'inscrivent dans une démarche d'économies d'énergie et d'eau ; tri de déchets au bureau...

### **Chantier 28 : Développer la production d'énergie renouvelable sur la patrimoine public**

- 28.1 Développer la production d'énergie renouvelable et de récupération sur les bâtiments et équipements publics
- 28.2 Généraliser les études de potentiels EnR pour l'ensemble des projets

### **Chantier 29 : Optimiser les flottes de véhicules, convertir les motorisations vers des solutions « propres »**

- 29.1 Améliorer la connaissance du poste "mobilité" (usage, coûts, suivi des véhicules et consommations)
- 29.2 Optimiser de la gestion du parc de véhicules et conversion de la flotte (bioGNV, électrique...)
- 29.3 Étendre et renouveler des formations à l'écoconduite
- 29.4 Promouvoir le covoiturage et le vélo
- 29.5 Développer le télétravail et la visio-conférence

### **Chantier 30 : Améliorer la qualité de l'air intérieur des bâtiments publics et sensibiliser les usagers à ces enjeux**

- 30.1 Former les agents et les élus aux enjeux de qualité de l'air intérieur pour mettre en œuvre la réglementation
- 30.2 Accompagner les communes dans la réalisation des mesures de qualité de l'air intérieur
- 30.3 Informer les habitants sur les risques sur la qualité de l'air des installations de chaleur bois (foyer ouvert)

### **Chantier 31 : Systématiser l'éco-responsabilité de la commande publicité**

- 31.1 Développer la politique d'achats responsables
- 31.2 Systématiser une démarche d'éco-responsabilité pour les événements de l'agglo
- 31.3 Intégrer les critères de développement durable et des clauses environnementales dans les marchés





## Contexte, enjeux

Sur le territoire de l'Agglomération, le secteur du bâtiment (résidentiel et tertiaire) représente 50% de la consommation d'énergie du territoire et émet 30% des gaz à effet de serre. Une forte volonté de réduire les consommations des bâtiments publics est affirmée. Il existe un inventaire du patrimoine communautaire. Des audits énergétiques ont été réalisés pour certains équipements en 2012, donnant lieu à un programme de travaux de rénovation énergétique (salle culturelle de la Closerie, piscine Val de Thouet, etc.)

L'Agglomération assure la gestion de 64 bâtiments présentant une consommation totale de 7 466 MWh/an. Le poids de l'énergie dans le budget de fonctionnement de l'agglomération est de 2% soit 754 000€ (8€ par habitant) (*source : pré-diagnostic Cit'ergie, février 2018*)

Le Siéml intervient auprès des collectivités pour la réalisation d'audits énergétiques. 87 audits ont été réalisés sur le territoire depuis 2010.

De plus, il finance via le cadre du « Fond d'intervention pour les économies d'énergie (FIPEE 21) » les projets de rénovation de bâtiments communaux existants (école, mairie, salle de sport, piscine, commerce...) et les études d'aides à la rénovation. Depuis 2009, 1,7M€ d'aides ont été attribuées.

L'ambition de cette action est d'identifier et gérer les consommations énergétiques de l'ensemble des bâtiments communautaires.

Objectifs:

- Avoir un état des lieux précis des bâtiments, des installations et de leurs consommations d'énergie afin de cibler les réductions possibles des consommations d'énergie.
- Mettre en place des actions d'efficacité énergétique (travaux, équipements)
- Accompagner le changement de comportements des usagers des équipements (chauffage, éclairage, eau) afin d'optimiser l'usage des bâtiments.

**Objectif de nombre de bâtiments suivis annuellement**

Cible à mi-parcours du PCAET (3ans): 32 bâtiments

Cible à la fin du PCAET (6 ans): la totalité du parc bâti

**Objectif de réduction des consommations (32 bâtiments)**

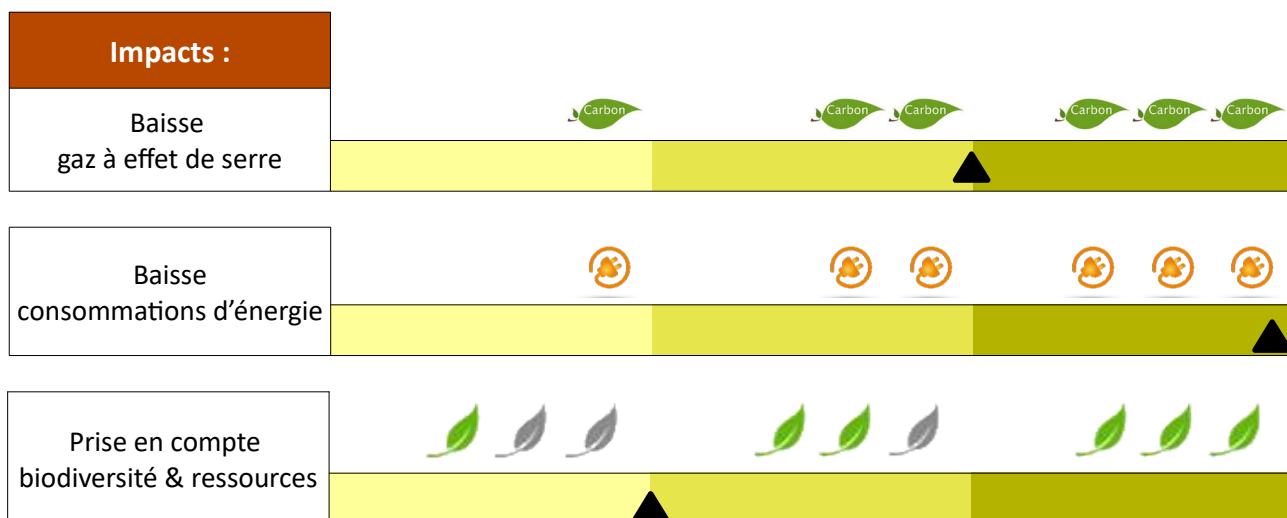
Au démarrage: 7 466 000 kWh/an

Cible à la fin de l'action : -5 % soit 373 300 kWh économisés par an au bout des 3 ans

Nombre d'€ économisés sur la facture énergétique de l'Agglomération (basé sur les kWh économisés) : -56 000 € (*basé sur une moyenne de 0,15 cts du kWh*)

Objectif de rénovation bâti public : 45 projets exemplaires sur les 6 ans du PCAET (en moyenne 1 par commune)





Qualité de l'air			Changement climatique		Énergie renouvelable	
<i>Positif</i>	<i>Neutre</i>	<i>Négatif</i>	<i>Atténuation</i>	<i>Adaptation</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>

État	Descriptif des actions	Calendrier					
27.1	<b>Mettre en place un suivi de la consommation des flux (énergie, eau), des émissions de GES et une stratégie de réduction des consommations et des émissions</b>	2020		2025			
	Mettre en œuvre sur le patrimoine communautaire avec le recrutement d'un conseil en énergie La réalisation du suivi des consommations des bâtiments devra mettre en évidence les potentiels d'économie d'énergie, le coût de la facture énergétique et le montant des investissements nécessaires pour valoriser et impulser des travaux de rénovation à terme.						
	Étudier la mise en place du service Conseil en Énergie Partagé pour les communes avec le Siéml						
	Proposer le service de conseil en énergie partagé pour l'ensemble des communes du territoire						

27.2	<b>Élaborer une stratégie patrimoniale avec un programme de rénovation énergétique</b>	2020		2025			
	Mettre en œuvre sur le patrimoine communautaire avec le recrutement d'un conseil en énergie et la définition d'une plan d'action sur 5 à 10 ans (extension, réhabilitation, démolition, réaffectation...) avec des niveau de performance énergétique						
	Animer une démarche avec l'ensemble des communes en lien avec les conseillers énergie partagés						
	Réaliser des audits énergétiques pour les bâtiments les plus énergivores (marché Siéml)						



27.3	<b>Développer un référentiel de construction/rénovation du patrimoine avec des niveaux de performances ambitieux, y intégrer le potentiel d'installation d'EnR et le confort d"été (adaptation)</b>	2020		2025		
	Élaborer un document guide partagé pour faciliter et améliorer les objectifs pour tendre vers des bâtiments très faiblement consommateurs d'énergie (bioclimatisme), producteurs d'énergie renouvelable et moins émetteurs de carbone ( choix de matériaux biosourcés) <i>S'appuyer sur les critères du nouveau FIPEE 21 (Siéml) pour établir un référentiel</i>					


27.4	<b>Travailler sur les usages : Améliorer la gestion énergétique du parc informatique et outils de télécommunication ; tri de déchets au bureau... et communiquer</b>	2020		2025		
	Identifier les thématiques/enjeux					
	Déployer une opération de communication et de sensibilisation des usagers des bâtiments communautaires voir communaux aux économies d'énergies, d'eau, à la qualité de l'air intérieur afin de favoriser les comportements éco-citoyens et d'améliorer le confort des usages (exemples : courriers aux associations utilisatrices, informations lors des AG des associations, affiche avec informations et données chiffrées dans les lieux les plus utilisés, mini guide des éco-gestes, ateliers de sensibilisation).					

Mise en œuvre		
<u>Pilote(s)</u> : CASVL, communes		
<u>Public-cibles</u> : CASVL, Communes		
Services de la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier(s)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction de l'Environnement et des Grands Équipements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Siéml</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>FIPEE 21, Contrat Transition de la Région, COTEC 2019-2021 Ademe</li> </ul>

Moyens /budget	
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 conseiller en énergie sera recruté pour assurer le suivi des bâtiments communautaires dans un premier temps</li> </ul>
Coût en euros (à titre indicatif)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Budget approvisionné: 95 000€ sur la mission de conseil en énergie</li> </ul>
Nature des dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ingénierie interne, frais de communication</li> </ul>

Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Liste des bâtiments suivis annuellement</li> <li>✓ Budget annuel travaux de rénovation/m<sup>2</sup> du patrimoine</li> </ul>
--	--



- 
- ✓ Nombre d'usagers sensibilisés
  - ✓ Consommation d'énergie finale des bâtiments publics (kWh/m<sup>2</sup>)



## Chantier n°28

# Développer la production d'énergie renouvelable sur le patrimoine public

Patrimoine / exemplarité

Services / Politiques publiques

Territoire

### Contexte, enjeux

En plus d'agir pour la sobriété et l'efficacité énergétique, les collectivités doivent développer les énergies renouvelables sur leur patrimoine.

Certains équipements communautaires sont équipés d'ENR thermiques (Piscine Longué, Piscine Offard, Gym Agglo en solaire thermique pour l'ECS). Une chaudière à bois alimente en chaleur la piscine et la médiathèque de Doué-en-Anjou. Le réseau de chaleur du Chemin Vert approvisionné en bois local, assure 17 % de la consommation des bâtiments de la ville de Saumur.

Le Siéml intervient auprès des collectivités dans le cadre du « Fond d'intervention pour les économies d'énergie (FIPEE 21) pour les énergies renouvelables thermiques sur les bâtiments existants (installations de pompes à chaleur, chaufferie bois, ...) et électriques (installations solaires photovoltaïques, ...)

Le cadastre solaire (In Sun We Trust) développé sur le territoire Saumur Val de Loire permet de repérer toutes les toitures publiques bien orientées pour recevoir des panneaux solaires.

#### Objectifs:

Nombre d'installation d'énergies renouvelables (PV ou chaleur renouvelable) -> 45 sur les 6 ans (en moyenne 1 par commune)

### Impacts :

Baisse gaz à effet de serre



Baisse consommations d'énergie



Prise en compte biodiversité & ressources



Qualité de l'air

Changement climatique

Énergie renouvelable

Positif

Neutre

Négatif

Atténuation

Adaptation

Oui

Non

État

Descriptif des actions

Calendrier

28.1

**Développer la production d'énergie renouvelable et de récupération sur les bâtiments et équipements publics (bâtiments existants, nouvelles constructions,**

2020

2025

<b>potentiel énergétique des réseaux d'assainissement)</b>						
	En lien avec les conseillers énergie des communes et de la CASVL, étudier l'opportunité de projet de production d'énergie renouvelable (PV, bois énergie, géothermie, solaire thermique)					
	Hiérarchiser les projets					
	Réaliser des études de faisabilité (marché Siéml)					
	Accompagner les collectivités dans le montage, l'installation et l'exploitation des installations mises en œuvre					

28.2	<b>Généraliser les études de potentiels EnR pour l'ensemble des projets</b>	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Étudier systématiquement les énergies renouvelables pour les bâtiments et équipements publics (rénovation et construction). Lors des constructions, des rénovations ou lors de renouvellement d'équipements de chauffage au fuel ou au gaz, les énergies renouvelables doivent systématiquement être étudiées, chaufferie au bois si possible collective, eau chaude sanitaire solaire...						

<b>Mesures Environnementales Complémentaires</b>	Travailler en amont avec les acteurs pour faciliter l'insertion des panneaux solaires Intégrer une réflexion paysagère dans les aménagements en lien avec les ENR
--	--

<b>Mise en œuvre</b>		
<u>Pilote(s)</u> : CASVL, communes, Siéml		
<u>Public-cibles</u> : CASVL, communes		
<b>Services de la collectivité</b>	<b>Partenaires mobilisés</b>	<b>Dispositif(s) financier(s)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction de l'Environnement et des Grands Équipements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Siéml</li> <li>Atlanbois pour susciter et accompagner les projets de chaufferies bois dans les industries et réseaux de chaleur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>FIPEE 21</li> </ul>

<b>Moyens /budget</b>	
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> <li>EPCI : 1 conseiller en énergie et temps de coordination de la chargée de mission énergie climat</li> <li>SIEMML : CEP, 1 chargé de mission chaleur renouvelable</li> </ul>
Coût en euros (à titre indicatif)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coûts moyens en investissement : 1100€/m<sup>2</sup> solaire thermique, 1500€/kWc de photovoltaïque, 800€/kW pour le bois</li> </ul>
Nature des dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>A définir plus précisément</li> </ul>



**Indicateur(s) de suivi et  
d'évaluation**

- ✓ Nombre d'études de faisabilité
- ✓ Nombre d'installation d'énergies renouvelables (PV ou chaleur renouvelable)
- ✓ Production d'énergie renouvelable et/ou achat d'énergie renouvelable



## Chantier n°29

# Optimiser les flottes de véhicules, convertir les motorisations vers des solutions « propres »

Patrimoine / exemplarité

Services / Politiques publiques

Territoire

### Contexte, enjeux

Il s'agit de bâtir une stratégie afin de planifier dans le temps la conversion du parc de véhicules publics vers des motorisations utilisant une énergie moins émissive (de polluants atmosphériques et de GES).

### Impacts :

Baisse gaz à effet de serre



Baisse consommations d'énergie



Prise en compte biodiversité & ressources



Qualité de l'air

Changement climatique

Énergie renouvelable

Positif

Neutre

Négatif

Atténuation

Adaptation

Oui

Non

État	Descriptif des actions	Calendrier					
29.1	<b>Améliorer la connaissance du poste "mobilité" (usage, coûts, conso des véhicules)</b>	2020					2025
	<i>En lien avec les CEP pour les communes (Le Siéml envisage des formations internes avec le responsable de projets mobilités durable)</i>						
29.2	<b>Optimiser la gestion du parc de véhicules et conversion de la flotte (bioGNV, électrique...)</b>	2020					2025
	Définir et mettre en place une stratégie de mutation du parc de véhicules publics sur la base d'une concertation préalable avec les partenaires et les communes intéressées.						
29.3	<b>Étendre et renouveler des formations à l'écoconduite</b>	2020					2025
	Étudier la mise en place de formation en interne						
29.4	<b>Promouvoir le covoiturage et le vélo</b>	2020					2025
	Proposer des outils et temps ludiques d'informations et						



	d'échanges (essais de vélo, cartographie de la provenance des agents...)						
	Étudier l'organisation d'un challenge de la mobilité avec l'association Alisée						

<b>29.5</b>	<b>Développer le télétravail et la visio-conférence</b>	<i>2020</i>					<i>2025</i>
	Inciter à l'utilisation de la visio-conférence déjà existante - (tutoriel, démonstration d'utilisation...)						

### Mise en œuvre

Pilote(s) : EPCI et ses SPL (agglomération, agglomération), communes

Public-cibles : EPCI , communes

Services de la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier(s)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service bâtiment</li> <li>• Service mobilité</li> <li>• Service formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ademe</li> <li>• Siéml</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A définir</li> </ul>

### Moyens /budget

Moyens humains

- Les services de l'agglomération
- SIÉML a développé une mission mobilité durable

Coût en euros (à titre indicatif)

- A évaluer

### Indicateur(s) de suivi et d'évaluation

- ✓ % de véhicules à faible émission dans le parc
- ✓ nombre d'agents participants



## Chantier n°30

# Améliorer la qualité de l'air intérieur des bâtiments publics et sensibiliser les usagers à ces enjeux

Patrimoine / exemplarité

Services / Politiques publiques

Territoire

### Contexte, enjeux

Logement, moyens de transport, lieu de travail, école... Nous passons plus de **80 % de notre temps dans des lieux clos**. Outre les apports de l'air extérieur, les sources potentielles de pollution dans les bâtiments sont nombreuses : appareils à combustion, matériaux de construction, produits de décoration (peinture, colles, vernis...), meubles, activités humaines (tabagisme, produits d'entretien, bricolage, cuisine...). À l'intérieur des logements, l'air est plus pollué par rapport à l'air extérieur.

La loi portant engagement national pour l'environnement (Loi Grenelle)<sup>1</sup> a rendu obligatoire **la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant un public sensible**. Les échéances sont les suivantes : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour les écoles maternelles, élémentaires et crèches, 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour les accueils de loisirs et les établissements d'enseignement du second degré et 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour les autres établissements.

Des dispositifs existent à l'échelle régionale pour accompagner les territoires. Air Pays de la Loire propose des formations aux agents et élus des territoires afin d'apporter les connaissances essentielles des enjeux de la qualité de l'air intérieur et des actions à mettre en œuvre (mesures, choix des matériaux, suivi). Par ailleurs, il peut mettre à disposition des panneaux de sensibilisation pour accompagner la communication et l'information auprès des habitants.

### Impacts :

Baisse gaz à effet de serre



Baisse consommations d'énergie



Prise en compte biodiversité & ressources



Qualité de l'air

Changement climatique

Énergie renouvelable

Positif

Neutre

Négatif

Atténuation

Adaptation

Oui

Non

<sup>1</sup> Articles L.221-8 et R.221-30 et suivants du code de l'environnement

État	Descriptif des actions	Calendrier					
30.1	<b>Former les agents et les élus aux enjeux de qualité de l'air intérieur</b>	2020					2025
	Étudier la mise en œuvre d'une formation des agents publics du territoire (service technique, maintenance, entretien) par l'Air Pays de la Loire Pays de la Loire						

30.2	<b>Accompagner les communes dans la réalisation des mesures de qualité de l'air intérieur</b>	2020					2025
	Recenser les communes s'étant engagées dans une campagne mesure de la qualité de l'air (réglementaire ou volontaire)						
	Communiquer et mutualiser la réalisation de campagne de mesures de la qualité de l'air des bâtiments publics (mise à disposition de mallette de mesure, exposition itinérante...)						

30.3	<b>Informers les habitants sur les risques relatifs à la qualité de l'air</b>	2020					2025
------	---	------	--	--	--	--	------

<b>Mesures Environnementales Complémentaires</b>	Veiller au bon fonctionnement et à la performance des systèmes de chauffage, en plus de s'assurer des bonnes pratiques des habitants pour le chauffage bois.
--	--

Mise en œuvre		
<u>Pilote(s)</u> : Communes, EPCI, Air Pays de la Loire		
<u>Public-cibles</u> : agents, usagers des bâtiments publics		
Services de la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier(s)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Service bâtiments</li> <li>Service environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Air Pays de la Loire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>A prospecter</li> </ul>

Moyens /budget	
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les agents des communes</li> </ul>
Coût en euros (à titre indicatif)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Budget transition énergétique: 5 000€ pour la sensibilisation sur la qualité de l'air pour 2020</li> </ul>
Nature des dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>Études et outils de mesure</li> </ul>

<b>Indicateur(s) de suivi et d'évaluation</b>	✓ Nombre de bâtiments diagnostiqués
---	-------------------------------------



## Contexte, enjeux

A l'heure où notre mode de consommation montre ses limites (épuiement des ressources naturelles, dérèglements climatiques, menaces sur la biodiversité, condition de travail inhumaines...), les pouvoirs publics ont plus que jamais un rôle d'exemple à jour, et notamment par le biais de leurs achats. Avec plus de 20 milliards d'euros d'achat de fournitures et de services par an, la commande publique des collectivités locales peut contribuer à pérenniser un marché de produits générant un impact minimal sur l'environnement.

Le code des marchés publics oblige désormais les acheteurs publics à intégrer des objectifs et des critères de développement durable dans les cahiers des charges soumis aux fournisseurs, et ce quel que soit le type d'achats (travaux, fournitures et services). L'engagement des collectivités publiques est à cet égard très important car il crée un réel effet d'exemplarité et d'entraînement auprès des acteurs locaux.

Le service achat et commande publique est commun à la ville de Saumur et l'agglomération depuis juin 2018. Ce service adhère au Réseau Grand Ouest pour le partage d'expérience et innover avec d'autres collectivités .

Le critère d'éco-responsabilité est affiché sur les marchés de travaux (organisation gestion des déchets...) et de fournitures.

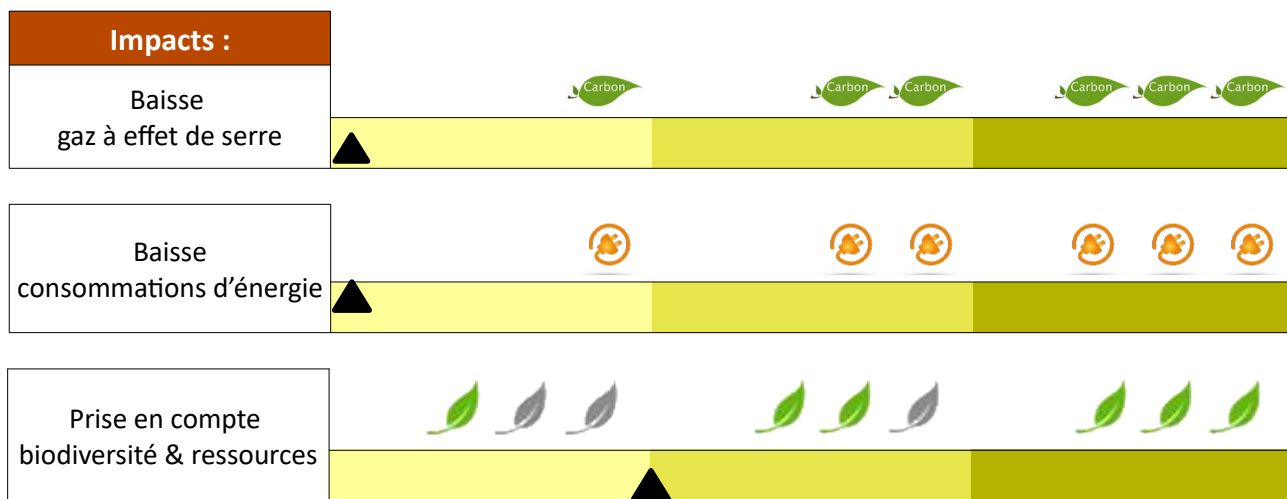
Un agent est dédié au sein de l'agglomération au suivi des clauses d'insertion dans les marchés.

Quelques pratiques déjà engagées en matière d'achat public éco-responsable par l'agglomération et la ville de Saumur:

- fourniture en papier « vert » écologique et éco-responsable, en encre « verte » écologique respectueuse de l'environnement
- suppression des bouteilles d'eau pour recourir exclusivement aux carafes et aux verres recyclables
- récupération des cartouches lasers et don a une entreprise qui recycle (pour lutter contre l'enfouissement)
- choix systématique de produits d'entretien, papiers labellisés (éco-label européen)

Loi de transition énergétique 2015 : Obligation de réduction des consommations de papier (30% d'ici 2020 pour les collectivités), usage de papier recyclé (25% en 2017, puis 40% en 2020), obligation de valorisation et d'utilisation de matériaux recyclés dans les chantiers de construction de voiries (50% en 2017 et 60% en 2020), achat de 20 % de véhicules à faibles émissions, construction de bâtiments exemplaires.





Qualité de l'air			Changement climatique		Énergie renouvelable	
<i>Positif</i>	<i>Neutre</i>	<i>Négatif</i>	<i>Atténuation</i>	<i>Adaptation</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>

État	Descriptif des actions	Calendrier					
<b>31.1</b>	<b>Développer la politique d'achats responsables</b>	2020			2025		
	Recenser les pratiques, les valoriser et formaliser les directives pour les achats dans les domaines du matériel de bureau, d'entretien des bâtiments, de véhicules et mobilité, de matériaux de construction...						
	Sensibiliser et mobiliser les élus les inciter à adopter une politique volontariste : - réduction des impacts environnementaux des achats publics - connaissance de la logique cycle de vie des produits et services et de la notion de coût du cycle de vie par une prise en compte dans l'efficacité budgétaire - connaissance des éco-labels. - soutien aux actions d'insertion sociale						
<b>31.2</b>	<b>Systematiser une démarche d'éco-responsabilité pour les événements de l'agglomération</b>	2020			2025		
	Pour les événements ponctuels organisés par la collectivité, privilégier pour les achats alimentaires, des produits de saison et de locaux (une charte interne à développer)						
	Proposer systématiquement une mise en relation des participants via l'inscription de l'événement sur une plateforme de covoiturage type MoveWiz.						
<b>31.3</b>	<b>Intégrer les critères de développement durable dans les marchés</b>	2020			2025		
	Prendre en compte les aspects énergie et environnement, notamment l'impact énergétique et GES de la fabrication et						



du transport des marchandises, et les coûts globaux lors des achats, incluant la consommation d'énergie à l'utilisation (délibération, note de services).						
---	--	--	--	--	--	--

### Mise en œuvre

<u>Pilote(s)</u> : EPCI et Ville de Saumur (dans le cadre de la démarche Cit'ergie)		
<u>Public-cibles</u> : agents et élus, prestataires		
Services de la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier(s)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service marché public</li> <li>• Service achat responsable (ville)</li> <li>• Service environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réseau Grand Ouest (association)</li> </ul>	

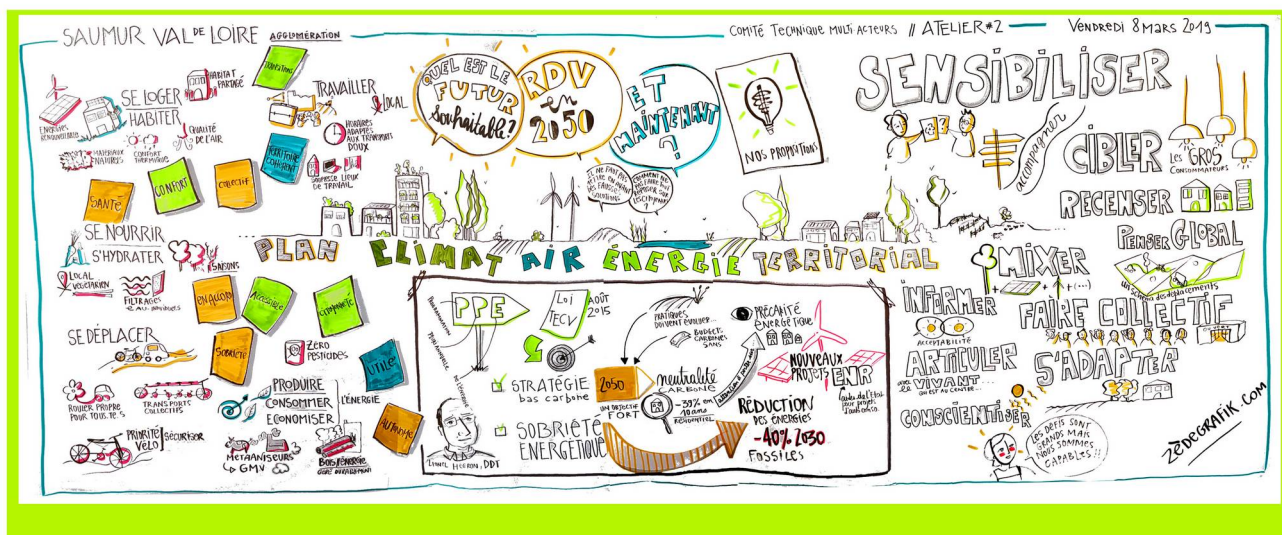
### Moyens /budget

Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les services</li> </ul>
Coût en euros (à titre indicatif)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A définir</li> </ul>
Nature des dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ingénierie</li> </ul>

Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Part des marchés intégrant des clauses environnementales (%)</li> </ul>
--	--







C'est un axe transversal. La mobilisation de tous les acteurs et habitants du territoire est un préalable à la réussite de l'ensemble des actions du plan climat-air-énergie territorial. Elle s'obtient par une somme d'actions complémentaires et répétées d'information, de sensibilisation et d'incitation.

### 5 chantiers composent cet axe:

#### **Chantier 32: Piloter, suivre et évaluer le PCAET**

- 32.1 Construire, faire vivre et rendre accessible les données du profil « climat, air, énergie » du territoire
- 32.2 Mettre en place un outil informatique de suivi et d'évaluation des actions
- 32.3 Réaliser un bilan à mi parcours en 2023 puis un bilan final 2025 et impliquer les habitants dans la concertation

#### **Chantier 33: Mobiliser et susciter l'intérêt sur le sujet « climat-air-énergie »**

- 33.1 Mettre en place un plan de sensibilisation et des animations thématiques
- 33.2 Animer un réseaux d'acteurs engagés pour le climat
- 33.4 Mobiliser les communes avec le renforcement de la coopération intercommunale

#### **Chantier 34 : Communiquer et informer de l'atteinte des objectifs**

- 34.1 Élaborer un plan de communication « Climat Air Energie » et d'outils pour la mise en valeur des actions et initiatives
- 34.2 Organiser une fois par an un forum citoyen

#### **Chantier 35 : Financer la transition**

- 35.1 Financer, budgéter et mettre en place les moyens humains pour la politique Air Energie Climat avec chaque année un budget directement lié pour les différents services



## Chantier n°32 Piloter, suivre et évaluer le PCAET

Patrimoine / exemplarité

Services / Politiques publiques

Territoire

### Contexte, enjeux

La réussite du PCAET est fortement dépendante de l'engagement et de la mobilisation de chacun, dans la durée. C'est pourquoi, l'action de tous les acteurs du territoire se doit d'être accompagnée et valorisée pour qu'elle soit pérenne et efficace.

Le processus d'évaluation du PCAET nécessite que l'Agglomération se dote, au préalable, d'une méthodologie, d'outils de suivi et d'évaluation des actions. En effet, l'évaluation permet le maintien de la mobilisation des acteurs et la valorisation des résultats obtenus, le réajustement des objectifs et la réaffirmation régulière des enjeux.

L'agglomération Saumur Val de Loire et la Ville de Saumur se sont engagées en 2019 dans la démarche Cit'ergie, un processus de management de la qualité de la politique Climat-Air-Energie et des actions en découlant. Cette démarche de qualité permet d'avoir annuellement un retour visible de l'état d'avancement des actions entreprises par les deux collectivités dans le cadre de leur politique.

De plus, la mise en réseau de l'ensemble des acteurs concernés par le projet est fondamentale pour assurer le suivi des actions engagées et l'échange d'expériences.

Objectifs :

- suivre, connaître et partager l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions et projets du PCAET ainsi que les moyens et ressources qui y sont alloués
- créer un réseau fédérant les acteurs
- faire du PCAET un outil vivant et évolutif
- proposer un cadre pour la formation, l'échange, l'accès à l'information

### Impacts :

Baisse gaz à effet de serre



Baisse consommations d'énergie



Prise en compte biodiversité & ressources



Qualité de l'air

Changement climatique

Énergie renouvelable

Positif

Neutre

Négatif

Atténuation

Adaptation

Oui

Non

État	Descriptif des actions	Calendrier					
32.1	<b>Construire, faire vivre et rendre accessible les données du profil « climat, air, énergie » du territoire</b>	2020			2025		
	Travailler avec les gestionnaires d'énergie pour la mise à disposition des données de consommations via des conventions.						
	Mettre à disposition du grand public les données énergétique du territoire et le bilan qualitatif et quantitatif de l'impact des actions.						

32.2	<b>Mettre en place un outil informatique de suivi et d'évaluation des actions</b>	2020			2025		
	Créer un tableau de bord de suivi en mode projet (appui sur l'outil intranet pour la diffusion) et identifier les indicateurs de suivi (appui sur la démarche Cit'ergie) permettant de mesurer le respect des objectifs fixés et cas échéant, d'alerter sur les écarts constatés.						
	Mettre à jour et alimenter annuellement le tableau de bord.						

32.3	<b>Réaliser un bilan à mi parcours en 2023 puis un bilan final 2025 et impliquer les habitants dans la concertation</b>	2020			2025		
	Mettre en place un dispositif d'animation, de suivi et d'évaluation structuré autour d'un comité de pilotage transversal, de rencontre annuelle, de la valorisation des actions (newsletters, presse, internet).						
	Réaliser un bilan annuel permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs et l'intégrer dans le rapport annuel de développement durable.						
	Expérimenter une évaluation davantage pluraliste et participative, en s'appuyant sur les démarches citoyennes engagées par le Conseil de Développement, les associations locales, les comités de quartiers ou les centres d'actions sociales.						

### Mise en œuvre

Pilote(s) : EPCI (service environnement)

Public-cibles : Ensemble des porteurs d'actions, citoyens

Services de la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier(s)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Service Environnement</li> <li>Service communication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ADEME, Région, Département, tous les partenaires du plan d'actions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>FEADER ITI ( finance le poste de chargée de mission Energie-Climat)</li> <li>Contrat Territoires-Région 2020 (axé sur l'animation</li> </ul>

		du PCAET)
--	--	-----------

Moyens /budget	
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps de la chargée de mission Energie-Climat</li> <li>• Temps du service communication</li> </ul>
Coût en euros (à titre indicatif)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépenses ponctuelles ( frais liés à l'organisation des réunions bilan, publication du rapport développement durable...)</li> </ul>
Nature des dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps d'animation et communication</li> </ul>

<b>Indicateur(s) de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre de COPIL organisés</li> <li>✓ 1 outil de suivi</li> <li>✓ Bilan à mi-parcours (oui/non)</li> <li>✓ Part d'ETP de la collectivité dédié à la mise en œuvre de la politique climat air énergie (%)</li> </ul>
---	---



## Chantier n°33

# Mobiliser et susciter l'intérêt sur le sujet « climat-air-énergie »

Patrimoine / exemplarité

Services / Politiques publiques

Territoire

### Contexte, enjeux

Au travers du PCAET, l'agglomération déploie un programme d'actions ambitieux. Néanmoins, la participation de l'ensemble des acteurs du territoire s'avère indispensable à la transition énergétique. Ainsi, les acteurs de l'agglomération développent ou sont susceptibles de développer un certain nombre de projets pouvant contribuer aux objectifs du Plan Climat. Il s'agit d'encourager cette dynamique en favorisant les échanges pour une démultiplication des actions.

Les objectifs :

- Animer des lieux d'échange d'expériences
- Repérer et valoriser les initiatives exemplaires
- Faciliter l'ingénierie commune
- Créer de la mutualisation
- Favoriser la démultiplication des actions concourant aux objectifs du Plan Climat

### Impacts :

Baisse gaz à effet de serre



Baisse consommations d'énergie



Prise en compte biodiversité & ressources



Qualité de l'air

Changement climatique

Énergie renouvelable

Positif

Neutre

Négatif

Atténuation

Adaptation

Oui

Non

État	Descriptif des actions	Calendrier					
33.1	<b>Mettre en place un plan de sensibilisation et des animations thématiques</b>	2020					2025
	Utiliser le rapport de développement durable annuel comme outil de sensibilisation et d'appropriation des enjeux climat air énergie par les agents et élus						
	Sensibiliser les élus via les instances existantes par des temps de conférences, de présentations, de débat, de retour d'expériences, de visites...						

Mettre en place un agenda partagé des évènements organisés localement sur le site internet de l'agglomération.						
Réalisation de rando-fermes ou autres moments d'échange entre citoyens et agriculteurs par la Chambre d'Agriculture						
Création d'un cabaret climatique sur la mise en récit du territoire Saumur Val de Loire afin de donner un sens commun, une histoire partagée. Cette démarche portée par le PNR Loire Anjou Touraine peut se construire de diverses manières : témoignages, portraits, créations artistiques...						
Organisation par Saumur Terre d'Avenir d'une rencontre pour sensibiliser des usagers, entreprises, commerces, collectivités à la réduction des déchets ménagers						

<b>33.2</b>	<b>Animer un réseaux d'acteurs engagés pour le climat</b>	<b>2020</b>	<b>2025</b>			
	Mettre en place une charte d'engagement des partenaires et communes à la mise en œuvre du PCAET après l'approbation.					
	Organisation d'un voyage d'étude « transition énergétique et sociétale » pour les élus dans le cadre du programme partenarial « Transition Énergétique et Sociétale » entre le PNR et l'Agglomération.					

<b>33.3</b>	<b>Mobiliser les communes avec le renforcement de la coopération intercommunale</b>	<b>2020</b>	<b>2025</b>			
	Poursuivre l'engagement dans la démarche de labellisation Cit'ergie avec la Ville de Saumur.					
	Repérer les référents énergie-climat des communes et créer un réseau pour les faire monter en compétence sur les sujets « climat-air-énergie » par des temps de partage d'expériences, d'informations...					
	Mener une réflexion avec les communes pour déployer des dispositifs de sensibilisation des habitants sur le changement climatique, leur empreinte carbone (énergie, eau, déchet, qualité de l'air, alimentation) et les moyens de la réduire					

### Mise en œuvre

Pilote(s) : EPCI , communes volontaires, associations

Public-cibles : grand public

Services de la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier(s)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Service communication</li> <li>Service culture</li> <li>Service environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>PNR Loire Anjou Touraine</li> <li>EPCI limitrophe pour mutualisation des actions</li> <li>ADEME</li> <li>Association Alisée...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>AMI innovation sociale Ademe (à venir)</li> <li>Enedis (déploiement des services civiques « transition énergétique »)</li> </ul>



		sur les communes) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fondation de France (Pétillante Initiative)</li> <li>• Budget aggro</li> </ul>
--	--	---

Moyens /budget	
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation, temps de coordination par la chargée de mission PCAET</li> <li>• Temps des services associés</li> </ul>
Coût en euros (à titre indicatif)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Budget transition énergétique : 5000 € consacré pour la formation des élus et agent en 2020</li> </ul>
Nature des dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prestation d'animation, outils, frais de déplacement, supports pédagogiques</li> </ul>

<b>Indicateur(s) de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre d'animations et nombre de participants</li> <li>✓ Une charte d'engagement (oui/non) et nombre de signataire</li> <li>✓ Un réseau des référents « énergie climat » communaux ( oui/non)</li> </ul>
---	---



## Chantier n°34 Communiquer et informer de l'atteinte des objectifs

Patrimoine / exemplarité

Services / Politiques publiques

Territoire

### Contexte, enjeu

Pour faire vivre le PCAET, il est essentiel de communiquer et de vérifier si la trajectoire prise permettra l'atteinte des objectifs fixés afin de maintenir les acteurs du territoire mobilisés.

### Impacts :

Baisse gaz à effet de serre



Baisse consommations d'énergie



Prise en compte biodiversité & ressources



Qualité de l'air			Changement climatique		Énergie renouvelable	
Positif	Neutre	Négatif	Atténuation	Adaptation	Oui	Non

État	Descriptif des actions	Calendrier					
34.1	<b>Élaborer un plan de communication « Climat Air Énergie » pour la mise en valeur des actions et des initiatives</b>	2020					2025
	Définir le plan de communication et le mettre en place						

34.2	<b>Organiser une fois par an un forum citoyen</b>	2020					2025
	Organisation d'un temps ludique de présentation de l'avancé du PCAET au grand public						

### Mise en œuvre

Pilote(s) : EPCI (service communication)

Public-cibles : Grand public

Services de la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier(s)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Service communication</li> <li>Service environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conseil de développement</li> <li>Associations locales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Budget interne</li> </ul>

Moyens /budget	
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> <li>• services</li> </ul>
Coût en euros (à titre indicatif)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2000 € / an pour un forum citoyen</li> <li>• 20 000€ pour une campagne de communication/sensibilisation</li> <li>• 5 000 € création et impression support pédagogique</li> </ul>
Nature des dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ingénierie, frais de réception/organisation, support pédagogique</li> </ul>
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre de publication réalisées</li> <li>✓ Nombre de forums organisés</li> </ul>





## Chantier n°35

## Financer la transition

*Patrimoine / exemplarité*

*Services / Politiques publiques*

*Territoire*

### Contexte, enjeux

Mener la transition énergétique et écologique a un coût. Cela implique de se fixer des objectifs et de déployer des outils financiers, pour mobiliser les fonds publics et privés.

La pluralité des actions, des domaines concernés et des porteurs rend complexe l'appréhension des moyens financiers dans la globalité du plan d'actions.

Les collectivités n'ont pas vocation à financer ni l'intégralité des actions de lutte et d'adaptation au changement climatique, ni un développement économique moins émetteur de carbone. En effet, si les collectivités, dans l'exercice de leurs missions de service public, émettent 10 à 15 % des émissions nationales de GES, l'essentiel des émissions relèvent des activités économiques et privées. Ainsi, la programmation des actions à engager dans le cadre du PCAET vise à assurer la répartition du portage financier et technique entre les divers partenaires concernés.

Pour la réussite du PCAET, et par conséquent la mise en œuvre de chacun des actions, il est indispensable d'identifier l'ensemble des outils financiers disponibles et innovants. Ces derniers doivent permettre de garantir un équilibre financier entre les acteurs du territoire et une distribution juste des finances publiques.

### Impacts :

Baisse  
gaz à effet de serre



Baisse  
consommations d'énergie



Prise en compte  
biodiversité & ressources



Qualité de l'air

Changement climatique

Énergie renouvelable

*Positif*

*Neutre*

*Négatif*

*Atténuation*

*Adaptation*

*Oui*

*Non*

État	Descriptif des actions	Calendrier					
35.1	<b>Financer, budgéter et mettre en place les moyens humains pour la politique AEC avec chaque année un budget directement lié à la politique Air Energie Climat pour les différents services</b>	2020		2025			
	Mettre en place une veille sur les financements et une coordination entre les services afin de répondre aux appels à projets.						
	S'appuyer sur les réseaux « Climat-Air-Energie » afin d'identifier les actions à mutualiser entre EPCI et participer aux différentes rencontres.						

### Mise en œuvre

Pilote(s) : EPCI, multi-acteurs

Public-cibles : porteurs de projets

Services de la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier(s)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Service des moyens généraux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Porteurs des actions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>COTEC ADEME 2019-2021</li> <li>Contrat Transition Région (CTR)</li> <li>FEDER</li> </ul>

### Moyens /budget

Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les services</li> </ul>
Coût en euros (à titre indicatif) et nature des dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de coût spécifique</li> <li>Temps d'ingénierie interne</li> </ul>

### Indicateur(s) de suivi et d'évaluation

- ✓ Budget alloué à la politique climat-air-énergie (euros/hab.an)



## 4. Annexe : Tableau de synthèse des indicateurs de suivi

### Axe 1 - Accompagner la rénovation énergétique du patrimoine bâti et généraliser les bâtiments durables

	Suivi de réalisation	Mesure d'efficacité
Chantier 1 : Renforcer le service public de l'amélioration énergétique de l'habitat	- Création d'un observatoire de suivi	- Nb d'animations et d'évènements - Nb de foyers accompagnés - Nb de dossiers montés
Chantier 2 : Rénover le bâti résidentiel	- Formation actions au changement d'usages - Financement de maîtrises d'œuvre et volumes des aides	- Nb de travaux réalisés avec volet énergétique - Nb de ménages repérés et volume de dossier déposés et d'aides octroyées - Baisse de la part de chauffage au fioul
Chantier 3 : Renforcer les actions de lutte contre la précarité énergétique des ménages	- Repérage des logements - création de logements témoins	- Nb de logements bénéficiant de travaux au titre de la précarité
Chantier 4 : Maîtriser la consommation énergétique du secteur tertiaire	- Optimisation de l'éclairage public - Repérage des bâtiments tertiaires	- Evolution de la consommation électrique par l'éclairage public - Evolution de la consommation d'énergie du secteur tertiaire (base de BASEMIS)
Chantier 5 : Généraliser la construction durable et bas carbone	- Création d'un référentiel - Expérimentation de construction bas carbone - Référents « adaptation » sur le territoire	- Nb de projets et gains générés (énergie, GES)
Chantier 6 : Développer l'éco-construction sur le territoire	- Création d'un groupe de pilotage – Élaboration d'une feuille de route	

### Axe 2 - Développer la mobilité durable et bas carbone

	Suivi de réalisation	Mesure d'efficacité
Chantier 7 : Réduire les déplacements à la source	- Une solution de GRU mise en œuvre - Suivi des démarches usagers - Réalisation de l'état des lieux cartographiques des tiers-lieux	- Nb de services mis à distance - Création d'un tiers-lieu (oui/non)
Chantier 8 : Renforcer la multimodalité et l'intermodalité	- Approbation d'un plan global de déplacement	- Nb d'animations réalisées (opération de sensibilisation et de communication)



Chantier 9 : Développer les modes actifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation du schéma directeur vélo</li> </ul> <p>Impact environnemental :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Surface imperméabilisée pour la création de cheminements doux</li> <li>- Surface/linéaire d'éléments naturels détruits pour l'aménagement de cheminements doux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- km de voies cyclables</li> <li>- nb de vélos en location</li> <li>- nb d'équipements vélos</li> <li>- part modalité de la voiture (en nb de déplacements)</li> </ul>
Chantier 10 : Conforter et rendre attractif les transports en commun	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation du schéma de desserte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Répartition des modes de déplacements utilisés pour les déplacements domicile-travail</li> </ul>
Chantier 11 : Développer des nouveaux usages de la voiture individuelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'une plateforme de covoiturage territoriale</li> <li>- Expérimentation de l'autopartage</li> </ul> <p>Impact environnemental :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Surface imperméabilisée pour la création d'aires de covoiturage</li> <li>- Surface/linéaire d'éléments naturels détruits pour l'aménagement d'aires de covoiturage</li> <li>- Nombre d'aires de covoiturage utilisant des revêtements perméables</li> <li>- Nombre de bornes de recharge installées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nb d'aires de covoiturage</li> <li>- Nb de véhicules utilisant la station bioGNV (fréquentation)</li> <li>- Nb de station bioGNV sur le territoire</li> </ul>

### Axe 3 - Faire évoluer les pratiques agricoles et forestières pour tendre vers des pratiques durables et préserver les ressources (eau et biodiversité)

	Suivi de réalisation	Mesure d'efficacité
Chantier 12 : Maîtriser la consommation énergétique du secteur agricole		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nb d'accompagnements réalisés</li> <li>- Gain sur la consommation d'énergie du secteur agricole</li> </ul>
Chantier 13 : Accompagner l'activité agricole vers des systèmes bas carbone, adaptés au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nb de diagnostics/ relevés biologiques réalisés</li> <li>- Evolution des pratiques de gestion des agricultures</li> <li>- Aménagements réalisés par les agricultures</li> </ul> <p>Impact environnemental :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution du linéaire de haies sur le territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nb d'accompagnements réalisés</li> <li>- Gain sur les émissions de GES et tonnes de CO2 stockées</li> <li>- Nb d'agricultures qui adhèrent aux démarches collectives</li> <li>- Nb d'exploitations passées en agriculture biologique</li> </ul>



	- Evolution des exploitations passées en agriculture de conservation	
Chantier 14 : Dynamiser la gestion forestière pour allier séquestration carbone, exploitation du bois et adaptation au changement climatique	- Réalisation d'une charge forestière  Impact environnemental : - Evolution de la biodiversité locale en lien avec l'exploitation forestière	- Evolution des surfaces forestières, boisées, des linéaires de haies (réduction, maintien, augmentation)
Chantier 15 : Développer une alimentation durable et une offre de proximité accessible à tous	- Adoption d'un Plan Alimentaire Territorial	- Evolution des ventes des producteurs et artisans locaux
Chantier 16 : Assurer la gestion partagée de l'eau, des sols et des sous-sols	- Nombre d'agriculteurs sensibilisés et accompagnés  Impact environnemental : - Suivi de la qualité des cours d'eau et milieux aquatiques	- Évolution des volumes d'eau consommés - Evolution des indicateurs de la qualité de l'eau et des prélèvements en eau

#### Axe 4- Engager collectivement la transition énergétique

	Suivi de réalisation	Mesure d'efficacité
Chantier 17 : Soutenir le développement de l'économie circulaire	- Adoption d'un plan d'action territorial « économie circulaire » - Adoption d'un PLPD	- nombre d'entreprises accompagnées/sensibilisées - Tonnage des déchets en déchetterie - Production de déchets ménagers et assimilés (kg/hab.an)
Chantier 18 : Accompagner les activités économiques dans une démarche de transition énergétique et climatique	- Evolution du taux d'hébergements labellisés Ecolabel Européen (ou équivalent)	-nombre d'entreprises accompagnées
Chantier 19 : Développer un territoire résilient face au changement climatique	- Réalisation d'un référentiel de la construction sur l'adaptation au changement climatique sur le territoire  Impact environnemental : - Prise en compte des aléas des risques naturels dans les documents d'urbanisme : zones inconstructibles, mesures de précaution	- Nombre d'opérations de sensibilisation  Impact environnemental : - Surfaces perméables et espaces verts accordés dans les opérations d'aménagement



Chantier 20 : Mobiliser et embarquer la société civile dans la transition énergétique et climatique	- Nombre de personnes sensibilisées dans le cadre de l'action des VTE et nombre d'animations organisées	- Nombre d'opérations de sensibilisation
Chantier 21 : Soutenir des projets innovants et fédérateurs	- Evolution de l'élaboration du Plan Paysage et intégration des enjeux énergétique	

### Axe 5- Passer d'un territoire consommateur à un territoire producteur d'énergie en favorisant le mix énergétique et respectant les sensibilités paysagères

	Suivi de réalisation	Mesure d'efficacité
Chantier 22 : Définir une gouvernance locale et privilégier des projets locaux	- Adoption d'une charte de développement des EnR intercommunale (Oui/Non) - Adhésion à un réseau d'EnR citoyenne (oui/non)	- Nombre d'élus/agents/partenaires formés aux enjeux des EnR
Chantier 23 : Connaître et valoriser les gisements renouvelables	- Adoption du schéma directeur des EnR (Oui/Non) - Opérationnalité de l'outil collaboratif et multipartenarial	- Part d'EnR dans le mix énergétique territorial et la production d'énergie renouvelable globale du territoire (MWh) - Taux de production d'électricité renouvelable sur le territoire (%)
Chantier 24 : Soutenir les projets citoyens d'énergie renouvelable	- Evolution des projets à l'étude - Surfaces de toiture dédiées au solaire	- Nombre de projets/études financés - Nombre d'habitants impliqués dans le(s) projet(s)
Chantier 25 : Développer les filières locales et circuits courts de l'énergie	- Nombre d'unités de méthanisation réalisées ou en projet - Surface de parcs solaires réalisés ou en projet  Impact environnemental : - Nombre de dossiers de dérogation d'espèces protégées déposés en lien avec l'installation de systèmes d'énergies renouvelables (unités de méthanisation, parcs solaires)	- Nombre de projets d'EnR - Nombre d'acteurs mobilisés
Chantier 26 : Doter le territoire de moyens financiers nécessaires au développement des EnR		- Budget alloué pour le développement des EnR - Nombre de projets d'EnR développés sur le territoire



## Axe 6 - Renforcer l'exemplarité de la collectivité

	Suivi de réalisation	Mesure d'efficacité
Chantier 27 : Réduire la consommation énergétique du patrimoine public	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Liste des bâtiments suivis annuellement</li> <li>- Nombre d'usagers sensibilisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Budget annuel travaux de rénovation/m<sup>2</sup> du patrimoine</li> <li>- Consommation d'énergie finale des bâtiments publics (kWh/m<sup>2</sup>)</li> </ul>
Chantier 28: Développer la production d'énergie renouvelable sur le patrimoine public	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de projets à l'étude</li> <li>- Production d'énergie renouvelable et/ou achat d'énergie renouvelable</li> </ul>	-Nombre d'installation d'énergies renouvelables (PV ou chaleur renouvelable)
Chantier 29 : Optimiser les flottes de véhicules, convertir les motorisations vers des solutions « propres »	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de véhicules « propre » achetés</li> <li>- animation interne (nombre d'agents participants)</li> </ul>	- % de véhicules à faible émission dans le parc
Chantier 30 : Améliorer la qualité de l'air intérieur des bâtiments publics et sensibiliser les usagers à ces enjeux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de bâtiments diagnostiqués</li> <li>- Nombre d'opérations de sensibilisation/communication réalisées</li> </ul>	
Chantier 31 :Systématiser l'éco-responsabilité de la commande publique		-Part des marchés intégrant des clauses environnementales (%)

## Axe 7- Piloter, mobiliser les acteurs, évaluer le PCAET

	Suivi de réalisation	Mesure d'efficacité
Chantier 32 : Piloter, suivre et évaluer le PCAET	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de COPIL organisés</li> <li>- 1 outil de suivi</li> <li>- Bilan à mi-parcours (oui/non)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Part d'ETP de la collectivité dédié à la mise en œuvre de la politique climat air énergie (%)</li> <li>- Bilan annuel du PCAET</li> </ul>
Chantier 33 : Mobiliser et susciter l'intérêt sur le sujet « climat-air-énergie »	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'animations et nombre de participants</li> <li>- Une charte d'engagement (oui/non) et nombre de signataire</li> <li>- Un réseau des référents « énergie climat » communaux ( oui/non)</li> </ul>	
Chantier 34 : Communiquer et informer de l'atteinte des objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de publication réalisées</li> <li>- Nombre de forums organisés</li> </ul>	



Chantier 35 : Financer la transition	- Budget alloué à la politique climat-air-énergie (euros/hab.an)	
--------------------------------------	--	--

